

Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie
Crédoc

Collection

CREDOC
BIBLIOTHÈQUE

des rapports

Juillet 1988

N° 39



LE LOGEMENT DES PLUS DEMUNIS

ESSAI D'EVALUATION DE LA PAUVRETE - PRECARITE
DANS LE VAL-de-MARNE



Etude réalisée pour

Crédoc - Collection des rapports.
N° 39. Juillet 1988.

de l'Equipement

CREDOC•Bibliothèque



Gilles de la GORCE

avec le Concours de Bernard SIMONIN

CREDOC
BIBLIOTHÈQUE

R121

Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie
Crédoc

LE LOGEMENT DES PLUS DEMUNIS

ESSAI D'EVALUATION DE LA PAUVRETE - PRECARITE
DANS LE VAL-de-MARNE



Secrétariat : Christiane DUBOIS - n° 5002

JUILLET 1988

142, rue du Chevaleret - 75013 PARIS

R 121

Nous remercions vivement, pour leur accueil et leur collaboration, les nombreux responsables du Département qui ont accepté de nous recevoir dans le cadre de la réalisation de cette étude et tout particulièrement les responsables de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et des Caisses d'Allocations Familiales de Champigny et Créteil qui nous ont permis d'avoir un très large accès à leurs dossiers et sans lesquels l'étude n'aurait pu aboutir.

Nous remercions également la Caisse Nationale des Allocations Familiales et la Direction Générale des Impôts qui ont accepté de nous fournir des données inédites qui ont considérablement enrichi nos résultats.

Nous remercions enfin tous les membres du Groupe d'Etudes et de Programmation de la Direction Départementale de l'Equipement pour leur soutien permanent à nos démarches, qui nous a été très précieux.

S O M M A I R E

	Page
INTRODUCTION.	1
Chapitre I - LA PAUVRETE EN FRANCE.	5
1-1. QUELQUES POINTS DE METHODE.	9
L'approche en terme de revenus.	9
Le seuil de pauvreté choisi : 50 % du revenu moyen en 1978.	9
Les sources d'information nationales.	11
1-2. LE NOMBRE DE PAUVRES EN 1978.	12
Une proportion de pauvres de 12 %.	12
Une description des noyaux familiaux pauvres en six types.	13
1-3. L'EVOLUTION DEPUIS DIX ANS.	17
La dégradation de l'emploi, facteur d'augmentation de la pauvreté.	17
Le relèvement des prestations, facteur de diminu- tion de la pauvreté.	18
Les "trous" de la protection sociale subsistent.	19
L'évolution de la pauvreté : une légère diminution.	20
L'évolution de la grande pauvreté : une augmenta- tion présumée.	22
Chapitre II - LA PAUVRETE DANS LE VAL-DE-MARNE.	25
2-1. UNE EVALUATION QUANTITATIVE.	29
L'échantillon de la C.N.A.F.	29
L'échantillon de l'aide médicale.	30
L'échantillon de la Direction Générale des Impôts.	30
Une estimation des populations pauvres et très pauvres.	31
50.000 personnes dans la grande pauvreté.	34
Environ 10 % de pauvres dans le Val-de-Marne.	34

2-2. UNE CARACTERISATION DES POPULATIONS PAUVRES DANS LE VAL-DE-MARNE ET DE LEURS ATTENTES.	36
Présentation de l'enquête CREDOC - travailleurs sociaux.	36
Les quatre types de demandeurs.	38
2-3. MENAGES A BAS REVENUS, PRESTATIONS ET AIDE SOCIALE.	44
2-3-1. Les familles allocataires des C.A.F.	45
<i>Les plus pauvres : inactivité et instabilité du revenu.</i>	46
<i>Les autres pauvres : des familles nombreuses.</i>	49
2-3-2. Le public de l'action sociale.	50
<i>Les situations de très forte précarité.</i>	50
<i>Le public traditionnel de l'action sociale.</i>	51
<i>Classes de revenu et typologie des demandeurs.</i>	52
2-3-3. Les bénéficiaires de l'aide extra-légale du Conseil Général.	52
2-3-4. Les bénéficiaires de l'aide médicale.	55
<i>Tableau d'ensemble.</i>	56
2-4. QUELQUES ELEMENTS D'EVOLUTION.	58
L'accroissement du chômage : plus 30 % en cinq ans.	58
Une grande stabilité du nombre de familles monoparentales et des familles nombreuses.	58
Un accroissement sensible des familles à bas revenus.	60
Chapitre III - PAUVRETE ET PROBLEMES DE LOGEMENT.	63
3-1. LES BENEFICIAIRES DES PRESTATIONS LOGEMENT.	65
3-1-1. Descriptions des allocataires.	65
<i>Les bénéficiaires de prestations logement : 18 % des ménages.</i>	65
<i>Les plus pauvres souvent exclus de l'allocation-logement.</i>	68
3-1-2. Coût du logement et montant des allocations.	68
<i>Le coût excessif du logement pour les plus pauvres.</i>	69

	Page
3-2. LOGEMENT ET EXCLUSION SOCIALE.	72
Les problèmes de logement des familles.	72
Le plan pauvreté-précarité de relogement des C.A.F.	73
<i>Des ménages souvent étrangers.</i>	73
<i>Des couples d'âge moyen avec beaucoup d'enfants et des familles monoparentales.</i>	74
<i>Des familles où le chef de ménage a en général un emploi.</i>	74
<i>Des conditions de logement très mauvaises.</i>	75
Les problèmes de logement des personnes seules et pauvres.	77
Conclusion : des situations très contrastées.	78
CONCLUSION.	81
BIBLIOGRAPHIE.	87
ANNEXE I	91
ANNEXE II	99
ANNEXE III	115
ANNEXE IV	119

I N T R O D U C T I O N

Constatant l'augmentation des situations de précarité en matière d'habitat dans le département et l'inadaptation du marché du logement aux besoins des populations très défavorisées, la Direction Départementale de l'Équipement du Val-de-Marne a entrepris une réflexion sur le problème du logement des plus démunis. Dans ce cadre, elle a confié au CREDOC début 1988 la mission d'évaluer la pauvreté-précarité dans le département, c'est-à-dire de parvenir à une estimation chiffrée de l'ampleur du phénomène, à un repérage de ses diverses composantes et de ses principaux points d'impact géographique.

On sait qu'il n'existe pas aujourd'hui de source statistique satisfaisante et rapidement utilisable pour évaluer, nationalement ou localement, le nombre des ménages ayant des ressources inférieures à certains seuils de revenus. Le problème est encore plus difficile lorsqu'on souhaite adopter une approche multidimensionnelle de la pauvreté.

La seule solution envisageable était donc d'exploiter au mieux les quelques sources administratives susceptibles de fournir des informations fiables et précises sur une partie majoritaire de la population et de compléter cette approche par une estimation de l'importance numérique des populations pauvres mal représentées dans ces fichiers d'une part et par une analyse plus qualitative du phénomène grâce aux informations accumulées par les travailleurs sociaux sur les ménages qu'ils reçoivent d'autre part. Le chapitre II de notre rapport expose les résultats de cette démarche.

Mais il nous a paru nécessaire de présenter dans un premier chapitre les principaux concepts utilisés dans ce rapport et de faire le point sur ce que l'on savait aujourd'hui de la pauvreté en France. Les caractéristiques des populations pauvres et leurs évolutions dépendent en effet beaucoup de l'impact de certaines mesures nationales et le rappel de la situation en France permet ensuite de mieux distinguer ce qui, dans le Val-de-Marne, relève de tendances nationales et ce qui est spécifique .

Enfin, dans un troisième chapitre, nous avons souhaité aborder le thème "pauvreté et logement", sujet qui ne faisait pas partie explicitement de la lettre de commande de la Direction Départementale de l'Equipement. Les sources d'information que nous avons traitées se sont en effet avérées riches en données parfois inédites sur ce thème et, sans prétendre apporter des conclusions définitives, nous pensons qu'elles peuvent aider la Direction Départementale de l'Equipement dans son action en faveur du logement des personnes démunies.

Chapitre I

LA PAUVRETÉ EN FRANCE

Ce chapitre sur la pauvreté en France, préliminaire à l'étude spécifique de la situation dans le Val-de-Marne comportera trois parties :

- Une synthèse méthodologique portant sur le concept de pauvreté, la définition des seuils de pauvreté retenus dans la plupart des études françaises et repris dans ce rapport, les sources d'information disponibles au niveau national pour connaître le nombre et les caractéristiques des ménages à bas revenus.
- Une présentation des résultats de l'enquête menée par le CREDOC à la demande de la C.N.A.F. sur les ressources des ménages en 1978. Ces informations sont anciennes mais il n'y a pas de données nationales incontestables relatives à une période beaucoup plus récente et l'enquête est la seule à décrire et à dénombrer de manière détaillée les différents types de populations pauvres.
- Un essai d'approximation de l'évolution de la pauvreté en France depuis dix ans en fonction de ce que l'on sait de l'évolution des principaux facteurs susceptibles d'affecter très directement le nombre des ménages à bas revenus. Les chiffres fournis n'ont aucun caractère officiel, il s'agit seulement des ordres de grandeur qui nous paraissent les plus probables.

1-1. QUELQUES POINTS DE METHODE.

L'étude des populations pauvres pose une série de problèmes que nous allons passer en revue :

L'approche en terme de revenus.

Le simple fait de définir les pauvres comme étant situés au bas de l'échelle des revenus ne va pas de soi. En effet, une telle approche néglige le caractère multidimensionnel de la pauvreté, en particulier la dimension logement qui nous intéresse ici. S'attacher à la seule dimension revenu permet cependant de définir plus facilement une population cible, et de la mettre en relation avec un problème particulier, ce que nous faisons dans cette étude. Si l'on intégrait la caractéristique "mal-logés" dans la définition de la pauvreté, la quantification de la relation pauvreté-problème de logement serait en partie tautologique.

Mais il ne faut pas perdre de vue le côté simpliste du critère "revenu". Outre la question du logement, les bas-revenus ne sont pas nécessairement les plus défavorisés sur le plan de l'insertion sociale, de l'accès aux biens collectifs, de la santé et de la précarité de l'emploi. Seule une batterie d'indicateurs synthétiques permettrait de caractériser vraiment les plus pauvres. Ici, cette insuffisance du critère revenu sera palliée de deux façons, d'abord en décrivant le mieux possible les populations à bas revenus, ensuite en procédant à une approche multidimensionnelle du public de l'action sociale, approche croisée avec les niveaux de revenu.

Le seuil de pauvreté choisi : 50 % du revenu moyen en 1978.

Une fois définie la pauvreté par le niveau de revenu, il reste à fixer un seuil : sur ce point, deux options s'opposent, selon que l'on se réfère à la pauvreté relative ou absolue. La pauvreté relative renvoie à l'étude des inégalités, les plus pauvres étant ceux qui se situent sous un

seuil dépendant de l'ensemble des revenus, la C.E.E. ayant fixé comme seuil 50 % du revenu moyen par unité de consommation (U.C.) (1). La pauvreté absolue correspond à un seuil fixe, une sorte de minimum vital mesuré grâce à un panier de biens. Avec la croissance économique, le nombre de pauvres "absolus" diminue si l'inégalité des revenus est constante. Il est certain que cette dernière conception de la pauvreté est préférable si l'on pense que lutter contre la pauvreté n'est pas nécessairement réduire les inégalités.

En pratique, le revenu moyen étant connu avec beaucoup de retard et de manière très imprécise, le seuil est fixé en fonction du S.M.I.C.. En fait, 50 % du revenu disponible moyen correspondait environ à 14.000 Francs par U.C., soit 72 % du S.M.I.C. net en 1978 (2). Ce seuil revient à considérer comme pauvre une part importante de la population, soit 13,4 % en 1978 (d'après l'enquête CNAF-CREDOC de 1978) (1). Aussi est-il utile de définir un seuil inférieur, définissant la "grande pauvreté", pour reprendre l'expression de J. WRESINSKI (2).

-
- 1 - *Le système des unités de consommation permet de tenir compte de la taille de la famille dans l'évaluation du niveau de vie. On utilise ici l'échelle d'Oxford, qui affecte la pondération 1 au chef de famille, 0,7 à son conjoint éventuel et aux enfants de 14 ans et plus, et 0,5 aux enfants de moins de 14 ans. Cette échelle est parfois contestée, la critique la plus courante estimant que les enfants ne représentent pas une telle charge budgétaire. En fait, la charge budgétaire relative dépend du niveau absolu de revenu, et les plus pauvres sont beaucoup plus sensibles au coût des enfants. L'échelle d'Oxford, si elle est grossière et inadaptée à l'étude quantitative de la consommation, est plutôt meilleure que les autres systèmes de compte (en particulier le quotient familial) pour l'étude de la pauvreté.*
 - 2 - *Le revenu disponible moyen publié par l'INSEE (3) est déduit du revenu imposable déclaré, auquel on ajoute les prestations familiales et le minimum vieillesse. Il en résulte une sous-estimation sensible, due à la fraude et à l'évasion fiscale ainsi qu'à l'omission de certaines catégories de revenus non-imposables (par exemple les indemnités journalières de maladie). L'INSEE ne quantifie pas cette sous-estimation, mais en se fondant sur les données de la comptabilité nationale, on peut l'estimer à environ 20 % (dont 12 % pour la fraude et l'évasion fiscale). Cependant, dans l'estimation du nombre de pauvres, on se heurte souvent au même problème de sous-déclaration et de non-prise en compte de certains revenus (par exemple l'allocation mensuelle de l'aide sociale à l'enfance) d'où il résulte qu'en gros les erreurs s'annulent, et que les nombres estimés correspondent à peu près au niveau conseillé par la C.E.E.*

Pour 1987, compte tenu de la hausse des prix de détail, le même seuil correspond à 29.442 Francs par U.C., soit 61 % du S.M.I.C.. Pour rester dans une définition de la pauvreté comparable en termes de niveau de vie à celle de l'enquête CNAF-CREDOC, nous retiendrons donc le seuil de 60 % du S.M.I.C. net par U.C.. Pour la grande pauvreté, nous avons retenu 40 % du S.M.I.C. net par U.C., soit environ 33 % du revenu disponible moyen (1).

Les sources d'information nationales.

Une fois fixés les seuils de pauvreté, il reste à estimer le nombre de personnes étant sous ces seuils. Or, il n'existe pas de source officielle fiable pour effectuer cette mesure.

L'enquête "revenus fiscaux" de l'INSEE estime mal les bas revenus car elle est faite à partir des déclarations d'impôt, et l'on sait que, plus le revenu des foyers fiscaux est bas, moins on a de déclarations. Le pourcentage de déclarations est proche de zéro pour les revenus imposables nuls. Il paraît donc indispensable de recourir à d'autres sources.

On dispose tout d'abord des enquêtes auprès des ménages. Elles fournissent des estimations sur une population exhaustive et permettent de décrire en détail les caractéristiques des ménages à bas revenus. Mais elles sont nécessairement lourdes et leurs résultats sont connus avec retard. De plus, elles sous-estiment le nombre de pauvres car ils refusent plus souvent que les autres de répondre et vivent plus souvent dans des habitats négligés par les enquêteurs (habitats collectifs, logements de fortune, cités de transit, etc ...). Pour notre part, en l'absence de sources nationales plus récentes, nous utiliserons comme référence l'enquête faite par le CREDOC en 1979, pour le compte de la C.N.A.F.. Cette enquête a été menée sur un échantillon représentatif de 3.800 ménages non agricoles, et permet de connaître leurs revenus en 1978.

1 - Dans une étude récente du C.E.R.C., J-M. CHARBONNEL et J. LION (4) ont retenu les mêmes seuils, en les justifiant également par les directives de la C.E.E.

Par ailleurs, on peut utiliser pour avoir des données annuelles récentes (1986 est disponible) l'échantillon d'allocataires de la C.N.A.F., mais on raisonne alors sur une population incomplète, excluant la plupart des personnes sans enfants et une partie des familles de un enfant, qui doivent fournir une justification de leurs droits aux prestations. De plus, une part des allocataires pauvres ne fournissent pas à temps la déclaration de revenus, sans doute par négligence (ils sont alors suspendus, mais restent dans le fichier), et une part des ayants-droit ne sont pas allocataires, soit qu'ils n'aient pas fait de demande, soit que leur demande n'ait pas abouti pour diverses raisons administratives. Enfin, cet échantillon ne couvre que le régime général de la branche famille, et ne prend pas en compte les régimes spéciaux (20 % des allocataires), mais on peut raisonnablement estimer que le régime général couvre la quasi-totalité des allocataires pauvres non-agricoles.

En fait, le problème n'est pas le même selon le seuil de pauvreté choisi. On peut penser que les critiques exposées ci-dessus sont d'autant plus pertinentes que le seuil choisi est bas. Ainsi, on connaît beaucoup mieux par ces différentes sources les revenus compris entre 40 et 60 % du S.M.I.C. par U.C. que les revenus inférieurs à 40 %. De plus, du fait de l'irrégularité du revenu des familles en situation de précarité, la rotation dans la population pauvre est plus forte sous le seuil de 40 %. Ainsi, en définissant les pauvres par le seuil de 60 %, on a affaire à une population relativement plus stable et dont le revenu est en moyenne mieux connu. Le seuil de 40 % est alors un moyen de mieux décrire la population pauvre, en isolant la grande pauvreté.

1-2. LE NOMBRE DE PAUVRES EN 1978.

Une proportion de pauvres de 12 %.

Le nombre des pauvres en France est ici estimé à partir d'une source ancienne, mais qui a le mérite de décrire de manière détaillée les différents types de pauvres. Il n'y a pas de publication récente apportant une information aussi riche. Cela explique qu'en 1987 encore, le rapport du Conseil Economique et Social sur la grande pauvreté (2) y ait fait référence.

Pour l'année 1978, G. HATCHUEL (1) estime le nombre de noyaux familiaux (1) pauvres (seuil de 72 % du S.M.I.C. par U.C.) à 11,9 % des noyaux non agricoles, soit 13,4 % de la population non agricole (tableau A1). Ce résultat recoupe celui obtenu par S. MILANO (5) à partir de l'enquête revenus fiscaux de l'INSEE de 1979, soit 12 % des ménages ayant moins de la moitié du revenu disponible moyen par U.C.

Parmi ces noyaux pauvres, on en trouve peu dont le revenu soit inférieur à 48 % du S.M.I.C. par U.C., soit 2,8 % des noyaux et 2,4 % de la population. C'est très peu, et cela confirme le risque de sous-estimation des plus pauvres évoqué plus haut. Remarquons au passage le faible nombre de personnes par noyau (2,2) lié à une forte proportion de personnes seules.

Une description des noyaux familiaux pauvres en six types (2).

Ces noyaux sont d'abord caractérisés par le statut de la personne de référence : elle est inactive ; soit non retraitée d'une activité propre (27 % contre 9 % sur l'ensemble de la population), qu'il s'agisse de personnes en longue maladie ou en invalidité, ou de femmes seules n'ayant jamais travaillé ; soit retraitée (24 %). Quand elle est active, elle est surtout ouvrière, et fréquemment au chômage (8 % contre 4 % sur l'ensemble).

A ce faible pourcentage d'actifs occupés s'ajoutent les caractéristiques suivantes : forte proportion de personnes âgées, de personnes seules, de chefs de noyau de sexe féminin, de familles nombreuses, de familles monoparentales, de noyaux hébergés et de personnes de nationalité étrangère.

1 - La notion de noyau familial privilégie l'unité économique, la famille ou les personnes sans enfants prises isolément, plutôt que l'unité logement, qui définit le ménage, où peuvent cohabiter plusieurs noyaux familiaux. Remarquons que si la notion de noyau familial semble mieux adaptée à l'étude des problèmes de pauvreté, elle ne prend pas en compte le problème des enfants pauvres contraints de vivre avec leurs parents, et elle brise l'unité du logement, ce qui est ennuyeux dans une étude comme la nôtre justement axée sur les problèmes de logement.

2 - Les tableaux I1 à I5 en annexe fournissent une description chiffrée de ces six types.

Tableau A1

NOMBRE DE NOYAUX FAMILIAUX AUX DIFFERENTS SEUILS EN 1978

France métropolitaine

- Enquête CNAF - CREDOC -

Le revenu disponible par unité de consommation du noyau familial est :	Nombre de noyaux familiaux (1)		Nombre de personnes correspondant (en milliers)	Nombre moyen de personnes par noyau
	En milliers	En %		
inférieur à 48 % du SMIC net	507	2,8	1.100	2,2
compris entre 48 et 60% du SMIC	406	2,3	1.404	3,4
compris entre 60 et 72% du SMIC	1.208	6,8	3.759	3,1
compris entre 72 et 92% du SMIC	1.910	10,7	5.924	3,1
compris entre 92 % et 120% SMIC	3.362	18,8	9.311	2,8
supérieur à 120% du SMIC net	10.444	58,6	25.178	2,4
ENSEMBLE	17.837	100,0	46.676	2,6

(1) Hors population agricole.

L'absence de qualification est générale, la proportion de diplômés étant très faible : 14 % des chefs de noyau ont un diplôme technique et 6 % ont le baccalauréat ou plus. Lorsque le conjoint existe, il est encore moins diplômé et rarement actif occupé (16 % contre 47 % en moyenne).

Cette population à bas revenus peut être classée en six groupes relativement homogènes.

a. *Les familles nombreuses* (couples avec trois enfants ou plus), où l'homme est actif occupé, le plus souvent ouvrier, et la femme inactive (29 % des noyaux pauvres).

Ces familles sont considérées comme pauvres à cause de leur grand nombre d'enfants et de leur bas niveau de salaire. Avec une norme de calcul un peu différente, par exemple une échelle de calcul des unités de consommation pondérant moins les enfants, elles auraient beaucoup moins de poids dans la population pauvre.

Leurs ressources sont composées pour deux tiers de salaires, complétés pour l'essentiel de prestations familiales. Leurs conditions de logement sont relativement bonnes, encore que 22 % n'aient pas de salle de bains et 18 % pas de W.C. intérieurs. Ils sont beaucoup plus souvent locataires (55 %) que la moyenne des pauvres.

b. *Les personnes seules inactives*, le plus souvent âgées et de sexe féminin, veuves et pensionnées de réversion (33 % des noyaux pauvres).

Ces personnes n'ont qu'une faible pension de réversion (en moyenne la moitié d'une pension de retraite), représentant deux tiers de leurs ressources. La plupart (80 %) ne reçoivent aucune autre prestation sociale, les autres percevant surtout l'allocation adulte handicapé et l'allocation-logement.

Elles sont très mal logées, 34 % ne disposant pas d'eau chaude, 50 % pas de salle de bains et 34 % pas de W.C.. C'est dans ce groupe qu'on rencontre la plus forte proportion de gens logés gratuitement (16 %) où logés par une autre famille (19 %).

- c. *Les couples d'inactifs sans enfants*, le plus souvent âgés et composés d'un retraité et de sa conjointe non retraitée (16 % des noyaux pauvres).

Le retraité est alors ancien salarié peu qualifié ou petit indépendant, catégories professionnelles où les pensions de retraite sont les plus faibles. De plus, 80 % de ces familles comportent au moins un malade ou handicapé. En conséquence, leurs ressources sont composées pour trois quarts de retraites, le restant provenant de pension d'invalidité ou de l'allocation adulte handicapé.

Plus souvent propriétaires (50 %) que la moyenne des pauvres, ils sont assez mal logés, 38 % ne disposant pas d'eau chaude, 38 % pas de salle de bains et 33 % pas de W.C..

- d. *Les familles de petits indépendants*, artisans ou commerçants, dont le revenu d'exploitation est déficitaire ou faible, et les familles dans lesquelles la femme seule est active, l'homme étant en longue maladie ou handicapé (10 % des noyaux pauvres).

Les indépendants constituent les deux-tiers du groupe, et leur présence parmi les pauvres tient en partie à la sous-déclaration de leurs revenus, comme l'atteste leur bon niveau d'équipement en biens durables et leurs bonnes conditions de logement. Il reste qu'une part de ces indépendants sont réellement en difficulté, difficultés que confirme par ailleurs le grand nombre de faillites d'artisans et petits commerçants. Enfin, la présence de couples où seule la femme est active est liée à leur faible niveau de qualification (donc des bas salaires) et à la faiblesse des pensions d'invalidité du mari, les transferts ne représentant que 11 % de leurs ressources.

- e. *Les noyaux dont la personne de référence est au chômage*, principalement de longue durée (plus de six mois), surtout ouvriers ou employés, jeunes ou en fin de carrière (6 % des noyaux pauvres).

Ces noyaux comportent une forte proportion de personnes seules et de familles monoparentales, une minorité étant constituée de couples sans

enfants. Le seul apporteur de ressources étant au chômage, le revenu par U.C. est très faible, inférieur à 48 % du S.M.I.C. dans la moitié des cas. Il est composé pour moitié d'indemnités de chômage et pour un quart de prestations familiales.

Les conditions de logement sont médiocres, 21 % ne disposant pas d'eau chaude, 23 % pas de salle de bains, et 30 % pas de W.C. intérieurs. Quand ils ne sont pas locataires (49 %), ils sont très souvent hébergés gratuitement (11 %) ou par leur famille (20 %).

f. *Les familles monoparentales* (sauf celles appartenant au groupe précédent) et les personnes seules non retraitées, également très souvent des femmes (7 % des noyaux pauvres).

Les trois quarts sont des familles monoparentales, dont un tiers de familles étrangères. Le chef de noyau est fréquemment actif, presque toujours dans des emplois salariés peu qualifiés et mal payés. Il en résulte que la moitié des ressources provient des salaires, et un tiers des prestations familiales. Ces ressources sont très faibles, 42 % d'entre eux étant sous le seuil de 48 % du S.M.I.C. par U.C..

Le niveau de confort de leurs logements est supérieur à la moyenne de la population pauvre, avec 19 % sans eau chaude, 21 % sans salle de bains et 21 % sans W.C. intérieurs.

1-3. L'EVOLUTION DEPUIS DIX ANS.

Depuis une dizaine d'années le nombre et la composition des populations pauvres ont été affectés par deux évolutions contradictoires :

La dégradation de l'emploi, facteur d'augmentation de la pauvreté.

D'une part, l'accroissement massif du chômage et des emplois précaires (1), non compensé par les changements de régime d'indemnisation et l'é-

1 - D'après Mireille ELBAUM (6), les "petits boulots" (y compris les stages) ont augmenté de 18 % entre 1983 et 1987. Cette croissance a été particulièrement vive pour les emplois précaires.

largissement du traitement social du chômage. Le régime d'indemnisation pénalise fortement le chômage de longue durée alors même qu'il a tendance à s'étendre rapidement, ainsi que le chômage d'insertion également en croissance rapide. Le traitement social du chômage, s'il a eu un effet positif sur le chômage des jeunes, n'a pas freiné le mouvement de licenciement des salariés plus âgés, fréquemment chargés de famille, donc plus fragiles en cas de baisse du revenu. Il en résulte un accroissement significatif du nombre de couples avec au moins un chômeur (+ 6,2 % par an entre 1982 et 1987) (1).

Le relèvement des prestations, facteur de diminution de la pauvreté.

D'autre part, le relèvement de nombreuses prestations a permis à plusieurs catégories de population de se situer aujourd'hui au-dessus du seuil de pauvreté. Il s'agit surtout du minimum vieillesse et de l'allocation adulte handicapé, passés de 1417 Francs en 1981 à 2658 Francs en 1987 (soit + 27 % en Francs constants), du développement de l'aide au logement, principalement par l'extension de l'A.P.L. et du relèvement du S.M.I.C., passé de 1.840 Francs brut en 1978 à 4664 Francs en 1987 (soit + 17 % net en Francs constants). Ainsi, on peut penser que la quasi-totalité des personnes âgées et qu'une proportion importante des petites familles vivant avec le S.M.I.C. ne sont plus pauvres.

Par ailleurs, la part respective des populations "à risque" a changé, du fait de l'accroissement du nombre de familles monoparentales (+ 3 % par an entre 1982 et 1987) et de la réduction du nombre des familles nombreuses (- 1,3 % par an entre 1982 et 1987).

Il est toutefois difficile d'évaluer précisément l'évolution à partir de l'enquête CNAF-CREDOC, puisqu'elle tend à sous-estimer le nombre de noyaux en situation de grande pauvreté, qui concerne plutôt les chômeurs et les familles monoparentales. Or, ce sont ces situations qui s'accroissent depuis 1978.

1 - Les évolutions entre 1982 et 1987 sont tirées des tableaux publiés par l'INSEE à partir de l'enquête annuelle sur l'emploi (7).

En définitive, on est passé en dix ans d'une situation où la population pauvre était dominée par les familles de smicards, les personnes âgées et les malades et invalides, à une situation nouvelle, où les principaux facteurs de pauvreté sont surtout le chômage et les situations familiales difficiles (familles nombreuses et familles monoparentales).

Les "trous" de la protection sociale subsistent.

Malgré tout, des situations de pauvreté liées aux "trous" de la protection sociale subsistent (1) :

- les retraités de moins de 65 ans, très nombreux depuis l'abaissement de l'âge de la retraite, sont exclus du droit au minimum vieillesse. Or, de nombreuses personnes, surtout des femmes, ne peuvent pas prouver une activité suffisante pour ouvrir un droit à une pension d'un niveau décent,
- les handicapés à faible taux sont exclus de l'A.A.H. pour laquelle il faut avoir 80 % d'invalidité ou "ne pas pouvoir travailler" (à l'appréciation des COTOREP). En conséquence, une part non négligeable des malades et des invalides est encore en situation de pauvreté, malgré la quasi-généralisation de la couverture maladie. En effet, il ne suffit pas d'avoir accès aux soins pour échapper à la pauvreté, une mauvaise santé étant souvent suffisante pour être durablement exclu d'un emploi stable,
- les familles dont les enfants sont trop âgés pour avoir droit aux prestations familiales. Les enfants cessent d'être "à charge" pour les Caisses d'Allocations Familiales à partir de 21 ans, et même souvent avant s'ils sont considérés comme actifs (ce qui est le cas des chômeurs). Du coup, l'accroissement du chômage des jeunes, généralement non-indemnisé, puis la multiplication des "petits boulots" ne permettant pas de véritable autonomie financière, pèsent lourdement sur les familles, sans aucune compensation par les transferts sociaux.

1 - Ces lacunes sont détaillées par J-M. BELORGEY (8).

- les veuves de moins de 55 ans ne touchent une allocation que pendant trois ans et sous des conditions très restrictives (enfants à charge et conditions de ressources), et les veuves de plus de 55 ans ont droit à une pension de réversion d'un montant parfois très faible,
- les ménages à faibles ressources, mais dont les conditions de logement sont mauvaises (insalubrité, surpeuplement) ne bénéficient pas d'allocation-logement, dont les conditions d'accès apparaissent singulièrement restrictives. Il en résulte que, bien souvent, les ménages en situation de grande pauvreté sont peu aidés pour le logement.

Du fait de l'accroissement considérable de la monoparentalité et du chômage, ce sont les femmes qui sont le plus victimes des trous de la protection sociale. A ce sujet, le caractère très limité dans le temps (trois ans) de l'allocation veuvage et de l'allocation aux parents isolés ne se justifie qu'en période de plein-emploi. Dans la situation actuelle, les femmes sans formation ni expérience professionnelle ont peu de chance d'arriver à une insertion professionnelle dans les trois ans.

Enfin, un nombre important de personnes pauvres est exclu des prestations des ASSEDIC et des CAF du fait de la complexité des procédures administratives et de la difficulté pour le demandeur à prouver le droit à une allocation. Ces carences sont régulièrement dénoncées, mais la situation est toujours aussi bloquée, particulièrement pour les commissions des ASSEDIC, dont les décisions sont prises sans possibilité de recours.

Ces problèmes administratifs d'accès aux prestations sont particulièrement aigus pour les étrangers, et contribuent sans doute fortement à leur maintien dans la pauvreté, ce qui doit compenser, pour l'évolution de la pauvreté, la baisse du nombre de familles nombreuses, celles qui subsistent ayant plus souvent un chef de famille étranger.

L'évolution de la pauvreté : une légère diminution.

Toutes ces considérations permettent de faire une estimation grossière de l'évolution de la pauvreté :

En premier lieu, le niveau élevé du minimum vieillesse a écarté l'ensemble des personnes de plus de 65 ans sans enfants à charge de la pauvreté. Or, dans l'enquête du CREDOC, elles comptaient pour 694.000, soit 32,8 % des noyaux pauvres et 16,5 % des personnes pauvres.

Deuxième cause de diminution de la pauvreté, la revalorisation des bas salaires liée au relèvement du S.M.I.C.. Elle concerne essentiellement les ouvriers et les personnels de service, qui comptent pour 615.000, soit 29 % des noyaux pauvres et 44,7 % des personnes pauvres. De plus, ces mêmes catégories diminuent dans la population active, le nombre de ménages dont le chef est ouvrier ayant décliné de 1,2 % par an entre 1982 et 1987 ; mais elles sont de plus en plus vulnérables au chômage, le taux de chômage (définition B.I.T.) des ouvriers étant passé de 9,5 % à 14,8 % en cinq ans. On peut donc se demander si la contraction du groupe ouvrier par passage à l'inactivité ou au chômage n'a pas annulé partiellement les effets bénéfiques de la revalorisation des salaires. L'effet spécifique du chômage est étudié ci-dessous.

Troisième cause de diminution, le relèvement de l'allocation adulte handicapé. La population en longue maladie ou handicapée comptait en 1978 pour 170.000, soit 8 % des noyaux pauvres et 6,9 % des personnes pauvres. Or, nous l'avons vu, l'A.A.H. ne concerne qu'une partie d'entre eux, et son augmentation ne concerne donc que 2 ou 3 % des pauvres.

On peut donc considérer que ces trois facteurs entraînent une diminution du nombre des pauvres de l'ordre de 20 % à 30 %, soit 1,25 à 1,9 millions de personnes (1).

A l'inverse, l'accroissement du nombre de familles monoparentales, particulièrement vulnérables aux trous de la protection sociale, est certainement générateur de pauvreté : leur nombre s'est accru de 30 % depuis 1978. Or, elles comptaient pour 157.000, soit 7,4 % des noyaux pauvres, nombre sans doute un peu sous-estimé (puisque l'enquête sous-estime les revenus les plus

1 - L'incertitude porte surtout sur l'effet du relèvement des bas salaires. Il n'est pas possible d'être plus précis, les études sur les salaires portant sur des individus et ne prenant jamais en compte la situation de famille de salariés.

faibles). Il est donc vraisemblable qu'il y ait environ 250.000 familles monoparentales pauvres en 1987.

Enfin, l'effet de l'accroissement du chômage ne peut être évalué de la même manière. Dans l'enquête CREDOC, les chômeurs comptaient pour 122.000 (dont 27.000 familles monoparentales), soit 6,7 % des noyaux pauvres. Or, d'après l'étude déjà citée de J-M. CHARBONNEL et J. LYON (1988), sur la base de l'enquête emploi, la présomption de pauvreté liée au chômage est très forte pour près de 400.000 ménages dont le chef a moins de 60 ans (dont 50.000 familles monoparentales). La différence entre les deux mesures s'explique par la sous-estimation des très bas revenus dans l'enquête CREDOC, et surtout par l'accroissement du nombre de ménages concernés, puisque le nombre de couples avec chômeurs s'est accru de 72 % depuis 1978.

Ces deux derniers facteurs sont donc responsables d'un accroissement du nombre de pauvres d'environ un million de personnes (100.000 familles monoparentales et 260.000 ménages de chômeurs hors familles monoparentales);

Ainsi, on doit s'attendre à une légère baisse de la pauvreté absolue entre 1978 et 1987, la proportion de personnes pauvres passant d'environ 14 % à 10-12 % de la population non-agricole (ou d'environ 12,5 % à environ 8-9 % des noyaux familiaux) (1).

L'évolution de la grande pauvreté : une augmentation présumée.

Ce constat de baisse ne doit cependant pas être pris au pied de la lettre : comme nous l'avons remarqué, ce sont les catégories les plus touchées par la grande pauvreté qui sont en augmentation, c'est-à-dire les chômeurs et les familles monoparentales. Or, d'après les études des associations caritatives et les observations des travailleurs sociaux, il semble que la grande pauvreté, elle, est en augmentation. Si cela était confirmé, le résultat de l'évolution de la pauvreté dépendrait donc du seuil de revenu

1 - La baisse est plus importante en nombre de noyaux qu'en nombre de personnes puisqu'elle est principalement due à la disparition des noyaux de personnes âgées, noyaux de une ou deux personnes. Le nombre moyen de personnes par noyau dans la population pauvre a donc augmenté, passant de 3,0 à environ 3,4.

choisi: sous le seuil de 40 % du S.M.I.C. par U.C., il y aurait une augmentation, et sous le seuil de 60 %, on observerait une diminution ! Tant que des enquêtes plus approfondies n'auront pas été menées, il est difficile de conclure avec plus de précision.

Chapitre II

LA PAUVRETÉ DANS LE VAL-DE-MARNE

On vient de voir qu'il n'existe pas au niveau national d'informations statistiques précises et récentes portant sur l'ensemble de la population et permettant une analyse détaillée de l'évolution de la pauvreté au cours de ces dernières années. La situation n'est pas meilleure au niveau départemental puisqu'on ne peut même plus utiliser certaines enquêtes de l'INSEE sur des échantillons de ménages, représentatifs de la situation nationale uniquement.

Si l'on veut quand même fournir des éléments d'analyse statistique sur les populations pauvres d'un département, on est obligé d'utiliser toutes les sources administratives susceptibles de contenir des informations sur les caractéristiques des personnes à bas revenus ou en difficulté. Or aucune de ces sources n'est vraiment satisfaisante, soit par manque de précision soit par absence d'exhaustivité. Ainsi les déclarations fiscales sont trop imprécises sur les foyers à bas revenus (cf. la suite de ce chapitre) et toutes les autres sources ne couvrent qu'une partie, plus ou moins large, des populations pauvres. De plus, peu de résultats statistiques sont facilement disponibles.

Le CREDOC a pu obtenir pour cette étude sur le Val-de-Marne des tableaux statistiques de la Direction Générale des Impôts et de la Caisse Nationale des Allocations Familiales qui n'avaient jusqu'à présent jamais été diffusés. Mais beaucoup de services n'ont encore pas informatisé la gestion de leurs dossiers (la DDASS du Val-de-Marne est en cours d'informatisation) ou ne font aucune exploitation statistique à partir de leurs fichiers de gestion. L'obtention de résultats statistiques suppose alors d'avoir accès aux dossiers (rendus bien sûr anonymes) et de mener des exploitations assez lourdes. C'est ce que le CREDOC a fait pour certaines sources jugées particulièrement intéressantes (public des travailleurs sociaux de secteur, dossiers d'aide médicale, aides extra-légales du département, plans précarité-logement des C.A.F.).

Mais l'information n'est pas homogène d'une source à l'autre ou est très délicate à utiliser (statistiques des organisations caritatives par exemple) d'où des difficultés évidentes pour dresser un tableau de synthèse sur les popu-

lations à bas revenus du département. C'est néanmoins ce qu'on a tenté de faire dans la première partie de ce chapitre.

La seconde partie a un objectif plus qualitatif : à partir des dossiers des travailleurs sociaux du département, on a construit une typologie des populations pauvres rendant compte à la fois de leurs principales difficultés, de leurs caractéristiques socio-démographiques et de leurs attentes vis-à-vis de l'action sociale.

La troisième partie vise à approfondir la connaissance de certains sous-groupes de pauvres par l'exploitation détaillée des dossiers qu'ils remplissent pour obtenir des prestations ou des aides.

Enfin, à la lumière des évolutions nationales mises en évidence dans le chapitre précédent, on essaiera de caractériser brièvement l'évolution de la pauvreté dans le Val-de-Marne.

2-1. UNE EVALUATION QUANTITATIVE.

Nous disposons de trois sources pour établir une évaluation quantitative de la population pauvre dans le Val-de-Marne : l'échantillon de la C.N.A.F., l'échantillon des bénéficiaires de l'aide médicale et l'échantillon de la Direction Générale des Impôts (D.G.I.). Pour avoir une idée de la fiabilité des résultats qui peuvent être tirés de chacune de ces sources, il est nécessaire de les présenter rapidement.

L'échantillon de la C.N.A.F.

L'échantillon national constitué par la C.N.A.F. décrit 150.000 allocataires en décembre 1986. Cet échantillon permet d'avoir des informations détaillées sur les revenus, le loyer et les prestations, sous la forme la plus appropriée pour l'analyse. Mais ce n'est qu'un échantillon, soit 2.900 allocataires pour le Val-de-Marne et les résultats sont imprécis à ce niveau départemental. Parmi ces 2.900 allocataires, 423 sont sous le seuil de 60 % du S.M.I.C. par U.C., représentant (après redressement pour tenir compte des non-réponses) 26.400 familles.

La population couverte par les C.A.F. du Val-de-Marne représente plus de 150.000 allocataires, soit environ 45 % de la population totale, répartis ainsi selon la situation de famille :

- 26.800 personnes seules (10 % de la population correspondante du département),
- 9.300 couples sans enfants (7 % de la population correspondante),
- 21.700 familles monoparentales (68 % des familles monoparentales),
- 94.100 couples avec enfants (58 % des familles-couples).

Dans cette population on ne trouve que le tiers des familles de un enfant, puisque ces familles ne sont allocataires de la C.A.F. que si elles bénéficient de prestations sous conditions de ressources ou de l'allocation

jeunes enfants. De plus, une faible fraction des familles de deux enfants est exclue si l'un des enfants n'est plus considéré comme étant à charge par la C.A.F.. C'est le cas par exemple quand un enfant est au chômage. Cette notion restrictive d'enfant à charge suggère qu'une partie des familles pauvres n'est pas allocataire, ce que nous confirmons ci-dessous.

L'échantillon de l'aide médicale.

Les dossiers de l'aide médicale de la DDASS constituent une bonne entrée pour évaluer la part de la population pauvre non allocataire des C.A.F.. Nous avons constitué un échantillon de 241 dossiers (1), représentatif des 19.000 dossiers de l'aide médicale en 1987 (aide médicale hospitalière + forfait journalier d'une part et aide médicale à domicile d'autre part).

Parmi ces dossiers, 173 correspondent à des non-allocataires : ils se concentrent surtout sous le seuil de 40 % du S.M.I.C. par U.C. (cf. tableau II-1 en annexe). Il s'agit principalement de personnes seules, dont une bonne partie sont des jeunes (moins de 26 ans) hébergés par leur famille. A partir de ce seul échantillon, on trouve environ 10.000 pauvres non répertoriés par les C.A.F., dont les trois-quarts sont dans la grande pauvreté. Il s'agit bien entendu d'une estimation minimum de la population pauvre non C.A.F., tous les pauvres n'ayant pas recours à l'aide médicale au cours d'une année.

L'échantillon de la Direction Générale des Impôts.

L'échantillon de la Direction Générale des Impôts est constitué de 7.000 foyers fiscaux représentatifs. Son utilisation pose une série de problèmes qui limitent habituellement son utilisation. Tout d'abord, de nombreux foyers à bas revenus ne font pas de déclaration, et leurs revenus sont

1 - Ce nombre de dossiers est trop faible pour qu'une extrapolation à l'ensemble des bénéficiaires puisse être considérée comme précise. L'exploitation n'a pu être faite par le CREDOC qu'au moment de l'informatisation de la DDASS, d'où un grand nombre de dossiers manquants dans les classeurs car en train d'être saisis et une grosse perte de temps dans la recherche des documents.

estimés à partir des déclarations des foyers ayant le même profil, ce qui limite la précision des résultats. De plus, la présentation standard des tableaux fournis rend leur utilisation délicate : ils croisent le revenu imposable net et le nombre d'enfants de moins de 18 ans, sans indications sur le revenu réellement déclaré, ni sur le type de famille (couple ou personne sans conjoint), rendant impossible une évaluation des transferts sociaux. Enfin, la tranche de revenu la plus basse est fixée à 40.000 Francs, niveau trop élevé pour une étude en terme de seuils de pauvreté. Le tableau II-2 en annexe donne la proportion de foyers fiscaux sous ce seuil.

Malgré ces inconvénients, cet échantillon demeure la seule source permettant de cadrer les données éparses sur le nombre de personnes sans enfants et de familles de un enfant parmi les plus pauvres (pour les familles de deux enfants et plus, les effectifs sont trop faibles). Il est ici utilisé en effectuant une transformation du revenu imposable net par foyer en ressources disponibles par unité de consommation. En effet l'exploitation de l'échantillon C.N.A.F. permet de construire la table de conversion adéquate (tableau II-3 en annexe).

Bien sûr, cette transformation suppose que la relation entre les deux mesures du revenu s'opère de la même manière dans la population globale que dans la population allocataire, ce qui est sans doute inexact. En effet, la population non-allocataire ne bénéficie pas d'autant de revenus de transfert, et cette méthode tend donc à sous-estimer l'importance des bas revenus, particulièrement dans le cas des personnes seules. Tous ces biais doivent donc inciter à la prudence dans l'interprétation.

Une estimation des populations pauvres et très pauvres.

Dans les tableaux B1 et B2 nous avons reproduit deux estimations faites à partir des trois sources qui viennent d'être décrites. Si les données relatives aux familles d'au moins deux enfants peuvent être considérées comme assez précises, il n'en va pas de même pour les personnes sans enfants pour lesquelles il n'est possible de fournir qu'une fourchette assez large. La première colonne, qui est une actualisation pour 1987 du dernier recensement, permet un cadrage démographique de ces évaluations.

Tableau B1

ESTIMATION DE LA POPULATION PAUVRE OU TRES PAUVRE
VAL-DE-MARNE - 1987

Type de famille		Population totale du Val-de-Marne (recensement 1982 actualisé)	FAMILLES EN SITUATION DE PAUVRETE (ressources annuelles (3) comprises entre 0 et 60 % du SMIC net/U.C.)			
			Allocataires C.N.A.F.	Non allocataires C.N.A.F.	Ensemble	Proportion par rapport au total 4/1
		1	2	3	4	
Personnes (2) sans enfants (couples+isolés)	Nombre (1)	350.000	6.900	13.000 à 26.000	20.000 à 33.000	5,7% à 9,4%
	Population (1)	480.000	8.300	14.000 à 28.000	22.000 à 36.000	4,6% à 7,5%
Familles monoparentales	Nombre	32.000	6.400	2.300	8.700	27,2 %
	Population	80.000	16.000	4.900	20.900	26,1 %
Couples avec 1 ou 2 enfants	Nombre	135.000	5.500	1.300	6.800	5,0 %
	Population	468.000	20.900	4.200	25.100	5,4 %
Couples avec 3 enfants et +	Nombre	27.000	7.600	400	8.000	29,6 %
	Population	152.000	46.200	2.400	48.600	32,0 %
TOTAL	Nombre	544.000	26.400	17.000 à 30.000	43.000 à 56.000	7,9% à 10,3%
	Population	1.180.000	91.400	26.000 à 40.000	117.000 à 131.000	9,9% à 11,1%

- 1 - La ligne "nombre" indique le nombre de familles appartenant à cette catégorie. La ligne "population" indique le nombre de personnes -adultes et enfants- appartenant à une famille de cette catégorie.
- 2 - Il s'agit soit de personnes isolées et de couples constituant par eux-mêmes un ménage soit de personnes hébergées par une autre famille ou vivant en institution.
- 3 - Les ressources annuelles comprennent les revenus du travail, les retraites et pensions, l'ensemble des prestations familiales et des aides au logement mais pas l'aide sociale.

Tableau B2

ESTIMATION DE LA POPULATION TRES PAUVRE

VAL-DE-MARNE - 1987

Type de famille		Population totale du Val-de-Marne (recensement 1982 actualisé)	FAMILLES EN SITUATION DE GRANDE PAUVRETE (ressources annuelles (3) comprises entre 0 et 40 % du SMIC net/U/C/)			
			Allocataires C.N.A.F.	Non allocataires C.N.A.F.	Ensemble	Proportion par rapport au total 4/1
		1	2	3	4	
Personnes (2) sans enfants (couples+isolés)	Nombre (1)	350.000	3.800	10.000 à 15.000	14.000 à 19.000	4,0% à 5,4%
	Population (1)	480.000	4.700	11.000 à 16.000	16.000 à 21.000	3,3% à 4,4%
Familles monoparentales	Nombre	32.000	2.900	1.200	4.100	12,8 %
	Population	80.000	7.300	2.500	9.800	12,3 %
Couples avec 1 ou 2 enfants	Nombre	135.000	2.100	600	2.700	2,0 %
	Population	468.000	7.800	2.000	9.800	2,1 %
Couples avec 3 enfants et +	Nombre	27.000	2.100	200	2.300	8,5 %
	Population	152.000	12.500	1.200	13.700	9,0 %
T O T A L	Nombre	544.000	10.900	12.000 à 17.000	23.000 à 28.000	4,2% à 5,1%
	Population	1.180.000	32.300	17.000 à 22.000	49.000 à 54.000	4,2% à 4,6%

1 - La ligne "nombre" indique le nombre de familles appartenant à cette catégorie. La ligne "population" indique le nombre de personnes -adultes et enfants- appartenant à une famille de cette catégorie.

2 - Il s'agit soit de personnes isolées ou de couples constituant par eux-mêmes un ménage soit de personnes hébergées par une autre famille ou vivant en institution.

3 - Les ressources annuelles comprennent les revenus du travail, les retraites et pensions, l'ensemble des prestations familiales et des aides au logement mais pas l'aide sociale.

Le premier tableau (B1) estime le nombre de familles et de personnes vivant dans ces familles qui peuvent être considérées comme pauvres (revenu annuel inférieur à 60 % du S.M.I.C. net par unité de consommation).

Le deuxième tableau (B2) fournit une estimation pour un sous-ensemble des familles apparaissant dans le tableau B1 : celles qui ont moins de 40 % du S.M.I.C. par U.C. et sont donc, d'après nos définitions, en situation de grande pauvreté.

50.000 personnes dans la grande pauvreté.

Nous avons l'évaluation la plus précise en retenant le seuil le plus bas, celui de 40 % du S.M.I.C. par unité de consommation : environ 9.000 familles avec enfants (soit 33.000 personnes), dont 45 % de familles monoparentales et 30 % de familles nombreuses (trois enfants et plus), qui constituent les groupes les plus exposés, puisque ce sont respectivement 13 % et 9 % de ces deux catégories qui sont dans la grande pauvreté.

Et environ 15 à 20.000 personnes sans enfants, pour l'essentiel des personnes seules hébergées par des proches ou des institutions. Les autres personnes sans enfants occupent des logements à tout petit loyer ou sont sans domicile fixe. Il y a très peu de couples sans enfants, catégorie où le risque de grande pauvreté ne semble guère supérieur à 1 %. Cela fait donc environ 50.000 personnes -4 % de la population du département- à peu près obligées de recourir à l'aide sociale publique ou privée ou aux solidarités de l'entourage pour vivre.

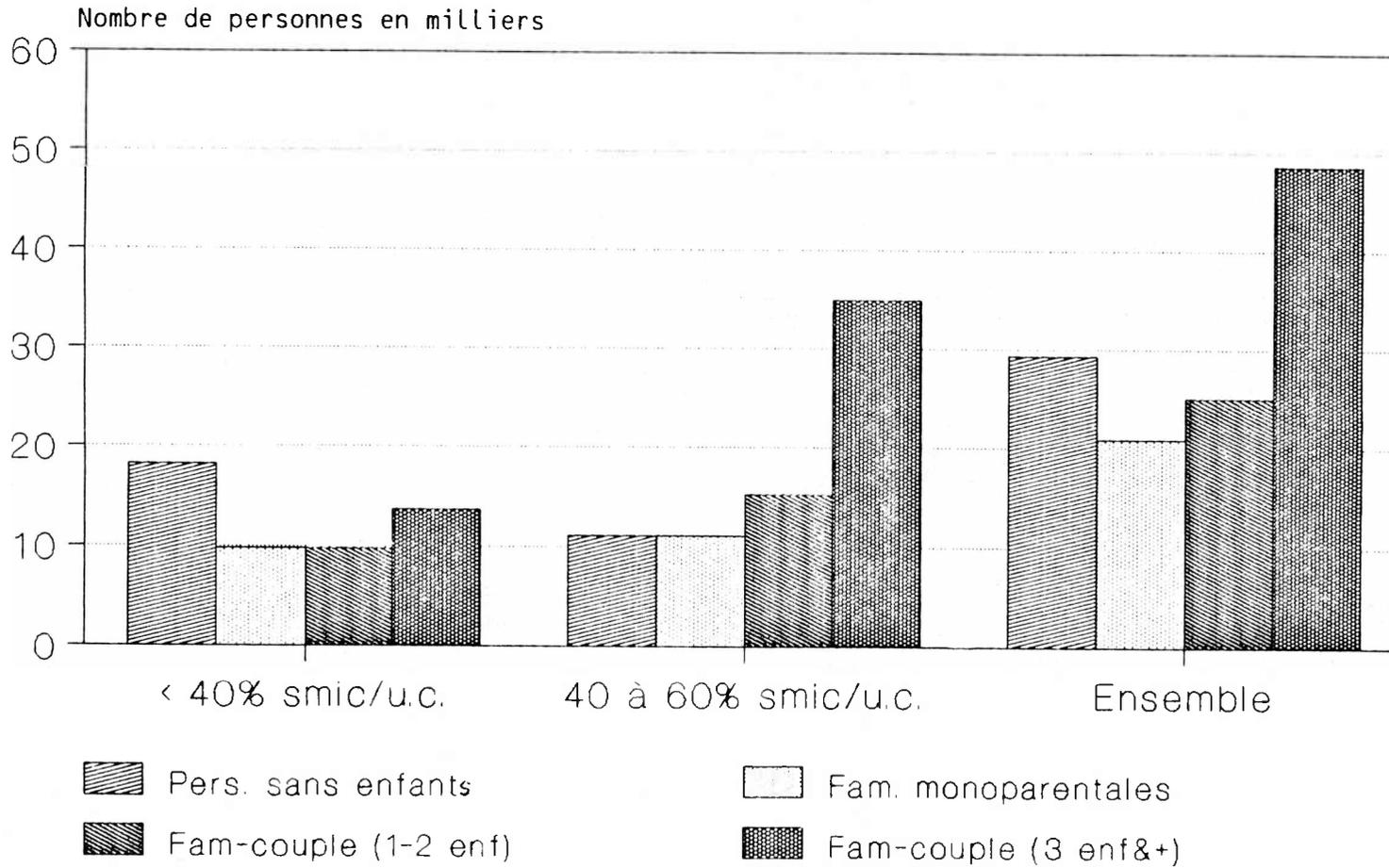
Environ 10 % de pauvres dans le Val-de-Marne.

Au seuil de 60 % du S.M.I.C. par unité de consommation, les résultats sont plus incertains : environ 24.000 familles avec enfants (soit 95000 personnes), dont 35 % de familles monoparentales et 35 % de familles nombreuses, ces deux catégories restant donc les plus exposées (respectivement 27 % et 30 % de la population correspondante).

Graphique B3

Val-de-Marne : population pauvre. (Ressources < 60% du smic par u.c.)

- ESTIMATION -



Et environ 25 à 35.000 personnes sans enfants, avec là encore très peu de couples et beaucoup d'hébergés.

Cela fait environ 10-11 % de la population, dont 6-7 % sont entre les deux seuils de 40 % et 60 % du S.M.I.C., et représentent la frange la plus défavorisée des catégories populaires, avec beaucoup d'ouvriers et beaucoup d'étrangers, sans pour autant être dans la grande pauvreté.

Par leur imprécision, ces estimations sont décevantes, et pourtant, elles donnent d'utiles indications. Elles montrent d'une part que la grande pauvreté n'est pas un phénomène marginal, comme le laissent à penser certains travaux (1) ; d'autre part, que le choix du seuil de pauvreté est crucial, puisqu'en l'élevant de 50 %, on multiplie la population concernée par 2,5. Un programme d'action sociale du type revenu minimum ou logements sociaux doit donc être très rigoureux quant à la fixation du plafond de ressources retenu pour caractériser les bénéficiaires, si l'on veut prévoir correctement son coût.

2-2. UNE CARACTERISATION DES POPULATIONS PAUVRES DANS LE VAL-DE-MARNE ET DE LEURS ATTENTES.

Présentation de l'enquête CREDOC - travailleurs sociaux.

Le CREDOC a réalisé une enquête nationale sur la clientèle de l'action sociale en septembre-octobre 1985. Cette enquête était menée avec la collaboration des travailleurs sociaux des diverses institutions d'action sociale dans une dizaine de sites, dont trois communes du Val-de-Marne : Alfortville, Ivry et Orly. Elle a consisté à faire remplir un dossier sur chaque demandeur s'adressant à ces travailleurs sociaux pendant un mois. Le dossier d'enquête relevait la nature et les motifs de la demande, la situation familiale et professionnelle des demandeurs, ses revenus effectifs ou

1 - Par exemple S. MILANO (11) qui affirme (p. 48) : "Au total, l'estimation de 350.000 ménages pauvres en 1987 paraît très acceptable", soit 2 % de la population de France métropolitaine.

en attente, son endettement, ses conditions de logement et son loyer et enfin l'avis du travailleur social sur la situation prise dans sa globalité et la réponse donnée par l'institution à la demande (1).

Pour les trois communes du Val-de-Marne, l'échantillon ainsi constitué était de 538 ménages représentatifs de la clientèle de l'action sociale.

La population décrite ne recouvre pas toute la population pauvre ou précaire, mais seulement celle qui s'est adressée aux services sociaux de ces trois communes pendant la période étudiée. Elle n'est donc pas complètement représentative : les personnes "résignées", surtout des personnes âgées ou les personnes n'appartenant à aucune catégorie d'aide, surtout les personnes seules, sont sous-évaluées. De plus, les personnes très marginalisées, que l'on détecte par les associations caritatives, s'adressent plus difficilement à l'action sociale. Cependant, cette population constitue une bonne base pour distinguer différentes classes de pauvres, caractérisées par leur niveau de ressources et la nature de leur demande, en relation avec les problèmes de logement.

Il s'agit d'une population assez variée du point de vue des types de familles (cf. tableau II-7 en annexe), avec :

- 36 % de couples avec enfants, dont 53 % ont un chef de famille de moins de 40 ans et 53 % ont trois enfants et plus,
- 36 % de familles monoparentales, avec la même répartition par âge (en fait un peu plus jeune, ce qui est normal puisque le chef de famille est alors presque toujours une femme), et dont 27 % ont trois enfants et plus,
- 28 % de personnes sans enfants, dont un quart de jeunes (moins de 30 ans) et un quart de vieux (plus de 60 ans).

1 - Pour plus de précision sur la méthodologie et les résultats nationaux de l'enquête, nous renvoyons au rapport de J-P. DUPRE, E. PASCAUD et B. SIMONIN (9).

Malgré la sous-représentation probable de ménages sans enfants, cette répartition est suffisante pour donner une description des différents types de pauvreté en Val-de-Marne (tableau B4).

La proportion de chefs de famille chômeurs est très élevée (35 %), surtout si l'on observe que ce chômage frappe d'abord les familles monoparentales et les couples avec enfants, avec, dans ce cas, un conjoint le plus souvent inactif ou également chômeur. La proportion élevée de retraités (25 %) montre que le minimum vieillesse et le développement de l'aide à domicile est loin de résoudre tous les problèmes des personnes âgées, ce qui confirme ce qui a été exposé dans la première partie.

Leur revenu moyen par ménage est légèrement supérieur au S.M.I.C., mais 64 % d'entre eux sont sous le seuil de pauvreté (60 % du S.M.I.C. par U.C.). La composition de leurs revenus (graphique B5 et tableau II-8 en annexe) reflète la précarité de leur situation, avec un tiers de revenus du travail, un tiers de prestations familiales et un tiers d'autres transferts : indemnités de chômage et de maladie, pensions de retraite et d'invalidité et allocation mensuelle de l'A.S.E.. Ces ménages font donc appel à l'ensemble du système d'aide sociale pour s'assurer des revenus d'un montant très faible. Sans les transferts, 70 % d'entre eux n'auraient aucune ressource.

Les quatre types de demandeurs.

La demande du public de l'action sociale est connue par une série de variables indiquant le motif de la venue au service social et les problèmes qui en sont à l'origine. Ces variables ont fait l'objet d'une analyse multivariée et les résultats de cette analyse sont résumés par la description de quatre grands types de demandeurs correspondant en gros aux principaux facteurs de pauvreté en région parisienne.

La méthode employée consiste à traiter les variables par une analyse des correspondances multiples suivie d'une classification automatique .

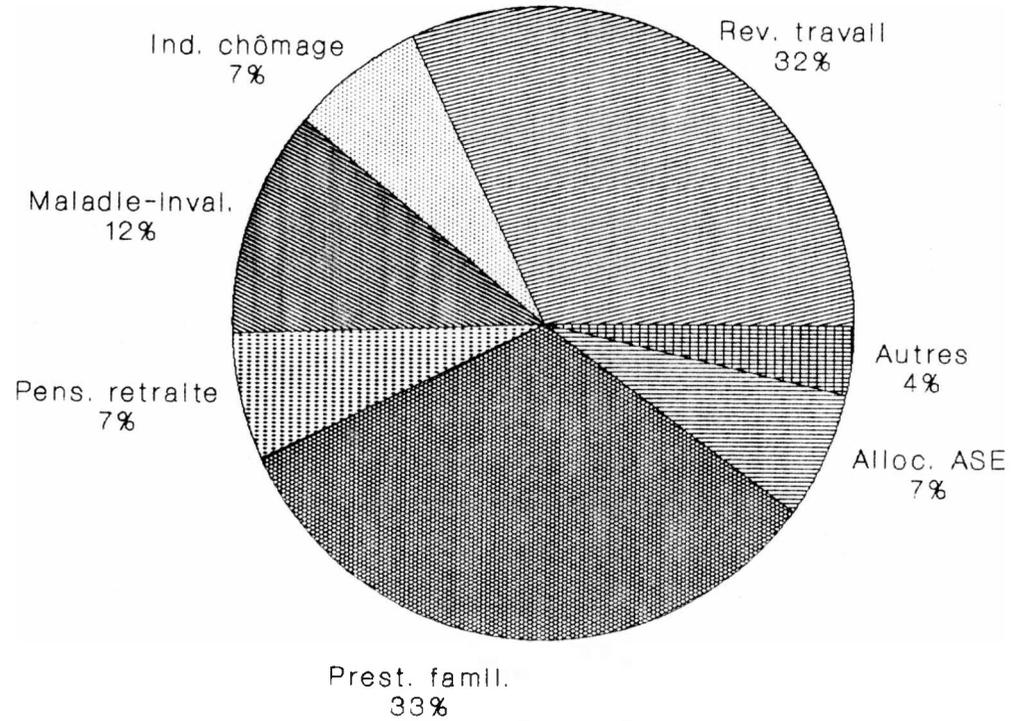
Tableau B4

REPARTITION DES PERSONNES S'ADRESSANT AUX TRAVAILLEURS SOCIAUX
SELON LE TYPE DE MENAGE ET LA SITUATION DU CHEF DE FAMILLE

	Non réponse	Couple sans enfants	Couple avec enfants	Personne seule	Famille monoparentale	TOTAL
Actif rémunéré	0,2	0,9	14,5	0,9	5,8	22,3
Chômeur	0,0	1,7	13,8	5,2	14,1	34,8
Retraité	0,4	1,7	4,7	8,7	9,9	25,3
Autre inactif	0,2	0,7	3,2	6,3	5,0	16,4
Non réponse	0,1	0,0	0,2	0,4	0,5	1,3
T O T A L	0,9	5,0	36,3	21,6	36,3	100,0

Source : Enquête CREDOC - Travailleurs sociaux de fin 1985 dans les communes d'Orly, d'Ivry et d'Alfortville - Echantillon de 538 ménages.

Composition des revenus (Enquête travailleurs sociaux)



Autres : stages, pens. alimentaire, etc.

Type 1 : Les chomeurs fauchés (30 % de l'échantillon).

Ils sont caractérisés par des difficultés liées à la recherche d'un travail (79 %) et par le besoin d'un secours d'urgence, alimentation et vêtements (67 %). Ce sont des familles monoparentales (41 %) ou de jeunes couples avec enfants (43 %), souvent avec un seul enfant (37 %). Ils sont chômeurs (72 % des hommes et 52 % des femmes), généralement non indemnisés, et leurs ressources sont très faibles : 59 % vivent avec moins de 40 % du S.M.I.C. par U.C.. La moitié ont des dettes et 35 % ont des impayés de loyer. Pour un grand nombre d'entre eux, ils sont en attente d'indemnités de chômage (19 %) et de prestations familiales (11 %). Enfin, ils sont plus souvent étrangers (56 % des hommes et 39 % des femmes : cette différence entre les sexes s'explique par la forte proportion de femmes seules, en général françaises).

Ce premier type représente la population précaire, cumulant chômage, endettement et très bas revenus. Il correspond très bien aux nouveaux pauvres apparus avec la crise de l'emploi, les familles avec chômeurs étant, nous l'avons vu dans la première partie, la catégorie de pauvres en accroissement rapide. On remarquera la proportion importante de familles monoparentales, ici la moitié des familles avec enfants, alors qu'elles ne représentent que 17 % des familles avec enfants dans la population du Val-de-Marne.

Type 2 : Les familles assistées (18 % de l'échantillon).

Elles sont caractérisées par des problèmes familiaux liés aux enfants (80 %) ou au conjoint (64 %), le besoin d'une aide dans les démarches administratives (66 %) et d'un secours d'urgence (60 %). Elles sont aussi souvent à la recherche d'un travail (39 %) ou d'un logement (35 %) et souffrent de problèmes psychologiques (26 %).

Ce sont surtout des familles monoparentales (54 %) ou des couples avec enfants (36 %), le plus souvent des familles nombreuses (45 % ont trois enfants ou plus). Leurs difficultés sont anciennes (53 % depuis plus de deux ans) et fréquemment associées au chômage (30 % des hommes, 30 % des femmes). Leurs ressources sont plutôt faibles : 37 % vivent avec moins de 40 % du

S.M.I.C. par U.C., 32 % avec 40 à 60 % du S.M.I.C.. 36 % sont endettées, pour la plupart des impayés de loyer. Enfin, elles sont parfois en attente de prestations familiales (19 %) et de pensions alimentaires (10 %).

Ce type représente le public traditionnel de l'action sociale, avec beaucoup d'enfants, des problèmes psychologiques sans fin, un besoin récurrent d'assistance, tant au niveau administratif (bas niveau culturel) qu'au niveau des biens de première nécessité (secours d'urgence). Sans être forcément dans une grande précarité économique, le cumul de problèmes et l'ancienneté de leurs difficultés, qui remonte souvent à une génération, rendent assez pessimiste sur leur avenir. Ils sont la bête noire des offices H.L.M. comme le montre bien la situation décrite par J-F. LAE et N. MURARD (10) dans un autre département.

Type 3 : Les sinistrés de l'administration (23 % de l'échantillon).

Ils sont avant tout caractérisés par un besoin d'aide dans leurs démarches administratives (63 %) et par des problèmes financiers (31 %). De plus, ils ont plus souvent que les autres des difficultés liées à la retraite (17 %) ou au veuvage (11 %).

Ce sont des couples avec enfants (39 %) ou des personnes seules (28 %). Quand ce sont des couples, l'homme est souvent actif et la femme inactive, et ils ont un seul enfant (25 %). Quand ce sont des personnes seules, il s'agit généralement de retraités (16 % des hommes et 17 % des femmes). Leurs difficultés sont plutôt récentes (42 % depuis moins de six mois). Leurs revenus sont plus élevés que la moyenne : 53 % vivent avec plus de 60 % du S.M.I.C. par U.C.. Ils sont en attente de prestations familiales (15 %) et de pensions de retraite (7 %). Ils sont parfois endettés (35 %), mais pas pour le logement. Enfin, ce sont plus souvent des étrangers (59 % des hommes et 42 % des femmes).

Ce type est un peu le fourre-tout de toutes les victimes des carences administratives, évoquées dans la première partie au sujet des difficultés d'accès aux prestations. Alors que l'attente de prestations se rencontre dans tous les types, elle prend ici un aspect particulier, étant à peu près

la seule cause de précarité (et de pauvreté pour la moitié la plus pauvre). La présence de veuves et de retraités confirme ce qui a déjà été dit des faiblesses du système d'allocation-veuvage et de pensions de réversion.

Type 4 : Les mal-portants (29 % de l'échantillon).

Ils sont caractérisés par des difficultés liées à la maladie ou l'invalidité (92 %) et par des problèmes de santé (63 %).

Ce sont des personnes seules (33 %), mais aussi des familles monoparentales (31 %) et des couples avec enfants (28 %). Quand ils ont des enfants (59 %) ceux-ci sont grands (33 % ont des enfants de plus de 16 ans). Ils sont plus âgés que la moyenne (42 % des hommes et 36 % des femmes ont 50 ans et plus) et leurs difficultés sont anciennes (47 % depuis plus de deux ans). Leurs revenus sont dans la moyenne de l'échantillon : 37 % vivent avec moins de 40 % du S.M.I.C. par U.C. et 26 % avec 40 à 60 % du S.M.I.C. Ils sont en attente de prestations familiales (16 %), de l'A.A.H. (6 %) et d'indemnités maladie (8 %). Enfin, 45 % d'entre eux sont endettés et 30 % ont des impayés de loyers.

Ce dernier type exprime la pauvreté liée au mauvais état de santé. Sa persistance malgré l'A.A.H. s'explique par l'absence d'un système de pension adapté aux handicaps inférieurs à 80 %, alors même que le sous-emploi laisse sans ressources de plus en plus de malades et invalides. La forte proportion de plus de 50 ans montre que la mauvaise jonction entre activité et retraite légale touche d'abord les plus usés physiquement (sans doute des ouvriers).

Cette typologie, sans avoir la prétention de l'exhaustivité, permet de conclure que l'on retrouve bien, dans le Val-de-Marne, les grandes catégories de pauvres définies au niveau national : chômeurs, familles nombreuses, familles monoparentales, étrangers, malades et invalides, inactifs en attente de la retraite. On retrouve également la trace des "trous" du système de protection sociale évoqués plus haut. Enfin quel que soit le type de pauvreté auquel on a affaire, les problèmes de logement apparaissent toujours, fréquemment liés à un endettement vis-à-vis du bailleur (excepté chez les "sinistrés de l'administration").

2-3. MENAGES A BAS REVENUS, PRESTATIONS ET AIDE SOCIALE.

Les deux premières parties de ce chapitre ont permis d'estimer le nombre des familles à bas revenus dans le département et de dresser une typologie des personnes s'adressant aux travailleurs sociaux, de leurs difficultés et de leurs attentes.

L'hétérogénéité des sources d'information disponibles ne permet pas d'être beaucoup plus précis dans la caractérisation de l'ensemble des populations pauvres du département. Par contre il est souvent possible de connaître certains traits de la population bénéficiaire de chacune des prestations d'aide sociale ou financière en exploitant les dossiers remplis à l'occasion de la demande de prestation. Or chaque prestation a en général un public-cible :

- familles à faibles revenus pour les prestations familiales sous conditions de ressources, pour l'aide au logement familial ou l'allocation mensuelle de l'A.S.E.,
- personnes seules ou couples sans enfants pour la nouvelle aide extra-légale du Conseil Général du Val-de-Marne ou l'allocation-logement de solidarité,
- personnes mal couvertes par le système de protection sociale pour l'aide médicale,
- personnes mal logées ou sans logement pour le plan "précarité-logement" des C.A.F.,
- plus généralement, personnes n'arrivant pas à faire face seules à toutes les difficultés de la vie pour le public des travailleurs sociaux et des organisations caritatives.

L'image de la population pauvre qui se dégage de l'ensemble de ces dossiers est fragmentaire, un peu redondante dans la mesure où un même ménage peut bénéficier de plusieurs catégories de prestations ou parfois con-

tradictoire. Mais la confrontation de ces diverses sources est le seul moyen d'avancer dans la connaissance statistique de la pauvreté. C'est pourquoi nous traiterons successivement dans cette partie :

- des ménages pauvres allocataires des C.A.F.,
- du public des travailleurs sociaux suivant le niveau de leurs ressources,
- des bénéficiaires de l'aide extra-légale du Conseil Général,
- des bénéficiaires de l'aide médicale.

Nous la terminerons par un tableau de synthèse résumant la situation de ces populations vis-à-vis des principaux critères socio-économiques, de la composition de leurs revenus et de leurs problèmes de logement.

2-3-1 Les familles allocataires des C.A.F.

Les familles allocataires des C.A.F. sont bien connues grâce à deux sources. La première est constituée des tableaux statistiques portant sur la population des bénéficiaires, fournis par les C.A.F. de Créteil et de Champigny. L'intérêt de ces tableaux réside dans leur exhaustivité, permettant des croisements détaillés, et dans la possibilité de faire des comparaisons dans le temps. Malheureusement, les tableaux publiés le sont dans une optique de gestion et ne sont pas toujours présentés sous la forme la plus pertinente. Ainsi, les tableaux concernant les revenus des allocataires selon le type de ménage et le nombre d'enfants se réfèrent au revenu imposable net, ce qui ne permet pas de construire la variable "revenu disponible par U.C.". Par ailleurs, ils ne concernent pas les allocataires suspendus (11 % des familles), et les tableaux sur les revenus ne concernent pas les bénéficiaires des prestations logement.

C'est pourquoi il faut utiliser une autre source, l'échantillon C.N.A.F., déjà utilisé pour l'évaluation quantitative. Il est représentatif de l'ensemble des ménages du Val-de-Marne ayant touché en 1986 au moins une prestation versée par les C.A.F. : prestations familiales au sens strict mais aussi aide au logement ou allocation d'adulte handicapé (A.A.H.). Les couples avec enfants y sont majoritaires (62 %) et il y a également beaucoup de familles monoparentales (14,2 %). Mais les personnes seules sont

nombreuses également (17,7 %). Il s'agit pour les deux tiers d'inactifs touchant une allocation-logement ou l'A.A.H.. Au total, les chômeurs sont beaucoup moins nombreux parmi les chefs de famille que les inactifs (respectivement 4,2 % et 17,4 %) et se retrouvent surtout dans les familles monoparentales, ce qui n'est pas sans conséquence sur les caractéristiques des plus pauvres, comme nous allons le voir ci-dessous :

Parmi les 2.391 familles de l'échantillon dont on connaît le revenu, il y en a 163 (6,8 %) se situant sous le seuil de 40 % du S.M.I.C. par U.C., et 260 (10,9 %) entre 40 et 60 % du S.M.I.C. par U.C.

Grâce aux informations contenues dans ce fichier on peut connaître à la fois le statut d'activité des membres de la famille, le nombre d'enfants à charge, la composition détaillée des ressources et, pour les bénéficiaires d'une aide au logement, la catégorie de logement et le montant du loyer (graphiques B6 à B10) ainsi que l'âge et la nationalité des membres de la famille.

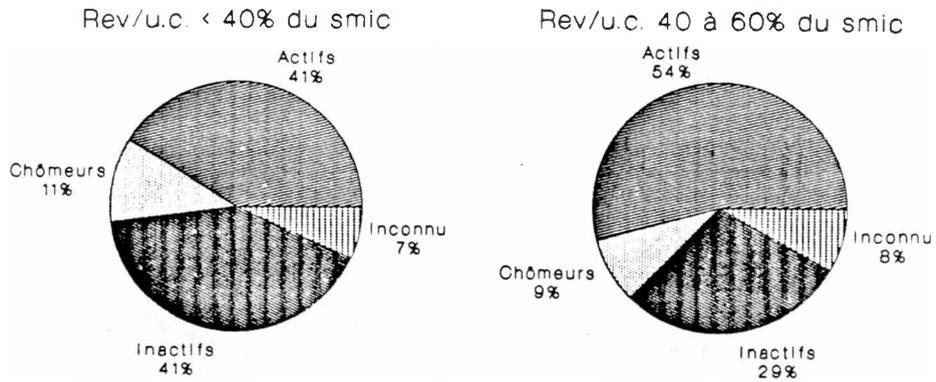
Les plus pauvres : inactivité et instabilité du revenu.

Les plus pauvres, sous le seuil de 40 % se différencient nettement de l'ensemble des allocataires. Il s'agit plus souvent de personnes seules, de familles monoparentales et de familles de quatre enfants et plus. Il y a un peu plus d'étrangers et la personne de référence est plus souvent chômeur et surtout inactive. Elle est plus souvent jeune ou âgée. L'examen de la structure de leurs revenus montre qu'ils proviennent surtout des prestations, dont un quart pour les seules allocations familiales, et un autre quart pour les prestations-logement. Les prestations familiales constituent l'unique ressource de 40 % de ces familles. Seul un tiers touche des revenus du travail, et ils ne constituent qu'un apport dérisoire (1). Enfin,

1 - Il faut moduler ces observations pour tenir compte de l'absence de l'A.A.H. et de l'allocation mensuelle de l'A.S.E. dans les données sur les revenus, alors que ces deux prestations représentent une part importante des ressources des familles à bas revenus, comme l'atteste l'enquête auprès des travailleurs sociaux.

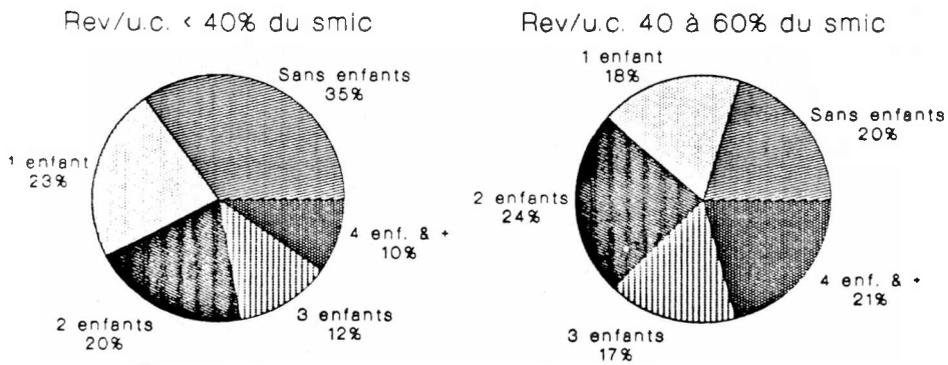
Graphique B6

FAMILLES PAUVRES SELON LE STATUT D'ACTIVITE DU CHEF DE FAMILLE
(Allocataires CAF)



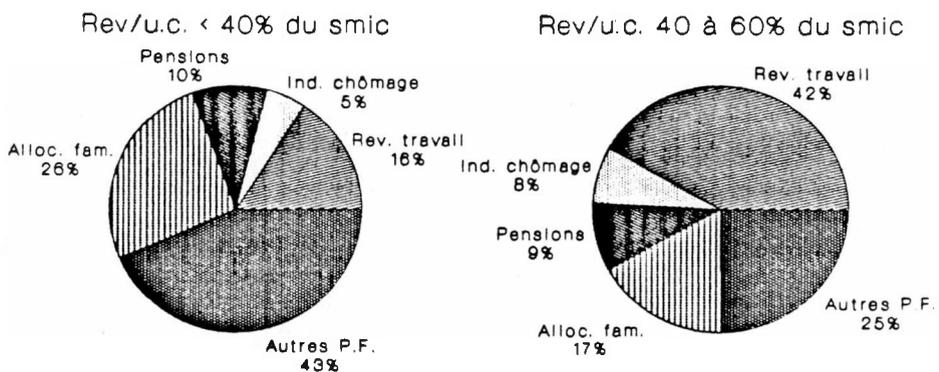
Graphique B7

FAMILLES PAUVRES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS
(Allocataires CAF)



Graphique B8

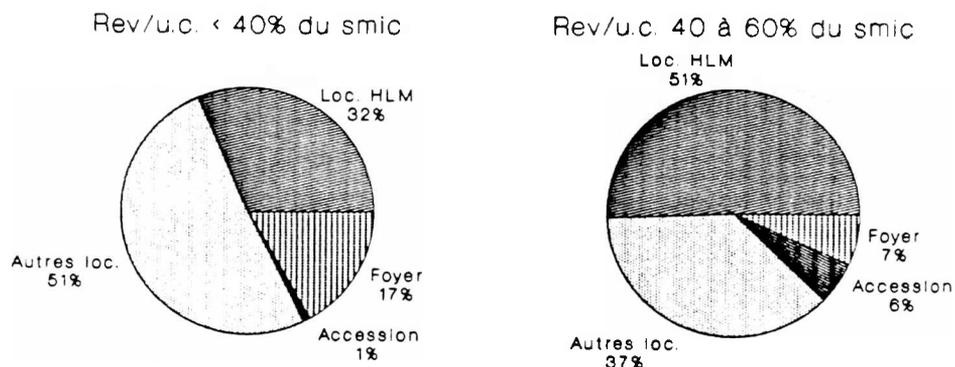
FAMILLES PAUVRES SELON LES REVENUS
(Allocataires CAF)



L'AAH et l'Allocation ASE sont exclues.

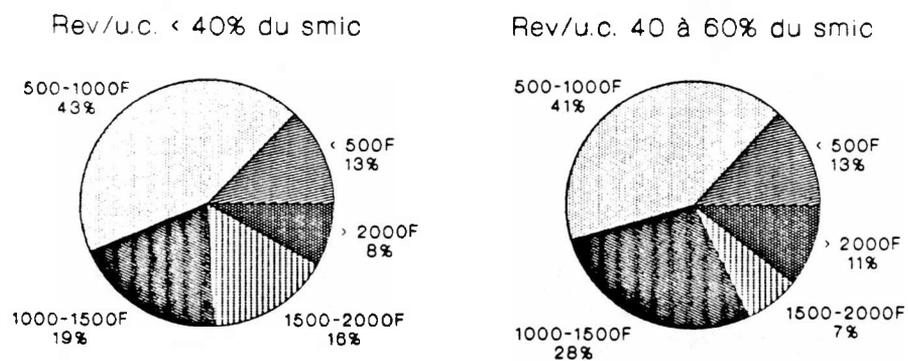
Graphique B9

FAMILLES PAUVRES SELON LE LOGEMENT
(Bénéficiaires d'une aide au logement)



Graphique B10

FAMILLES PAUVRES SELON LE LOYER
(Bénéficiaires d'une aide au logement)



la faiblesse de leurs revenus hors prestations est liée dans les trois quarts des cas à une forte baisse depuis un an.

Leur situation de logement quand ils bénéficient d'une aide au logement (on n'a pas d'informations pour les autres) est caractérisée par la faiblesse de leur accès aux logements H.L.M., des loyers compris entre 500 et 1.500 Francs pour les deux-tiers et une forte proportion (plus de 40 %) du revenu disponible consacrée au logement dans 64 % des cas. La faiblesse de leurs ressources, même compte tenu d'une prestation logement souvent élevée, explique ce coût excessif du logement, coût déséquilibrant complètement le budget de ces familles.

Les autres pauvres : des familles nombreuses.

Entre 40 % et 60 % du S.M.I.C., on n'a pas du tout les mêmes caractéristiques. S'il y a encore un peu plus de familles monoparentales qu'en moyenne, c'est surtout la forte proportion de familles nombreuses qui les singularise. Les étrangers représentent près de la moitié de ces allocataires. Enfin, la personne de référence est là aussi plus souvent chômeur ou inactive qu'en moyenne, mais ce n'est pas aussi marqué que pour les plus pauvres. Elle est aussi plus âgée. La structure de leurs revenus est plus équilibrée, avec 42 % de revenus du travail et 41 % de prestations familiales. Remarquons que 20 % d'entre elles ont touché des indemnités de chômage au cours de l'année, signe d'une forte précarité d'emploi. Sans les prestations familiales, 76 % de ces familles seraient sous le seuil de 40 % du S.M.I.C.. Enfin, leur revenu hors prestations est plus instable qu'en moyenne, avec une tendance à la baisse depuis un an (baisse sensible pour 30 % d'entre elles).

Leur situation de logement est très différente de celle des plus pauvres, avec une forte proportion (50 %) de locataires en logements H.L.M. et des loyers également compris entre 500 et 1.500 Francs, mais qui cette fois ne pèsent plus d'un coût excessif : seuls 20 % de ces familles consacrent plus de 40 % de leurs ressources à leur logement, en grande partie grâce au niveau élevé des prestations logement reçues. Il semble que la précarité en matière de logement soit beaucoup plus rare passé le seuil de 40 % du S.M.I.C. par U.C..

2-3-2 Le public de l'action sociale.

L'enquête du CREDOC auprès des travailleurs sociaux déjà utilisée dans la partie précédente permet aussi d'effectuer une description des caractéristiques des personnes qui s'adressent à eux selon leur niveau de revenu. Pour cela, on a distingué trois seuils de ressources mensuelles (1), 20 %, 40 % et 60 % du S.M.I.C. par unité de consommation.

Les situations de très forte précarité.

Le seuil de 20 % permet de caractériser les situations de grande détresse financière, et correspond à un public très proche de celui des associations caritatives. Sous ce seuil (20 % des ménages de l'enquête), on a surtout des personnes seules (38 %) et des familles monoparentales (35 %). La plupart sont sans enfants (45 %) ou avec un enfant unique (34 %) et les jeunes sont sur-représentés (33 % des hommes et 42 % des femmes ont moins de 30 ans). Leur situation d'emploi est très précaire, 57 % des hommes et 51 % des femmes étant au chômage, en général sans indemnités. Il sont de plus souvent exclus de l'assurance maladie (30 % des hommes et 28 % des femmes).

La composition de leurs faibles ressources reflète bien cette situation (tableau II-9 en annexe) : elles sont essentiellement constituées de prestations, surtout de pensions d'invalidité, des prestations familiales, l'A.A.H. et l'allocation mensuelle de l'A.S.E.. Quant aux personnes sans enfants, elles n'ont le plus souvent aucune ressource propre.

Ces ménages sont fréquemment en attente d'autres ressources, indemnités de chômage (18 %), indemnités de maladie (10 %), A.A.H. (6 %) ou autres prestations familiales (19 %) ou enfin pension de retraite (4 %).

Ils vivent beaucoup plus souvent que les autres en habitat précaire (47 % contre 21 % en moyenne), habitats de fortune, foyers, hébergement chez

1 - Il s'agit des ressources perçues pendant le mois précédant l'enquête, qui peuvent être différentes de leurs ressources moyennes pendant une année, en particulier s'il y a attente de prestation.

des proches, ou sans domicile fixe. Quand ils en ont un, leur domicile est peu confortable (28 % sans eau courante, 39 % sans W.C. intérieurs, 47 % sans salle de bains). Enfin, 50 % d'entre eux payent un loyer inférieur à 500 Francs par mois.

Si leur situation paraît si catastrophique, c'est aussi parce qu'elle est le fruit de difficultés souvent récentes et non maîtrisées (42 % depuis moins de six mois). Ils en sont réduits à vivre sur des secours exceptionnels et leur situation semble inextricable, d'où un grand pessimisme dans les solutions envisagées.

Le public traditionnel de l'action sociale.

- Entre 20 % et 40 % du S.M.I.C., on trouve un public plus traditionnel de l'aide sociale, surtout des familles avec enfants : 50 % de couples avec enfants, 39 % de familles monoparentales, 49 % de familles nombreuses (trois enfants et plus). Ces ménages comportent une forte proportion d'étrangers (63 % des hommes et 55 % des femmes) et de chômeurs (63 % des hommes et 35 % des femmes). Par ailleurs, 42 % des femmes sont classées inactives non retraitées.

Leurs ressources reposent pour l'essentiel sur les prestations familiales et l'allocation mensuelle de l'A.S.E.. Les revenus du travail demeurent marginaux et leur part est inférieure à celle des indemnités et pensions de toutes sortes (tableau II-10 en annexe).

Leurs conditions de logement sont dans la moyenne de l'échantillon, mais c'est parmi eux que l'on trouve la plus forte proportion de ménages logés en cités de transit (8 %) ou à l'hôtel (7 %). Le loyer est aussi dans la moyenne, 53 % étant entre 500 et 1.500 Francs par mois, ainsi que la proportion d'impayés de loyer (31 %).

Leurs difficultés sont anciennes (44 % depuis plus de deux ans), et le diagnostic des travailleurs sociaux est centré sur des solutions partielles (35 %) ou incertaines (25 %).

- Entre 40 % et 60 % du S.M.I.C., on trouve le même public de familles avec enfants, 52 % de familles-couples, 38 % de familles monoparentales et 54 % de familles nombreuses. Ces familles sont également souvent étrangères (58 % des hommes, 42 % des femmes), mais leur situation d'activité plus favorable : les hommes sont plutôt actifs (43 %) et ce sont des ouvriers (44 %) ; les femmes sont plus souvent inactives (47 %). Et quand ils sont au chômage, ils sont généralement indemnisés (20 % des ménages).

Leurs ressources reposent pour une large part sur des prestations familiales, mais, contrairement aux plus pauvres, les revenus du travail y tiennent une place notable, concernant un tiers des ménages (tableau II-11 en annexe). Ils ont peu de revenus en attente, exceptées les prestations familiales (16 %). Leur meilleure situation financière ne les prémunit pas contre les impayés de loyer (34 %), du fait de leur niveau relativement élevé (24 % des loyers sont supérieurs à 2.000 Francs par mois). Aussi, le diagnostic n'est pas plus optimiste que celui porté sur les plus pauvres, avec 42 % de solutions partielles et 20 % de solutions incertaines.

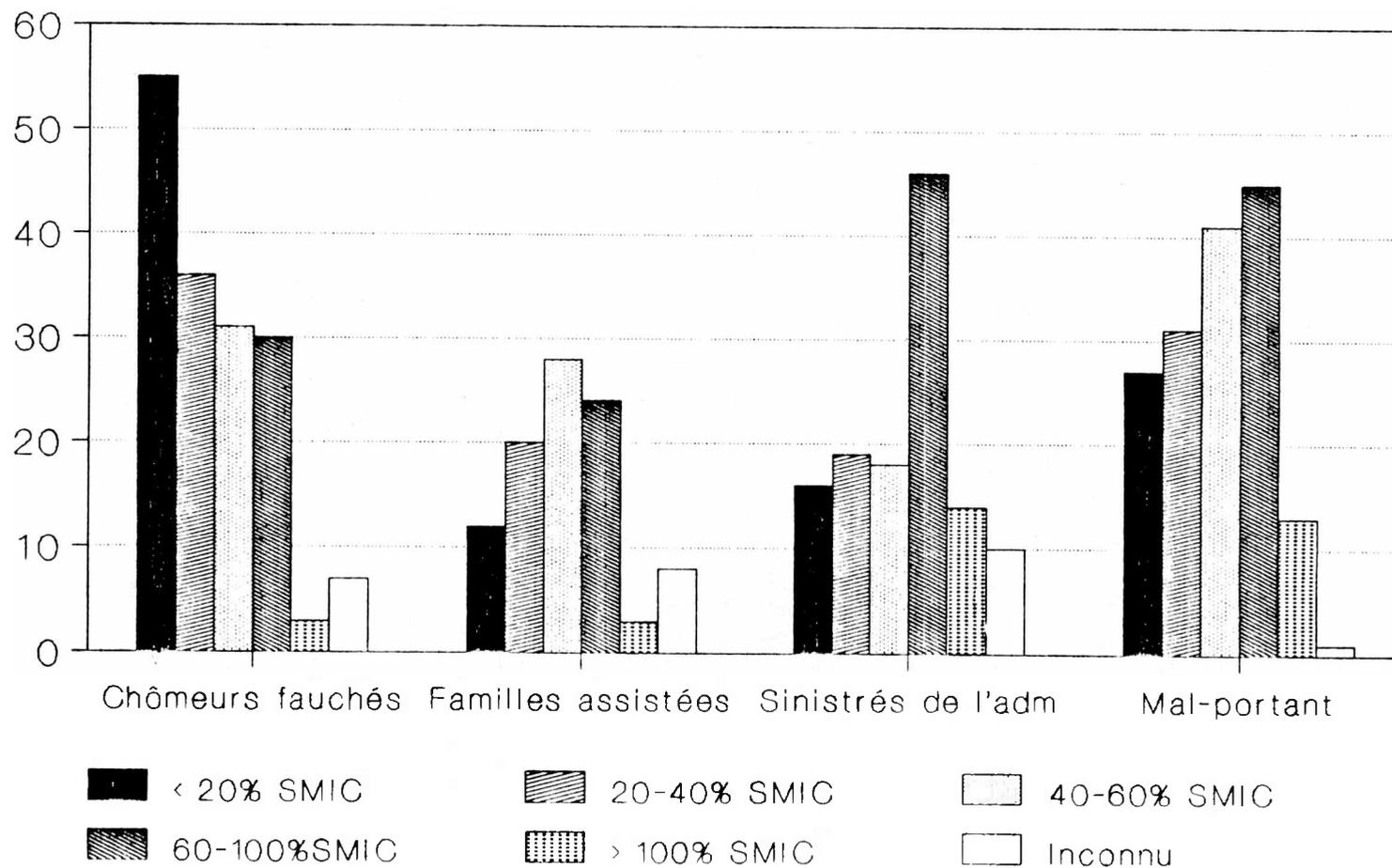
Classes de revenu et typologie des demandeurs.

Il est intéressant de rapporter ces classes de revenu aux types décrits précédemment (graphique B11) : on voit que les plus pauvres sont pour moitié des chômeurs fauchés, que la classe 20-40 % du S.M.I.C. est répartie entre tous les types, et que la classe 40-60 % du S.M.I.C. concerne plus les familles assistées et les mal-portants. Cependant, à part le cas des chômeurs fauchés, la corrélation est faible et illustre bien la nécessité d'appréhender la pauvreté-précarité par d'autres indicateurs que le revenu du ménage. En gros, les chômeurs fauchés et les familles assistées sont plus pauvres que précaires, tandis que les sinistrés de l'administration et les mal-portants sont plus précaires que pauvres.

2-3-3 Les bénéficiaires de l'aide extra-légale du Conseil Général.

La mise en place du dispositif d'aide extra-légale en faveur des personnes sans enfants par la DDASS depuis 1986 permet de décrire une popu-

Val-de-Marne : typologie des demandeurs (Ressources par u.c.)



lation qui échappe presque totalement aux C.A.F. et partiellement à l'enquête auprès de travailleurs sociaux. L'analyse a porté sur 455 dossiers, soit le tiers des dossiers d'aide aux isolés non handicapés et âgés de 21 à 60 ans en 1987 (1). Il s'agit surtout de personnes seules (88 %), majoritairement des hommes et des jeunes de moins de 30 ans (32 %). Leurs ressources sont extrêmement faibles, en moyenne de 761 Francs par mois plus des neuf-dixième étant sous le seuil de 60 % du S.M.I.C. par U.C.. En fait, les deux tiers n'ont aucune ressource, vivant dans une précarité extrême (aides ponctuelles et secours en nature), le tiers restant bénéficiant, soit d'une allocation-chômage (de fin de droits ou de solidarité) (2), soit d'un tout petit salaire (temps partiel ou intérim), soit d'un petit revenu de transfert (rente d'accident du travail, pension de réversion, allocation veuvage).

Les bénéficiaires d'aide extra-légale sont fréquemment en attente d'un revenu (25 %), une indemnité-chômage dans les deux-tiers des cas, ou une pension (retraite, invalidité, réversion). Mais les ressources attendues sont en général trop faibles pour les sortir de la pauvreté.

La précarité de l'emploi est presque toujours à l'origine de la pauvreté de cette population, ce qui confirme le rôle déterminant du chômage dans les nouvelles formes de pauvreté. 75 % sont inscrits à l'A.N.P.E.. Mais plus de la moitié d'entre eux ne touchent pas d'indemnités, en grande partie à cause de la précarité des emplois occupés dans le passé (emplois de courte durée et travail noir). De plus, la proportion de non-indemnisés croît avec la durée du chômage. Ainsi, parce qu'elle n'ouvre pas toujours droit à des indemnités, la précarité de l'emploi peut être génératrice de grande pauvreté.

La minorité restante pour laquelle la pauvreté n'est pas liée à la perte d'un emploi est constituée de malades et handicapés, de veuves, de réfugiés arrivés de l'étranger, d'anciens prisonniers et d'étudiants.

1 - Une description détaillée de cette population est reportée en annexe IV.

2 - Les bénéficiaires d'allocation de fin de droits ou de solidarité étaient respectivement 6068 et 2905 en 1987 dans le Val-de-Marne : seule une petite minorité avait donc sollicité l'aide extra-légale.

Leur situation de logement est aussi précaire que leurs ressources 27 % étant hébergés dans leur famille, chez des amis, ou plus rarement en foyer et 7 % sans domicile fixe. Les deux tiers restant occupent un loyer payant, mais sont fréquemment en impayés de loyer : c'est le cas de 61 % de ceux qui sont sans ressources, et de 48 % de ceux qui ont ou attendent des ressources.

Ainsi, les bénéficiaires de l'aide extra-légale de la DDASS illustrent bien les formes nouvelles de grande pauvreté, telle qu'elle résulte de la crise de l'emploi, non seulement par le chômage longue durée, mais aussi et surtout par la précarité des emplois occupés, qui cumulent bas salaires et absence d'indemnisation en cas de chômage. Elle concerne aussi bien des jeunes marginalisés par le système des "petits boulots" que des adultes vieillissant victimes des restructurations dans les entreprises et incapables de se réinsérer.

2-3-4 Les bénéficiaires de l'aide médicale.

Les dossiers de la DDASS concernent environ 19.000 bénéficiaires (1) de l'aide médicale en 1987, qui permettent de donner un nouvel éclairage de la population pauvre. Nous en avons fait la description à partir d'un échantillon de 107 dossiers d'aide médicale hospitalière (+ forfait journalier) et les 134 dossiers d'aide médicale à domicile. Une partie de ces dossiers nous a déjà servi dans l'évaluation quantitative.

Les bénéficiaires des deux catégories d'aide sont caractérisés ainsi (tableau II-12 en annexe) : une forte proportion d'étrangers (32 %), une très forte proportion (plus de la moitié) de personnes seules, une part non négligeable de plus de 60 ans (15 %), surtout pour l'aide hospitalière, une très forte proportion de jeunes de moins de 30 ans (36 %), surtout pour l'aide à domicile, une très forte proportion de chômeurs et d'inactifs et enfin, une forte proportion d'hébergés ou sans domicile fixe.

1 - Ce chiffre est peut-être surestimé du fait des doubles-comptes entre les dossiers des trois catégories d'aide : hospitalière, à domicile, prise en charge du forfait journalier.

Leurs revenus sont faibles, de 1.533 Francs par U.C. pour l'aide médicale à domicile, et de 1.729 Francs par U.C. pour l'aide médicale hospitalière. Les deux-tiers sont sous le seuil de 60 % du S.M.I.C. par U.C..

Cette description confirme l'étude de l'aide extra-légale, en mettant en évidence une forte proportion de jeunes, de chômeurs, de personnes sans aucune ressource, le plus souvent hébergés dans leurs familles. Par ailleurs, elle confirme le dénuement d'un grand nombre de ménages avec enfants (40 % des bénéficiaires), dont une partie (30 %) ne reçoit aucune prestation familiale, ainsi que la persistance d'une population pauvre âgée dans des catégories un peu marginales (réfugiés par exemple).

Tableau d'ensemble.

Le tableau B12 fait la synthèse des observations faites sur les quatre échantillons de pauvres : il montre bien la cohérence entre les différentes sources.

Le profil des familles de l'échantillon C.N.A.F. est proche de celui des familles de l'enquête auprès des travailleurs sociaux. On y retrouve la même concentration de familles monoparentales et de familles nombreuses entre 20 et 60 % du S.M.I.C. par U.C., avec beaucoup d'étrangers et des conjoints inactifs. Dans les deux cas, le chef de famille est plutôt chômeur sans indemnités en dessous de 40 % du S.M.I.C., et plutôt actif occupé ou chômeur indemnisé entre 40 et 60 % du S.M.I.C.. La composition des revenus se retrouve aussi, surtout entre 40 et 60 % du S.M.I.C., où le schéma semble être 40 % de revenus du travail, 40 % de prestations familiales et 20 % de revenus divers. La description des situations de logement, incomplète dans chacune des deux sources, en est améliorée. Si les loyers sont plus élevés dans l'enquête travailleurs sociaux, c'est qu'il s'agit de familles à problèmes, ce problème étant (entre autres) souvent un loyer trop élevé.

Pour les personnes seules, les quatre sources se recourent, confirmant la concentration de jeunes de moins de 30 ans et d'adultes de plus de 50 ans dans les plus bas revenus. L'explication de leur détresse économique par le chômage et les petits boulots se confirme également. Quant à leur

Tableau B12

SYNTHESE DES CARACTERISTIQUES DES POPULATIONS PAUVRES CONNUES PAR QUATRE SOURCES DIFFERENTES

	Echantillon C.N.A.F.		Enquête travailleurs sociaux			Bénéficiaires de l'aide extra-légale au titre des personnes isolées	Bénéficiaires de l'aide médicale
	Familles ayant moins de 40 % SMIC par U.C.	Familles ayant de 40 à 60% SMIC par U.C.	Ménages ayant moins de 20% SMIC par U.C.	Ménages ayant de 20 à 40% SMIC par U.C.	Ménages ayant de 40 à 60% SMIC par U.C.		
Caractéristiques socio-démographiques	Personnes seules Familles monoparental. Familles très nombreuses (étrangers) Chef de ménage chômeur ou (surtout) inactif Jeunes (< 30 ans) Agés (> 50 ans)	Familles nombreuses monoparent. Etrangers Chef de ménage actif occupé ou chômeur	Personnes seules Familles monoparentales Chef de ménage chômeur ou inactif Jeunes (< 30 ans)	Familles monoparentales Familles nombreuses Etrangers Chef de ménage chômeur Conjoint inactif	Idem Chef de ménage actif occupé ou chômeur Conjoint inactif Ouvriers	Personnes seules (par définition) Jeunes (< 30 ans) Chômeurs (surtout) ou Inactifs	Personnes seules Jeunes (< 30 ans) Agés (> 50 ans) Chômeurs (surtout) ou Inactifs
Composition des revenus	60 % de prestations familiales dans les ressources + revenus du travail et pensions Forte baisse récente du revenu	40 % de revenus du travail 40 % de prestations familiales dans les ressources + indemnités chômage	Pensions d'invalidité (25 %) + A.A.H. Prestations familiales (25 %) Revenus du travail (15%) Allocation mensuelle de l'A.S.E. (24 %) Attentes de ressources diverses, surtout chômage et prestations familiales	Prestations familiales (42 %) Allocation mensuelle de l'A.S.E. (15 %) Revenus du travail (17%) Attente de prestations familiales	Prestations familiales (39 %) Revenus du travail (35 %) Indemnités chômage et maladie (15 %)	Très faibles (2/3 nuls) (1/4 en attente de ressources) Allocation chômage Petits salaires (temps partiel, intérim) Pensions	Entre 40 et 60 % du SMIC/U.C. pour les personnes ayant un domicile Nuls pour les sans domicile fixe
Type de logements	Foyer Loyers faibles (500 - 1.000 F.)	B.L.M. Loyers moyens (500 - 1.500 F.)	Habitat de fortune Foyer Hébergement Sans domicile fixe Logements sans confort Loyers très faibles (< 500 F.)	Cité de transit Hôtel Loyers moyens (500 - 1.500 F.) 1/3 d'impayés de loyer	Loyers élevés (> 1500 F.)	Aucun revenu Hôtel Foyer Hébergement Sans domicile fixe Port % d'impayés de loyer	Des revenus Appartement ou hôtel Loyers moyens (1000 - 1500 F.) 40 % d'hébergés

situation de logement, elle est chaotique dès que ces personnes sont sous le seuil de 40 % du S.M.I.C. par U.C., avec beaucoup d'hébergement, des habitats de fortune, les foyers et les hôtels, des loyers très faibles ou des impayés dès qu'ils s'élèvent, et toujours 5 à 10 % de sans domicile fixe (sauf dans l'échantillon C.N.A.F., bien entendu).

2-4. QUELQUES ELEMENTS D'EVOLUTION.

Nous disposons de peu d'éléments pour apprécier l'évolution de la pauvreté dans le Val-de-Marne. Les éléments rapportés dans la première partie pour la France entière (diminution des personnes âgées, des invalides et des familles nombreuses, accroissement des chômeurs et des familles monoparentales) jouent dans le même sens, mais sans que l'on puisse quantifier précisément.

L'accroissement du chômage : plus 30 % en cinq ans.

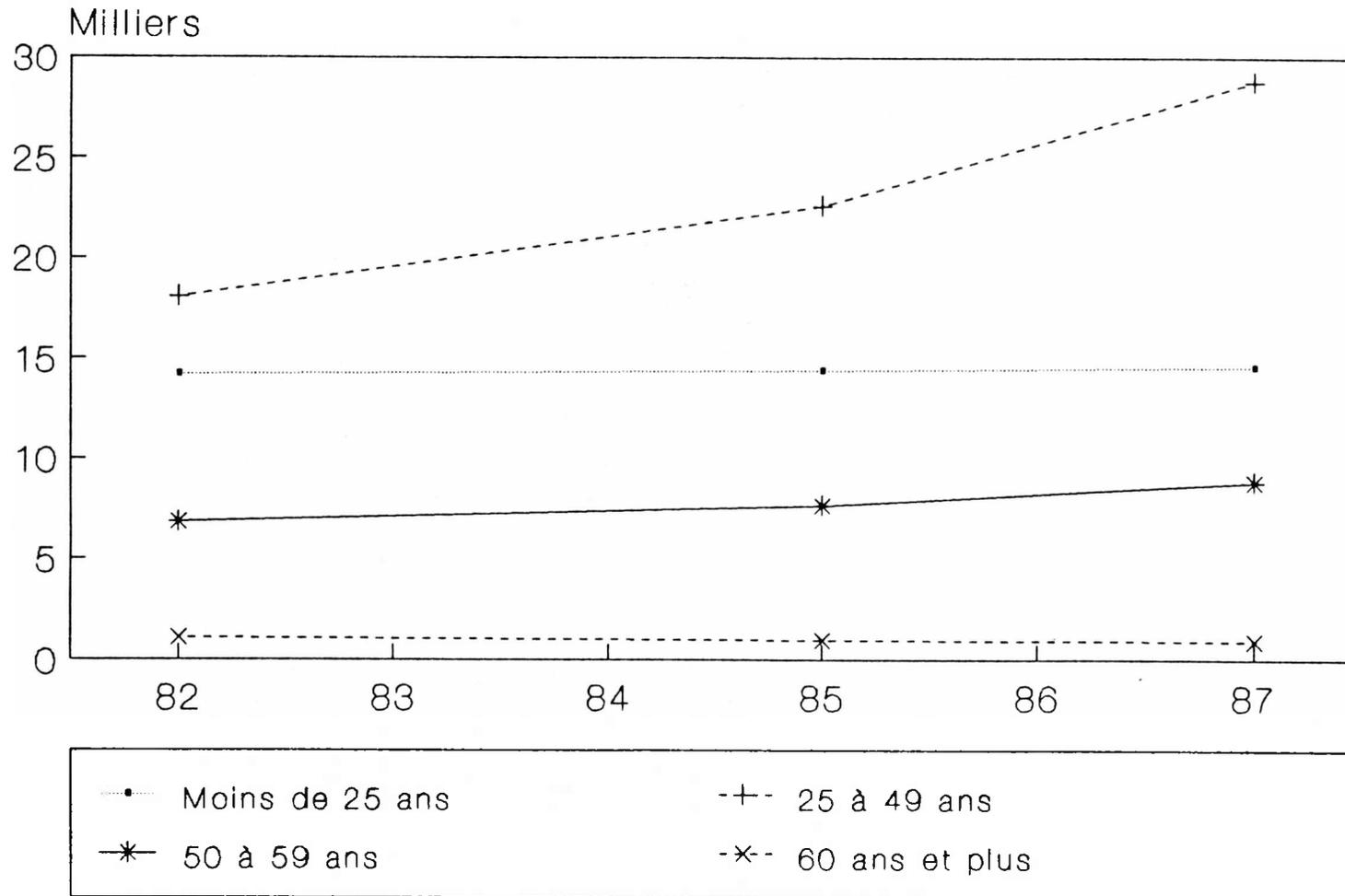
Le premier indicateur concerne l'accroissement du chômage. D'après l'A.N.P.E., le nombre des demandeurs d'emploi dans le département s'est accru de 31 % en cinq ans, passant de 40.194 en décembre 1982 à 52.744 en décembre 1987. C'est moins qu'au niveau national, où l'accroissement a été de 46 % entre 1982 et 1987.

Comme le montrent le graphique B13 et le tableau II-13 en annexe, cet accroissement a surtout affecté les chômeurs adultes (25-49 ans) et les chômeurs longue durée (plus d'un an). De plus, ces deux facteurs, l'âge et la durée, se sont multipliés, comme en témoigne le fait que le nombre de chômeurs de longue durée âgés de 25 à 49 ans ait triplé en cinq ans. Ainsi, le développement du chômage présente les mêmes caractères qu'au niveau national, mais avec moins d'ampleur.

Une grande stabilité du nombre des familles monoparentales et des familles nombreuses.

Le deuxième indicateur à étudier concerne les types de familles. Les tableaux des C.A.F. permettent d'observer l'évolution en deux ans (tableaux

Val-de-Marne : évolution du chômage (source ANPE, DENS)



DENS : Demandes d'Emploi Non Satisfaites

II-14 et II-15 en annexe) : comme on le voit, depuis deux ans, le nombre de familles monoparentales est stable, à 19 % des familles avec enfants. Sur cinq ans, l'accroissement est de 11 % (1), bien inférieur à la moyenne nationale. Quant aux familles nombreuses, elles présentent la même stabilité sur deux ans, à 21-22 % des familles allocataires. Sur cinq ans, la baisse est de 2 % (1), là encore bien inférieure à la moyenne nationale. On a donc affaire à une grande stabilité des types de familles, toute l'évolution de la pauvreté devant être rapportée à l'augmentation du niveau des retraites et du S.M.I.C. d'une part, et à l'accroissement du chômage d'autre part.

Le troisième indicateur concerne donc la situation financière des familles. Construit d'après les tableaux C.A.F., il permet de connaître l'évolution des bénéficiaires des prestations familiales dont le revenu net imposable est inférieur au seuil de 12.000 Francs par U.C. (en Francs constants), seuil correspondant à peu près à 40 % du S.M.I.C. par U.C. avant prestations. Bien entendu, le fait de ne pas prendre en compte les prestations pénalise les familles nombreuses, mais l'opération reste relativement légitime pour les familles de un à trois enfants.

Un accroissement sensible des familles à bas revenus.

Or, on constate une légère augmentation des bas revenus en cinq ans, et ceci quel que soit le nombre d'enfants (graphique B14). Il semble donc que les familles avec enfants subissent de plein fouet l'accroissement du chômage, confirmant les hypothèses avancées au niveau national (2).

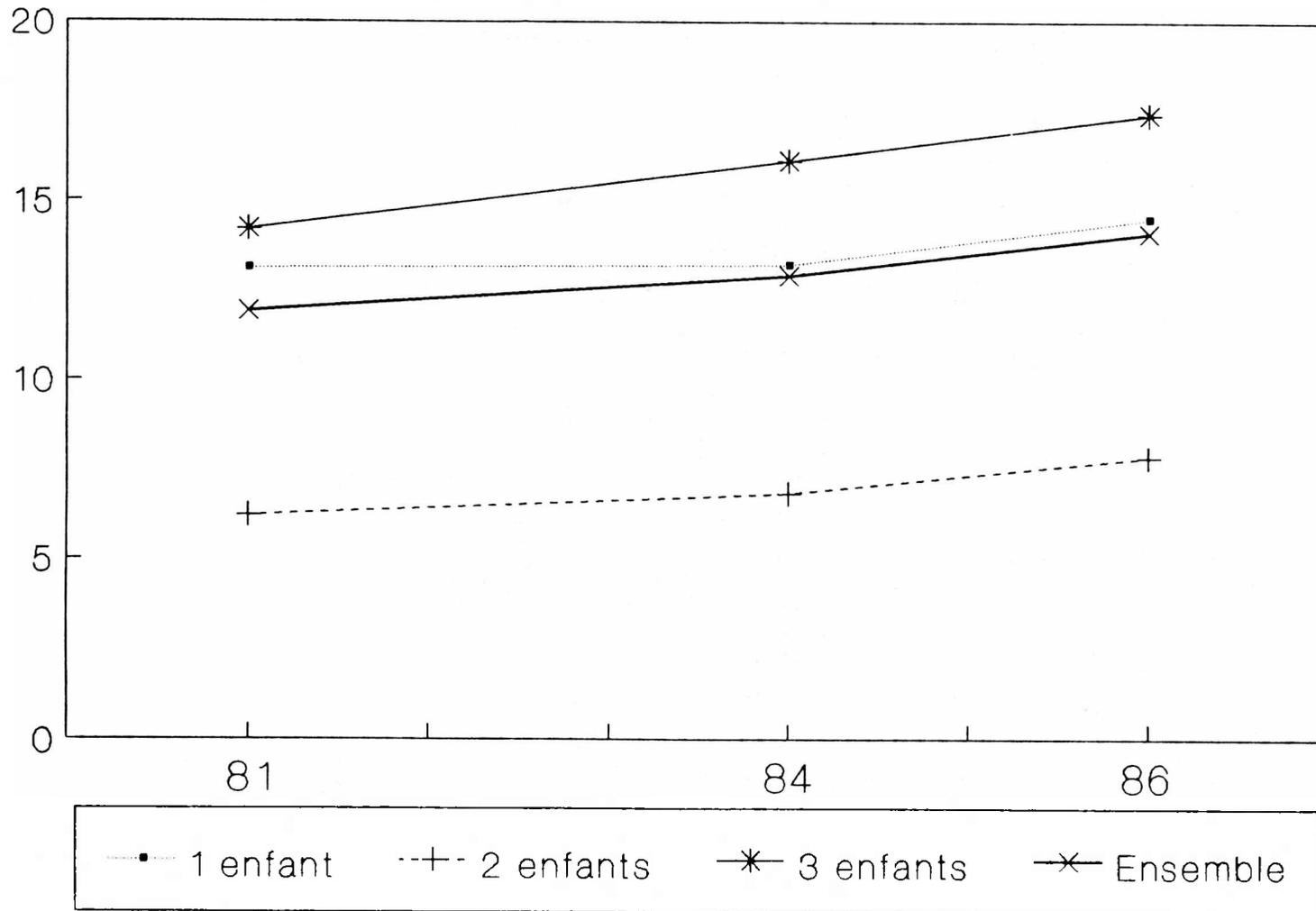
De plus, cet accroissement des bas revenus ne concerne que les familles. Or, les facteurs de diminution de la pauvreté portent essentiellement sur les personnes sans enfants, surtout les personnes âgées. Mais la propor-

1 - Calculé sur la C.A.F. de Créteil seulement.

2 - Cependant, ce résultat est incertain du fait de l'accroissement des revenus non renseignés, passés de 8,3 % à 14,5 % pendant la même période. Cet accroissement des non-réponses n'est pas forcément gênant s'il se produit autant pour les bas revenus que pour les revenus élevés. Or, les informations apportées par l'échantillon C.N.A.F. sur les revenus de l'année précédente suggèrent que c'est sans doute le cas.

Graphique B14

EVOLUTION DU % DE FAMILLES PAUVRES PARMIS LES ALLOCATAIRES DE LA C.A.F.
SUIVANT LE NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE
(R.N.I. < 12000 F par U.C.)



R.N.I. : Revenu Net Imposable (hors prestations familiales).

tion de personnes âgées (65 ans et plus) n'étant que de 11,1 % dans le département en 1982 contre 13,8 % en moyenne nationale, la revalorisation du minimum vieillesse y a donc eu moins d'effet.

Pour conclure, *il apparaît que l'évolution de la pauvreté dans le Val-de-Marne a suivi grosso modo les mêmes tendances qu'au niveau national, mais de manière atténuée.* Si les augmentations du S.M.I.C. et de nombreuses prestations bénéficiant aux personnes pauvres ont permis une amélioration de la situation en 1981 - 1982, des facteurs négatifs tels que l'augmentation du chômage, la précarité accrue de l'emploi ou l'extension de la monoparentalité ont eu en effet inverse confirmé par les statistiques les plus récentes des C.A.F. et par le nombre croissant de personnes obligées de s'adresser aux travailleurs sociaux et aux organisations caritatives. Mais ces effets -positifs comme négatifs- semblent avoir été un peu moins prononcés dans le Val-de-Marne qu'en moyenne nationale du fait des caractéristiques socio-démographiques de la population et d'une situation de l'emploi un peu meilleure.

Ces indications de tendance concernent l'ensemble de la population pauvre du département. Elles ne s'appliquent pas à l'évolution de la grande pauvreté. Comme au niveau national il est presque impossible de la chiffrer mais toutes les indications partielles dont nous disposons convergent pour en souligner la croissance, en particulier chez les jeunes.

Chapitre III

PAUVRETÉ ET PROBLÈMES DE LOGEMENT

3-1. LES BENEFICIAIRES DES PRESTATIONS LOGEMENT.

3-1-1. Descriptions des allocataires.

Les bénéficiaires de prestations logement : 18 % des ménages.

Les bénéficiaires d'une allocation-logement dans le Val-de-Marne étaient 62.218 en 1987, soit 45,1 % des bénéficiaires des prestations C.A.F. Comme le montre le tableau C1, près de la moitié de ces bénéficiaires reçoivent l'Allocation Logement Famille, et seulement un quart l'Allocation Logement Social, versée surtout aux personnes âgées. L'A.P.L., en accroissement rapide (doublement en quatre ans), est vouée à devenir la principale prestation logement et représente déjà 28 % de l'ensemble.

Mais ce nombre exclut les allocataires suspendus, alors que les allocataires logement représentent sans doute la plupart des 16.000 allocataires C.A.F. suspendus, le plus souvent pour ne pas avoir fourni toutes les pièces nécessaires au dossier. L'échantillon d'allocataires de la C.N.A.F. confirme ce fait, puisqu'il permet d'estimer à 79.000 le nombre total d'allocataires logement (1), soit 52 % des allocataires C.A.F. et 18 % des ménages du département.

A partir de cet échantillon, on peut aussi décrire les allocataires logement (tableau C2). Ils sont caractérisés par une forte proportion d'étrangers, d'inactifs, de personnes seules et surtout de familles monoparentales, de jeunes adultes (moins de 40 ans) et de revenus inférieurs à 60 % du S.M.I.C. par U.C.. Leur revenu disponible moyen est faible, 64.000

1 - Le nombre d'allocataires logement suspendus est donc supérieur au nombre total d'allocataires suspendus, ce qui semble contradictoire. En fait, il n'en est rien car de nombreux allocataires dont les C.A.F. suspendent la prestation-logement reçoivent par ailleurs les allocations familiales et ne font donc pas partie du nombre total d'allocataires suspendus.

Francs, ce qui est normal puisqu'il s'agit souvent de petits ménages, et les prestations familiales en forment 25 %, dont 10 % pour la seule prestation-logement (6.400 Francs en moyenne).

Tableau C1

BENEFICIAIRES DES ALLOCATIONS-LOGEMENT EN 1987

	Nombre	%
Allocation logement famille (ALF)	28.027	45,0
Aide personnalisée au logement (APL)	17.458	28,1
Allocation logement social (ALS)	16.733	26,9
dont : <i>Personnes âgées</i>	11.418	18,4
<i>Infirmes</i>	2.164	3,5
<i>Jeunes travailleurs</i>	3.002	4,8
<i>Autres (chômeurs)</i>	149	0,2
T O T A L	62.218	100,0

En définitive, les familles avec enfants constituent 59 % de ces allocataires (ce qui est cohérent avec la prédominance de l'AF et de l'APL), contre 43 % de l'ensemble des ménages. Mais on y trouve aussi une proportion inattendue de jeunes (23 % de moins de 30 ans), qui va bien au-delà de la seule allocation-logement aux jeunes travailleurs.

La situation de logement de ces allocataires est présentée dans le tableau III-1 en annexe : elle est caractérisée par une forte proportion de locataires H.L.M., 38,5 % contre 25 % pour l'ensemble de la population et de personnes en foyer (9 %) et une faible proportion d'accédants (10 %, sans doute inférieure à la moyenne).

Les trois quarts des loyers sont compris entre 500 et 2.000 Francs et le loyer ne déséquilibre le budget que pour les 14 % des ménages concernés qui y consacrent plus de 40 % de leurs ressources. Comme nous l'avons déjà vu, ce phénomène concerne surtout les bas revenus.

Tableau C2

COMPARAISON DES ALLOCATAIRES LOGEMENT A L'ENSEMBLE DES MENAGES DU VAL-DE-MARNE

- En pourcentages -

		Ensemble des ménages du Val-de-Marne	Allocataires logement
<u>Nationalité</u>	Français	88	76
	Etrangers	12	24
<u>Activité</u>	Actif occupé	} 75	59
	Chômeur		6
	Inactif	25	29
	Non réponse	-	6
<u>Nombre d'enfants</u>	0	56	41
	1	21	19
	2	16	21
	3	5	12
	4 et plus	2	7
<u>Type de famille</u>	Couple sans enfants	29	8
	Couple avec enfants	36	41
	Personne seule	28	33
	Famille monoparentale	7	18
<u>Age</u>	< 30 ans	N.D.	23
	30 à 39 ans		28
	40 à 49 ans		18
	50 ans et plus		31
<u>Revenu par U.C.</u>	< 40 % du S.M.I.C.	4	8
	40-60 % du S.M.I.C.	6	14
	> 60 % du S.M.I.C.	90	78

Sources : INSEE et CREDOC.

Les plus pauvres souvent exclus de l'allocation-logement.

Pour conclure cette description, le résultat le plus surprenant réside dans la part non négligeable des allocataires à bas revenus exclus des prestations logement. Ils représentent 34 % des foyers ayant moins de 40 % du S.M.I.C. par U.C. et 25 % de ceux ayant entre 40 et 60 % du S.M.I.C., soit, si l'on se réfère aux estimations présentées dans la deuxième partie, 7.600 familles allocataires, presque toutes des familles avec enfants.

Ainsi, sur les 23.500 familles pauvres avec enfants du Val-de-Marne, près de la moitié ne reçoit aucune aide au logement (ces 7.600 familles plus les 4.000 familles non allocataires C.A.F.).

3-1-2. Coût du logement et montant des allocations.

Nous avons étudié l'impact des prestations logement sur le coût du logement à partir de deux indicateurs : la part du revenu disponible (y compris les prestations) consacrée au paiement du loyer et des charges locatives et la part du coût du logement couvert par la prestation logement.

En effet, le montant des prestations logement est fort variable, puisque 18 % des allocataires ont moins de 2.500 Francs par an et 22 % ont plus de 10.000 Francs. Il est donc intéressant de vérifier si cette dispersion correspond à la variété des situations observées en matière de ressources. Les modes de calcul de ces prestations sont complexes et présentent plusieurs défauts : la base de ressources est le revenu imposable, et ne prend donc pas en compte les revenus de transfert non imposables et qui peuvent être très élevés pour les familles nombreuses et les familles monoparentales ; le calcul du nombre de parts, outre le fait qu'il diffère pour chacune des trois prestations logement (ALF, ALS, APL), sous-estime le poids du conjoint, le comptant comme nul quand il y a des enfants, et surestime le poids des enfants dans l'ALF alors qu'il le sous-estime dans l'APL. Il doit donc en résulter de nombreuses distorsions.

Le coût excessif du logement pour les plus pauvres.

Observons d'abord la part du loyer dans le revenu disponible : comme le montre le tableau C3, elle dépend surtout du revenu disponible du ménage, le coût relatif du logement étant supérieur à 40 % des ressources pour 44 % des ménages ayant un revenu inférieur au S.M.I.C.. Par ailleurs, deux facteurs secondaires interviennent : le type de logement, les coûts excessifs liés au loyer apparaissant surtout dans les foyers (46 % de ménages y consacrent plus de 40 % des ressources) et dans une moindre mesure dans le secteur locatif privé et le type de famille, le coût du logement étant particulièrement lourd pour les ménages sans enfants, surtout les personnes seules, dont 28 % y consacrent plus de 40 % de leurs ressources. Si l'on prend en compte le fait que nous nous intéressons à des ménages aidés, ces pourcentages révèlent un problème massif. Ils reflètent un fort déséquilibre du marché au détriment des personnes sans enfants et une insuffisance de l'aide pour certaines catégories de ménages, en particulier les pauvres et les personnes seules.

Ceci est confirmé par l'étude de la part du loyer couverte par la prestation logement (tableau C4) : comme on s'y attend, elle est assez liée au revenu, mais révèle de grosses lacunes : en effet, elle est inférieure à 50 % pour 27 % des plus pauvres (< 40 % du S.M.I.C. par U.C.) et pour 20 % des ménages entre 40 et 60 % du S.M.I.C. par U.C.. Inversement, elle est supérieure à 50 % pour 16 % des plus riches (> S.M.I.C. par U.C.). Le caractère social du système d'allocation-logement est donc fortement atténué par le mode de calcul des prestations. Par ailleurs la part du loyer couverte est pratiquement indépendante de la part du loyer dans les ressources, ce qui signifie que les prestations versées ne remédient en rien au coût excessif du logement supporté par les catégories d'allocataires les plus vulnérables. Ce dernier résultat était prévisible car le mode de calcul de la prestation ne prend pas explicitement en compte le rapport loyer/revenu.

La contradiction entre la sophistication du système d'allocation-logement et ses résultats décevants en matière d'aide aux plus pauvres est surprenante, alors que les conditions de logement jouent un rôle primordial à la fois comme facteur de pauvreté et comme facteur de réinsertion.

Tableau C3

POUR LES BENEFICIAIRES D'UNE AIDE AU LOGEMENT :
IMPORTANCE RELATIVE DES DEPENSES DE LOYER
SELON LE NIVEAU DE RESSOURCES DES MENAGES

Revenu disponible du ménage (y compris prestations familiales et aide au logement).

Part du loyer dans les ressources	< SMIC	SMIC - 2 x SMIC	> 2 x SMIC
Inférieure à 20 %	23,2	51,4	73,1
De 20 à 40 %	32,8	41,8	25,2
Supérieure à 40 %	44,0	6,8	1,7

Ressources par unité de consommation

Part du loyer dans les ressources	< 40 % SMIC	40-60 % SMIC	60-100 % SMIC	> SMIC
Inférieure à 20 %	12,0	52,6	59,0	51,4
De 20 à 40 %	24,1	28,0	30,2	44,8
Supérieure à 40 %	63,9	19,4	10,8	3,8

Type de logement

Part du loyer dans les ressources	Location HLM	Autre location	Accession	Foyers
Inférieure à 20 %	70,0	51,6	21,8	6,7
De 20 à 40 %	25,3	33,9	65,5	37,8
Supérieure à 40 %	4,7	14,5	12,8	45,5

Type de famille

Part du loyer dans les ressources	Couples sans enfants	Couples avec enfants	Personnes seules	Familles monoparentales
Inférieure à 20 %	44,8	74,7	31,2	55,8
De 20 à 40 %	38,8	19,7	41,2	35,2
Supérieure à 40 %	16,4	5,6	27,6	9,0

Tableau C4

POUR LES BENEFICIAIRES D'UNE AIDE AU LOGEMENT :
PART DES DEPENSES DE LOYER COUVERTE PAR LA PRESTATION LOGEMENT
SELON LE NIVEAU DE RESSOURCES DES MENAGES

Revenu disponible

Part de la prestation dans le loyer	< SMIC	SMIC - 2 x SMIC	> 2 x SMIC
Inférieure à 25 %	9,3	28,4	42,7
De 25 à 50 %	19,0	28,6	24,9
De 50 à 75 %	23,8	20,4	18,1
Supérieure à 75 %	47,9	22,6	14,3

Ressources par unité de consommation

Part de la prestation dans le loyer	< 40 % SMIC	40-60 % SMIC	60-100 % SMIC	> SMIC
Inférieure 25 %	12,0	7,1	20,7	54,3
De 25 à 50 %	14,8	13,3	27,4	29,2
De 50 à 75 %	16,7	17,4	27,6	12,2
Supérieure à 75 %	56,5	62,2	24,3	4,3

Loyer

Part de la prestation dans le loyer	< 1.000 F.	1000 - 1500 F.	> 1.500 F.
Inférieure à 25 %	19,2	32,2	51,1
De 25 à 50 %	21,2	26,8	26,4
De 50 à 75 %	21,6	20,1	14,4
Supérieure à 75 %	38,0	20,9	8,1

Part du loyer dans les ressources

Part de la prestation dans le loyer	< 20 %	20 - 40 %	> 40 %
Inférieure à 25 %	27,0	33,1	24,7
De 25 à 50 %	24,9	23,4	29,4
De 50 à 75 %	21,5	18,9	20,1
Supérieure à 75 %	26,6	24,6	25,8

Source : Echantillon C.N.A.F.

Il semble également que l'inadaptation de l'allocation-logement soit particulièrement vive dans le Val-de-Marne du fait du niveau élevé des loyers, y compris dans les H.L.M. et de la carence du parc en logements bon marché, en particulier pour les personnes seules. Nous allons illustrer ces problèmes par l'étude de quelques populations particulières.

3-2. LOGEMENT ET EXCLUSION SOCIALE.

Pour effectuer un tableau des problèmes de logement des plus pauvres, nous avons repris les différentes sources déjà utilisées pour décrire la population pauvre, plus une source supplémentaire : les dossiers de relogement traités par les C.A.F.

Les problèmes de logement des familles.

Dans l'enquête auprès des travailleurs sociaux, les variables décrivant les types de problèmes permettent de caractériser les ménages ayant à faire face à un "problème de logement", cette expression indiquant la recherche d'un autre logement pour des raisons d'insalubrité, de surpeuplement, de loyer trop élevé, d'expulsion probable ou de séparation du couple

Les problèmes de logement sont faiblement liés à l'appartenance à un type de pauvres (tableau C5). Seuls les mal-portants sont relativement épargnés. Ainsi, ces problèmes, que ce soit l'inadaptation du logement actuel ou son coût excessif, apparaissent de manière générale dans les populations pauvres, quel que soit le type de pauvreté (1).

Toutefois, les plus touchés par les problèmes de logement correspondent à deux types de ménages, les familles monoparentales sans ressources et les familles nombreuses, le plus souvent étrangères, vivant sur un bas salaire unique. On retrouve ces deux populations dans l'analyse des dossiers de relogement C.A.F..

1 - Ceci explique que les problèmes de logement ne définissent pas un type de pauvres. Ils s'accompagnent toujours d'un autre problème, plus spécifique, chômage, problème familial, problème administratif et se manifestent de surcroît, aggravant la précarité des demandeurs d'aides.

Tableau C5
 PROBLEMES DE LOGEMENT
 ET TYPOLOGIE DES DEMANDEURS D'AIDE A L'ACTION SOCIALE
 - Répartition en % -

	"Chômeurs fauchés"	"Familles assistées"	"Sinistrés de l'administ."	Mal- portants	Ensemble
Problèmes de logement	36,4	39,0	35,0	20,9	32,0
Pas de problèmes de logement	63,6	61,0	65,0	79,1	68,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête CREDOC - Travailleurs sociaux - 538 dossiers traités.

Le plan pauvreté-précarité de relogement des C.A.F.

Ces dossiers ont été constitués dans le cadre du plan pauvreté-précarité de relogement mis en place en 1986. Pour alléger le traitement administratif, les travailleurs sociaux opèrent une pré-sélection des dossiers avant de les envoyer à la C.A.F.. Ils doivent en principe ne présenter que les dossiers ayant une chance, même minime d'aboutir. En effet, dans beaucoup de cas, qu'il s'agisse de cas sociaux trop bien connus, soit parce que les ressources des familles les rendent incapables de payer le moindre loyer, soit encore parce que la famille avait contracté une dette de loyer importante, les dossiers des familles sont écartés au niveau des circonscriptions d'action sociale. Il en résulte qu'on a affaire à une population très réduite et fortement sélectionnée, représentant en quelque sorte les "bons" pauvres, ceux que l'institution estime possible de reloger dans le parc existant. Nous avons étudié les 90 dossiers traités par la C.A.F. de Créteil.

Des ménages souvent étrangers.

44 % des dossiers traités sont relatifs à des Français nés en métro-

pole. Leur cas semble beaucoup plus facile à résoudre puisque la C.A.F. a pu trouver des solutions pour 48 % d'entre eux. Pour les étrangers et les originaires des DOM-TOM, le taux de solution rapide n'est que de 8 % (4 solutions sur 50 dossiers).

Les couples mariés représentent la moitié des ménages et les familles monoparentales 30 %.

Des couples d'âge moyen avec beaucoup d'enfants et des familles monoparentales.

Le nombre moyen d'enfants à charge chez les couples aidés est assez élevé (3 enfants) alors que la plupart des femmes seules n'élèvent qu'un enfant.

Il ne s'agit pas de couples très jeunes. L'âge moyen du père est de 36 ans, celui de la mère est de 31 ans. 63 % des femmes seules ont moins de 30 ans.

Des familles où le chef de ménage a en général un emploi.

Les dossiers envoyés à la C.A.F. par les travailleurs sociaux sont en fait assez homogènes. Nos familles ont un revenu moyen égal à 2.810 Francs par unité de consommation, soit environ 74 % du S.M.I.C.. La dispersion est faible autour de cette moyenne. Un seul ménage a moins de 40 % du S.M.I.C. et 25 sur 90 ont moins de 60 % du S.M.I.C. et peuvent être considérés comme "pauvres" au sens le plus large retenu pour cette étude. Ces résultats permettent de conclure que la population concernée par le plan "précarité-logement" a certes, des ressources modestes, mais ne peut être assimilée au public moyen des travailleurs sociaux tel qu'il apparaissait dans notre enquête de 1985. Ses revenus sont supérieurs, sa situation vis-à-vis de l'emploi est meilleure et elle ne subit pas le cumul de handicaps de toutes sortes qui caractérise les ménages en situation de précarité.

Des conditions de logement très mauvaises.

Pourtant, les problèmes de logement sont réels et ne sont pas dus à une mauvaise gestion du logement familial qui entraînerait des dettes de loyer importantes et l'impossibilité pour ces familles de prétendre au type de logement auquel la relative stabilité de leurs ressources devrait leur donner accès.

37 % des ménages sont hébergés dans leur famille, chez des amis ou dans un foyer au moment de la constitution de leur dossier. C'est le cas en particulier de beaucoup de familles monoparentales qui, suite à une rupture récente, n'ont pas trouvé à se loger. Or l'hébergement de toute une famille chez des proches, même lorsqu'elle s'accompagne d'une participation importante aux frais du ménage, n'est la plupart du temps qu'une solution très provisoire ; soit parce qu'il est clair dès le début de l'hébergement que celui-ci ne se prolongera au plus que quelques semaines ; soit parce que les relations avec les membres de la famille qui l'accueille se dégradent rapidement et qu'il faut trouver une issue à cette cohabitation.

Les familles qui ont leur propre domicile sont en général confrontées à des situations d'insalubrité du logement et, surtout, de surpeuplement aigu (41 % des dossiers). D'autres, en moins grand nombre, sont sous la menace d'une expulsion, souvent parce que leur logement insalubre doit être détruit, ou ne peuvent plus continuer à payer un loyer trop cher compte tenu de leurs ressources limitées.

Tableau C6

LE PROBLEME PRINCIPAL DE LOGEMENT
DES FAMILLES DU PLAN "PRECARITE - LOGEMENT"

Problème principal de logement	Nombre de familles
Surpeuplement	37
Impossibilité d'être encore longtemps hébergé par la famille	16
Risque de se retrouver très vite sans domicile car l'hébergement n'est que provisoire	12
Loyer actuel trop élevé	9
Risque d'expulsion rapide	9
Autre	7
TOTAL	90

En moyenne ces familles qui ont des ressources un peu supérieures à 8.000 Francs par mois (prestations familiales comprises) et ont trois enfants à charge vivent dans deux pièces pour lesquelles elles paient un loyer mensuel de 1.700 Francs charges comprises. L'insalubrité d'une majorité des logements occupés provoque souvent des ennuis de santé chez les enfants.

Il est clair que le niveau et la régularité des ressources de ces ménages devraient leur permettre d'accéder à des logements plus grands et plus confortables en H.L.M. avec le bénéfice d'une allocation-logement qu'ils ne perçoivent pas actuellement. D'autant qu'il ne s'agit pas de "familles à problèmes". En dehors des maladies provoquées par l'insalubrité de leur logement, leur état de santé est bon ; ces familles n'ont pas pour habitude d'être en conflit avec leur voisinage, elles paient régulièrement leur loyer et sont peu endettées.

Si, malgré tous ces points positifs, la C.A.F. n'a réussi à reloger qu'une minorité de ces familles c'est, nous semble-t-il, à cause de deux facteurs principaux :

- beaucoup de ces ménages sont étrangers et s'il est encore possible de trouver un logement pour des familles françaises ayant quelques ressources, la situation des familles étrangères est très problématique : il ne suffit pas d'avoir un travail régulier, de payer son loyer et d'être en bons termes avec ses voisins pour pouvoir toujours se loger décemment dans le département. On peut en conclure que les familles étrangères qui cherchent un logement sans parfaitement remplir ces trois conditions n'ont guère de chance d'en obtenir un qui corresponde à leurs besoins,
- ce sont souvent des familles nombreuses pour lesquelles les logements sont plus difficiles à trouver. Ainsi, pour les familles de France métropolitaine ayant constitué un dossier à la C.A.F., une solution a été proposée par la C.A.F. et acceptée par la famille dans 60 % des cas lorsque le nombre des enfants à charge était faible (un ou deux enfants). Pour les 13 familles ayant au moins trois enfants, il n'y a eu que trois dossiers qui ont abouti malgré les ressources non négligeables de ces familles (8.750 Francs en moyenne).

Ces dossiers de relogement décrivent donc une population à ressources stables, ressources qui ne suffisent pas à résoudre leurs problèmes de logement. L'existence de cette population, partie émergée de l'iceberg des familles mal-logées montre a contrario l'impasse dans laquelle se trouvent les familles ayant le même profil (familles étrangères et familles nombreuses) sans avoir les ressources suffisantes.

Les problèmes de logement des personnes seules et pauvres.

- Les bénéficiaires de l'aide extra-légale représentent une population exclue de l'aide au logement comme du reste, par un processus de renforcement des exclusions. Cette exclusion prend deux formes successives :

D'abord, à la suite d'une perte d'emploi ou d'une cohabitation, ces personnes vivent dans un logement, appartement ou chambre d'hôtel, dont ils ne peuvent pas payer le loyer, d'où une tendance à l'endettement qui peut prendre des proportions catastrophiques. L'endettement moyen des bénéficiaires ayant un impayé de loyer était de 5.330 Francs, soit 4,5 mois de loyer.

Ensuite, les plus démunis sont hébergés chez des proches, famille ou amis, ce qui ne va pas sans de graves tensions psychologiques, dues au surpeuplement des logements et à l'incapacité des hébergés de participer aux dépenses communes. Plus rarement, ils sont hébergés en foyer, mais le nombre de places est réduit et le séjour en général limité dans le temps, ou ils sont sans domicile fixe, en voie de clochardisation.

- L'examen des dossiers d'aide médicale confirme l'ampleur de ce phénomène : à côté d'une faible proportion de sans domicile fixe (6 %), on trouve une proportion considérable d'hébergés (40 %), pour moitié des jeunes restant dans leur famille faute de ressources. Cette présence massive de jeunes hébergés parmi les pauvres confirme les données nationales sur l'hébergement croissant des jeunes : ainsi, la proportion de jeunes de 20-29 ans vivant chez leurs parents est passée de 34,7 % en 1982 à 40,8 % en 1987. Cet hébergement contraint doit poser à la longue des problèmes psychologiques similaires à l'hébergement des adultes ou des familles déjà évoqués.

Par ailleurs, les bénéficiaires d'aide médicale ayant un domicile propre ont en général des ressources comprises entre 40 et 60 % du S.M.I.C. par U.C.. Cela confirme la nécessité d'atteindre un certain seuil de revenu pour payer le loyer, seuil que n'atteint pas une personne seule ayant moins de 1.600 Francs par mois de revenu disponible.

Conclusion : des situations très contrastées.

En conclusion, les problèmes de logement recouvrent des réalités contrastées. On peut en gros distinguer trois types de pauvres ayant des problèmes de logement particulièrement aigus :

D'abord, les personnes seules, pour lesquelles il n'existe pas de parc adapté, c'est-à-dire avec de faibles loyers. Actuellement, ces logements sont soit insalubres, soit en trop petit nombre dans le parc H.L.M.. En dehors de leur problème spécifiquement financier, qui devrait être résolu partiellement par l'instauration du revenu minimum d'insertion pour les plus de 25 ans, il subsiste donc ce problème d'adaptation du parc social à cette catégorie bien particulière.

Pour les plus jeunes, chômeurs ou travailleurs précaires, qui ne bénéficieront pas du revenu minimum, la seule solution viable en dehors de l'hébergement reste l'habitat collectif, à condition que les frais d'hébergement n'y soient pas excessifs, ce qui est encore trop souvent le cas, comme le montre l'étude de l'échantillon C.N.A.F..

En deuxième lieu, les familles monoparentales, pour lesquelles le problème est clairement financier. En effet, le système de prestation actuel ne leur assure pas de revenu garanti stable. Leurs chefs de famille, presque toujours des femmes, sont condamnés à la réinsertion professionnelle, alors même qu'ils n'en sont pas capables dans un contexte de chômage massif, vu leur bas niveau de qualification.

Enfin, il y a les familles nombreuses, fréquemment étrangères, pour lesquelles le problème financier n'est pas le principal verrou, comme en témoigne l'analyse des dossiers de relogement C.A.F. Comme pour les personnes

seules; il semble y avoir une véritable pénurie de grands logements, liée directement au contexte de l'agglomération parisienne. Il serait souhaitable d'imaginer une réponse spécifique aux problèmes de cette population, en particulier en suppléant aux carences des prestations logement, qui excluent trop facilement les familles à bas revenus, alors même qu'elles sont souvent indispensables pour équilibrer les budgets.

Enfin, les dettes de loyer, phénomène diffus touchant tous les types de pauvres ne sont qu'en partie liées aux ressources. Elles semblent bien plutôt résulter des rigidités du marché par rapport aux capacités financières des ménages, à la fois par une inadéquation de l'offre aux besoins, et peut-être par une rotation insuffisante des logements. Les différentes mesures de résorption de l'endettement, comme les fonds d'aide aux impayés de loyer mis en place dans le département, si elles permettent de rattraper des situations pas trop dégradées, ne sont pas suffisantes. Seuls des programmes de relogement ciblés, accompagnés de prestations logement adaptées, peuvent jouer un rôle véritablement préventif.

C O N C L U S I O N

En conclusion de ce rapport, nous reviendrons sur la situation de chacune des grandes catégories de pauvres en la rapportant à leurs problèmes de logement. En effet, pour les besoins de l'exposé, nous avons été amenés à distinguer description de la population pauvre et inventaire des problèmes de logement, il est utile de terminer par une vue synthétique des liens entre pauvreté et logement dans le Val-de-Marne.

Les familles monoparentales : une précarité économique et professionnelle.

Les familles monoparentales pauvres sont 8.700, dont près de la moitié dans la grande pauvreté. Cela représente 27 % des familles monoparentales du département, ce qui donne la mesure de la fragilité de cette catégorie de population.

Leurs chefs de famille sont le plus souvent des jeunes femmes (moins de 40 ans), ayant une situation d'emploi précaire ou étant au chômage. Leurs chances d'insertion professionnelle sont minces par manque de formation et d'expérience. Elles vivent souvent dans l'ancien logement du couple (quand il y a eu séparation), et le loyer est alors trop élevé pour leurs maigres ressources. Quand elles ne bénéficient pas de l'A.P.I., elles se rabattent sur l'ensemble des aides légales possibles : allocation jeune enfant, complément familial, supplément familial, allocation orphelin, allocation mensuelle de l'A.S.E. et bien sûr les inévitables secours exceptionnels. Mais cette course aux aides sociales est souvent infructueuse, comme en témoigne la proportion importante (26 %) de familles monoparentales pauvres non allocataires des C.A.F..

Dans ce contexte, les prestations logement sont souvent un supplément de ressources indispensable. Il reste que les situations de ces familles monoparentales sont diverses, essentiellement conditionnées par leurs niveaux de ressources et de loyer, l'"idéal" (en dehors d'un emploi stable bien sûr) étant le logement H.L.M. combiné à l'A.P.I.. Dans la plupart des cas, la réinsertion doit commencer par une stabilisation de leurs ressources à un niveau compatible avec leurs charges réelles.

Les familles nombreuses : un parc social inadapté.

Les familles nombreuses pauvres sont 8.000, dont plus de 2.000 dans la grande pauvreté. Cela représente 30 % des familles nombreuses du département, catégorie aussi fragile que les familles monoparentales.

La famille-type est composée d'un homme actif occupé et payé au S.M.I.C., ou chômeur indemnisé, et d'une femme inactive. Mais la minorité ayant les plus bas revenus, ne vit que de transferts, pour la moitié des prestations familiales.

C'est dans cette population que l'on a la plus forte proportion d'étrangers, avec toutes les complications qui en résultent pour la situation de logement. En cas de perte du logement, c'est l'odyssée de l'habitat précaire, l'hébergement chez des proches, les hôtels de préfectures, les foyers, les cités de transit, et souvent un relogement dans le secteur locatif privé, en habitat insalubre et sans confort, où les problèmes vont se multiplier. Cette catégorie de familles est la plus exposée aux carences du système d'allocation-logement et à celles du parc H.L.M., soit parce qu'elles sont étrangères, soit par pénurie de grands logements (un petit logement surpeuplé ne donne pas droit à une prestation A.L.F. ou A.P.L.).

Les personnes seules : le cumul des problèmes.

Les personnes seules pauvres sont 18 à 30.000, dont les deux-tiers dans la grande pauvreté. Cela représente environ 10 % des personnes seules du département, personnes hébergées comprises. Cette catégorie de population n'est donc pas aussi vulnérable que les précédentes, mais ce qui la met à part, c'est le risque de très grande précarité, tant économique que sur le plan de l'emploi, de la santé et du logement.

En effet, lorsqu'elles sont pauvres, ces personnes sont fréquemment sans aucune ressource, ou avec un revenu très faible, indemnités chômage ou maladie, pension d'invalidité ou de réversion. Ce sont les principales victimes de la précarisation de l'emploi et de la montée du chômage. Du coup, c'est parmi elles que l'on rencontre le plus de personnes en habitat de fortune, en foyers d'urgence

ou même à la rue. La proportion de jeunes de moins de trente ans y est très forte et leurs chances de réinsertion sont faibles. Finalement, parce qu'elles sont exclues à la fois du salariat et du système d'aides légales (plutôt orienté vers les familles), elles sont aussi les plus vulnérables aux problèmes de logement. Ces problèmes se traduisent par un besoin d'hébergement gratuit quand elles n'ont pas de logement, et par des impayés de loyer fréquents quand elles en ont un.

Quelle action mener ?

Ainsi, les problèmes de logement apparaissent bien comme s'ajoutant aux problèmes de pauvreté et de précarité de l'emploi. Dans ce sens, toute action de relogement qui se veut opérationnelle doit prendre en compte ces paramètres : les mesures à prendre ne seront pas les mêmes s'il s'agit de débloquer des situations de familles ayant déjà des ressources non négligeables, comme c'est le cas des "sinistrés de l'administration" ou de la plupart des familles nombreuses ; ou s'il faut aider financièrement les plus pauvres en leur assurant une quasi-gratuité du logement, comme il le faudrait pour les "chômeurs fauchés" et la quasi-totalité des personnes seules pauvres.

En fait, ce système de quasi-gratuité existe déjà pour les quelques 20.000 allocataires C.A.F. (dont 9.500 pauvres) pour lesquels la prestation reçue couvre plus de 75 % du coût du logement. Il serait souhaitable qu'il soit étendu à l'ensemble des pauvres alors qu'actuellement, les deux-tiers d'entre eux ne reçoivent aucune prestation logement. Mais cela relève plus de la législation sur les prestations familiales que d'une action sur le terrain.

B I B L I O G R A P H I E

- (1) Georges HATCHUEL : "Caractéristiques des ménages à bas revenus" - Enquête CNAF-CREDOC 1979.
58 p., CREDOC 1986.
- (2) Joseph WRESINKSI : "La grande pauvreté".
Rapport au Conseil Economique et Social - Documentation Française - 1987.
- (3) Geneviève CANCEIL, Anne LAFERRERE et Pascal MERCIER : "Les revenus fiscaux des ménages en 1979".
Collections de l'INSEE, série M, n°127, 207 p. - INSEE 1987.
- (4) Jean-Michel CHARBONNEL et Jérôme LION : "Protection sociale et pauvreté"
Documents du CERC n°88, 123 p. - La Documentation Française - 1988.
- (5) Serge MILANO : "La pauvreté en France".
Le Sycomore - 1982.
- (6) Mireille ELBAUM : "Les "petits boulots" : plus d'un million d'actifs en 1987".
Economie et Statistique n°205 - décembre 1987.
- (7) INSEE : Enquête sur l'emploi de 1982.
Collections de l'INSEE, série D, n°95, 201 p., INSEE 1984

Enquête sur l'emploi de 1987.
Collections de l'INSEE, série D, n°122, 272 p., INSEE - 1987.
- (8) Jean-Michel BELORGEY : "La gauche et les pauvres".
224 p. - SYROS - 1988.
- (9) Jean-Paul DUPRE, Elisabeth PASCAUD, Bernard SIMONIN : "La pauvreté-précarité en 1985. Diversité des recours à l'action sociale"
172 p., CREDOC 1986.
- (10) Jean-François LAE et Numa MURARD : "L'argent des pauvres. La vie quotidienne en cité de transit".
220 p. - SEUIL - 1985.
- (11) Serge MILANO : "La pauvreté absolue".
268 p. - HACHETTE - 1988.

A N N E X E I

Tableau I-1

SITUATIONS COMPAREES DES CHEFS DE NOYAUX DEFAVORISES SELON LE GROUPE AUQUEL ILS APPARTIENNENT (1978)

France métropolitaine

- Enquête CNAF-CREDOC -

Groupes constituant les noyaux défavorisés (1)	Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D	Groupe E	Groupe F	Ensemble des noyaux défavorisés
% de noyaux où le chef est :							
. Inactif, non retraité d'une activité propre (hors chômeurs)	4,3	59,2	21,7	15,4	n.s.	19,1	26,9
<i>dont: en longue maladie, handicapé</i>	3,9	8,0	15,6	14,7	n.s.	n.s.	8,0
. Retraité d'une activité propre	n.s.	31,3	78,3	n.s.	n.s.	-	23,9
. Ouvrier	73,2	n.s.	-	12,0	38,5	52,6	29,0
<i>dont : manœuvre, personnel de service</i>	10,4	n.s.	-	n.s.	n.s.	40,6	6,7
. Indépendant	n.s.	n.s.	-	67,3	-	n.s.	9,8
. de sexe féminin	n.s.	83,0	n.s.	-	40,0	94,1	36,4
. de nationalité étrangère	21,3	10,5	6,2	n.s.	6,9	23,6	12,9
% de noyaux où le chef dispose :							
. d'un diplôme technique, du bac ou d'un diplôme d'enseignement supér.	22,8	17,8	5,5	31,1	41,7	13,1	19,5
. d'aucun diplôme	60,5	58,9	76,3	40,5	48,9	53,1	59,2
% de noyaux où le chef a été au chômage au moins un mois en 1978	n.s.	-	-	n.s.	100,0	13,6	7,7
% de noyaux où le chef a 65 ans ou plus	-	67,9	61,9	8,8	-	-	32,8

(1) Voir qualification de chaque groupe dans le texte.
n.s. = effectifs trop restreints pour être significatifs.

Tableau I-2

COMPOSITION DES NOYAUX DEFAVORISES SELON LE GROUPE AUQUEL ILS APPARTIENNENT (1978)

France métropolitaine

- Enquête CNAF-CREDOC -

Groupes constituant les noyaux défavorisés (1)	Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D	Groupe E	Groupe F	Ensemble des noyaux défavorisés
% de noyaux composés :							
. d'un couple où l'homme est actif et la femme inactive (2)	86,7	-	-	32,5	40,0	-	30,2
. d'un couple où l'homme et la femme sont actifs (2)	5,1	-	-	47,8	6,1	-	6,8
. d'un couple où les deux conjoints sont inactifs (2)	5,8	n.s.	98,8	-	-	-	18,0
. d'une personne vivant sans conjoint (avec ou sans enfants)	n.s.	99,1	n.s.	-	53,9	100,0	42,9
<i>dont: familles monoparentales (3)</i>	n.s.	-	-	-	22,3	72,8	6,9
Parmi les seuls noyaux composés d'un couple, % de ceux où le conjoint est :							
. inactif non retraité	94,6	n.s.	75,0	32,5	82,5	-	77,0
. actif	5,4	n.s.	-	67,5	14,0	-	15,6
% de ceux où le conjoint ne dispose d'aucun diplôme	69,5	n.s.	77,1	28,6	(63,2)	-	64,2
% de noyaux composés :							
. d'une seule personne	-	98,0	-	-	31,6	27,2	35,5
. de six personnes et plus	37,2	-	n.s.	n.s.	9,4	7,6	13,0
. de trois enfants et plus	52,8	-	n.s.	n.s.	11,3	20,4	18,0
% de noyaux ne comportant aucun actif (2)	n.s.	89,6	91,4	-	-	14,9	45,7

(1) Voir qualification de chaque groupe dans le texte.

(2) Sont considérées actives, comme pour les enquêtes Emploi de l'INSEE, les personnes ayant un emploi ou celles à la recherche d'un emploi. Les chômeurs ne font donc pas partie ici des "inactifs".

(3) Noyaux composés d'un seul des deux parents et d'au moins un enfant ouvrant droit aux prestations familiales.

N.S. = Effectifs trop restreints pour être significatifs.

Tableau I-3

QUELQUES CARACTERISTIQUES BUDGETAIRES DES NOYAUX DEFAVORISES SELON LE GROUPE AUQUEL ILS APPARTIENNENT (1978)

France métropolitaine

- Enquête CNAF-CREDOC -

Groupes constituant les noyaux défavorisés (1)	Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D	Groupe E	Groupe F	Ensemble des noyaux défavorisés
% de noyaux ayant déclaré n'avoir aucune difficulté à boucler leur budget	9,0	24,3	15,3	32,7	-	26,7	18,1
% de noyaux ayant déclaré avoir "des difficultés" ou "de grosses difficultés" à boucler leur budget.	41,5	32,6	38,5	32,3	57,5	54,1	38,9
% de noyaux ayant déclaré avoir parfois recours à l'emprunt pour "boucler le mois"	27,0	8,0	10,7	21,1	35,4	26,1	18,0
% de noyaux bénéficiaires des :							
. allocations familiales	77,1	-	n.s.	21,9	21,9	35,1	29,0
. complément familial	65,8	-	n.s.	6,8	22,1	21,1	22,7
. allocation-logement	54,8	5,6	16,0	n.s.	31,3	20,8	23,7
% de noyaux bénéficiaires d'au moins une prestation familiale	92,5	5,6	22,7	26,3	62,0	67,5	42,2
% de noyaux pour lesquels les prestations sociales, hors retraites, représentent de 80 à 100 % de leurs ressources	n.s.	7,8	11,3	-	70,1	28,9	11,1
% de noyaux ne bénéficiant d'aucune prestation sociale (hors retraites)	6,5	80,1	57,6	53,6	8,9	32,5	45,3

(1) Voir qualification de chaque groupe dans le texte.

N.S. = effectifs trop restreints pour être significatifs.

Tableau I-4

LA COMPOSITION DES RESSOURCES DES NOYAUX DEFAVORISES
SELON LE GROUPE AUQUEL ILS APPARTIENNENT (1978)

France métropolitaine

- Enquête CNAF-CREDOC -

Groupes constituant les noyaux défavorisés (1)	Revenu disponible annuel moyen par U.C. - en Francs -	Nombre moyen de personnes par noyau	Part, en %, des ressources constituées par les :					
			Salaires	Retraites	Transferts	dont : Prestations familiales	Prestations pour invalidité	Prestations chômage
Groupe A	11.700	5,3	64,1	0,4	30,2	27,8	1,7	0,6
Groupe B	9.600	1,0	8,8	62,5	10,0	1,3	5,7	0,1
Groupe C	10.600	2,4	4,7	71,7	16,1	3,0	11,6	-
Groupe D	11.100	3,6	37,5	4,4	11,2	4,0	6,8	0,4
Groupe E	8.400	2,8	12,4	6,4	74,9	22,8	2,3	49,2
Groupe F	9.300	2,7	49,6	0,8	39,4	29,8	2,9	5,8
Ensemble des noyaux défavorisés	10.400	3,0	30,0	32,6	22,6	12,6	5,2	3,5
ENSEMBLE DES NOYAUX	28.000	2,6	55,8	25,7	9,8	5,0	2,3	1,6
(1) Voir qualification de chaque groupe dans le texte.								

Tableau I-5

STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT ET NIVEAU D'EQUIPEMENT DES NOYAUX DEFAVORISES
SELON LE GROUPE AUQUEL ILS APPARTIENNENT (1978)

France métropolitaine

- Enquête CNAF-CREDOC -

Groupes constituant les noyaux défavorisés (1)	Statut d'occupation du logement :			% de noyaux ne disposant pas à l'intérieur de leur logement			% de noyaux ne disposant pas :			
	% de propriétaires	% de locataires	% de locés gratuitement ou avec leur famille	d'eau chaude courante	de salle de bains ou de cabinet de toilette	de W.C.	du téléphone	d'une voiture	d'une machine à laver	de la télévision
Groupe A	37,5	55,0	7,4	23,5	22,0	18,4	71,2	29,9	12,0	3,2
Groupe B	32,6	32,6	34,8	33,6	50,0	34,1	63,1	78,0	60,7	19,0
Groupe C	50,0	30,0	20,0	38,3	38,2	33,1	59,8	55,7	34,8	18,1
Groupe D	74,7	21,9	3,4	14,6	13,4	10,4	30,3	10,2	10,6	-
Groupe E	19,8	48,9	31,3	21,1	22,8	29,9	56,7	47,6	40,4	35,2
Groupe F	45,7	32,9	21,4	19,2	20,8	20,8	61,6	61,9	24,9	19,8
Ensemble des noyaux défavorisés	41,2	38,5	20,3	27,8	32,7	25,8	61,0	50,7	33,8	13,3
ENSEMBLE DES NOYAUX	43,9	42,9	13,2	14,9	17,9	14,9	44,8	32,9	24,2	9,4

(1) Voir qualification de chaque groupe dans le texte.

A N N E X E II



Tableau II-1

ESSAI D'EVALUATION DU NOMBRE DE PERSONNES PAUVRES
 PARMIS LES BENEFICIAIRES D'UNE AIDE MEDICALE (ou de l'assurance personnelle)
 NON REPERTORIES DANS LES FICHIERS C.A.F.

On a multiplié le nombre des bénéficiaires étudiés par 75, point moyen des rapports entre nombre total de dossiers et nombre de bénéficiaires de l'échantillon pour l'ensemble des aides retenues. On arrive alors à $173 \times 75 = 12.975$ personnes ayant bénéficié d'une aide médicale ou d'une assurance personnelle tout en n'étant pas prestataires d'une allocation versée par les C.A.F.. Parmi elles le nombre de personnes pauvres est le suivant :

	Ressources 1987 < 40 % du SMIC/U.C.	Ressources 1987 < 60 % du SMIC/U.C.	Ressources 1987 > 60 % du SMIC/U.C.	TOTAL
Personnes seules hébergées (par des proches ou dans une institution)	4.800	5.250	600	5.850
<i>dont moins de 26 ans</i>	<i>2.775</i>	<i>3.000</i>	<i>75</i>	<i>3.075</i>
<i>dont plus de 26 ans</i>	<i>2.025</i>	<i>2.250</i>	<i>525</i>	<i>2.775</i>
Personnes seules non héber- gées (avec domicile propre)	450	975	2.250	3.225
Personnes seules sans domi- cile fixe	750	750	0	750
Couples sans enfants	150	600	450	1.050
Familles monoparentales avec un enfant	450	525	300	825
Couples avec un enfant	450	525	0	525
Ménages avec au moins deux enfants	300	750	0	750
T O T A L	7.350	9.375	3.600	12.975
TOTAL hors moins de 26 ans hébergés	4.575	6.375	3.525	9.900

Parmi les bénéficiaires d'autres types d'aide légale (ménagère, allocation compensatrice etc...) ayant moins de 65 ans on aurait :

≈ 375 personnes < 40 % du SMIC/U.C.

≈ 525 " < 60 % du SMIC/U.C.

Tableau II-2

PROPORTION DE FOYERS FISCAUX DONT LE REVENU NET IMPOSABLE
EST INFÉRIEUR A 40.000 FRANCS

Val-de-Marne

	Proportion par rapport au total des foyers du même type	Nombre
1 enfant	14,8	13.201
2 enfants	4,1	2.435
3 enfants	22,8	4.756
4 enfants et plus	16,6	1.189
TOTAL avec enfants	12,3	21.638
TOTAL sans enfants	33,6	132.212

Source : Echantillon de la Direction Générale des Impôts.

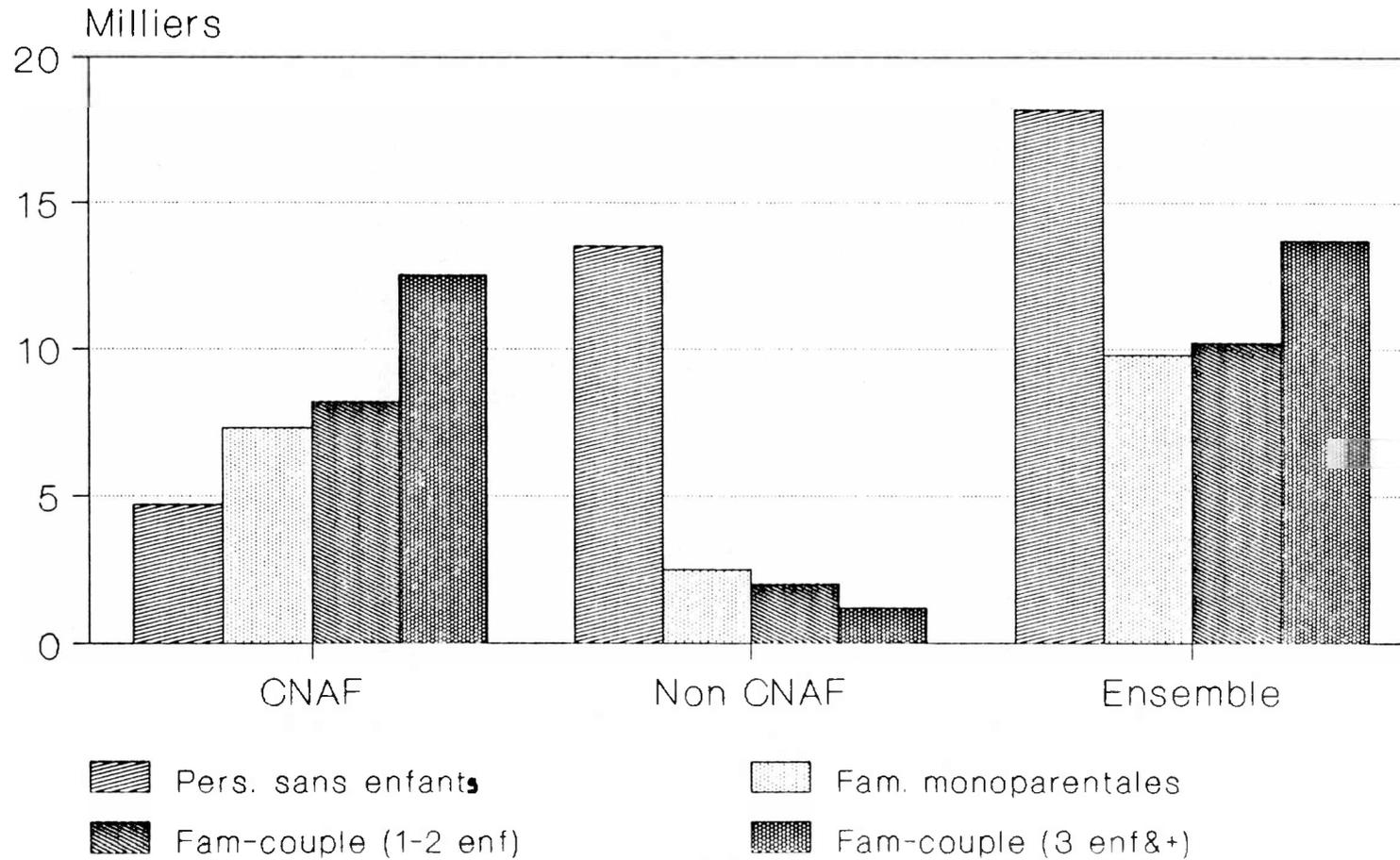
Tableau II-3

REPARTITION DES FAMILLES AYANT DECLARE MOINS DE 40.000 FRANCS
DE REVENU NET IMPOSABLE EN 1985
SELON LE NIVEAU DE LEUR REVENU DISPONIBLE PAR UNITE DE CONSOMMATION
(après versement des prestations familiales)

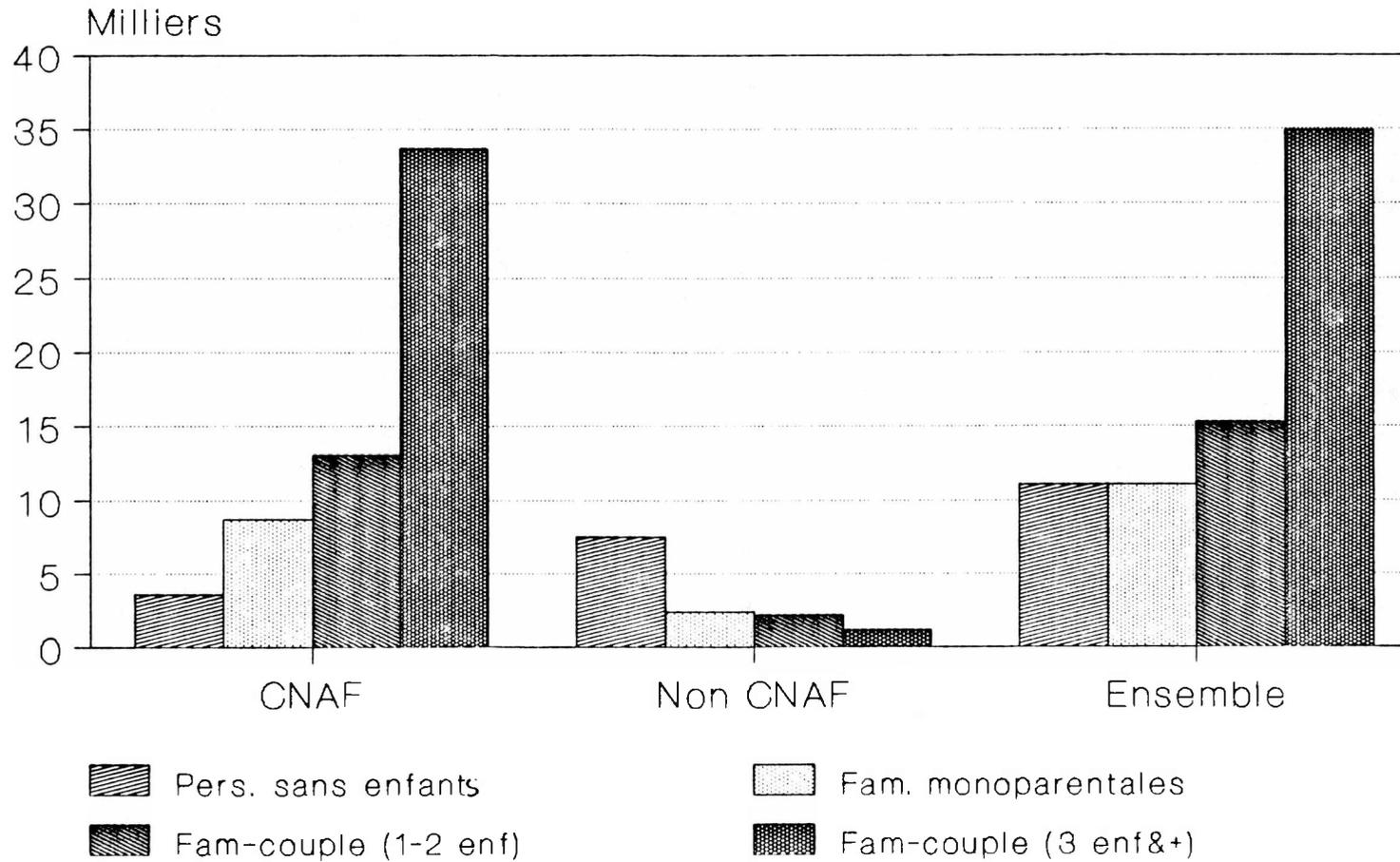
- En % -

Revenu/U.C.	0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	TOTAL
< 40 % du SMIC	14	26	33	31	21
40 - 60 % du SMIC	13	33	46	58	28
60 - 100 % du SMIC	45	40	21	11	36
> au SMIC	28	1	-	-	15
TOTAL	100	100	100	100	100
Effectifs	412	144	99	118	773

Val-de-Marne : population pauvre. (Ressources < 40% du smic par u.c.)



Val-de-Marne : population pauvre. (Ressources 40 à 60% du smic par u.c.)



Val-de-Marne : population pauvre. (Ressources < 60% du smic par u.c.)

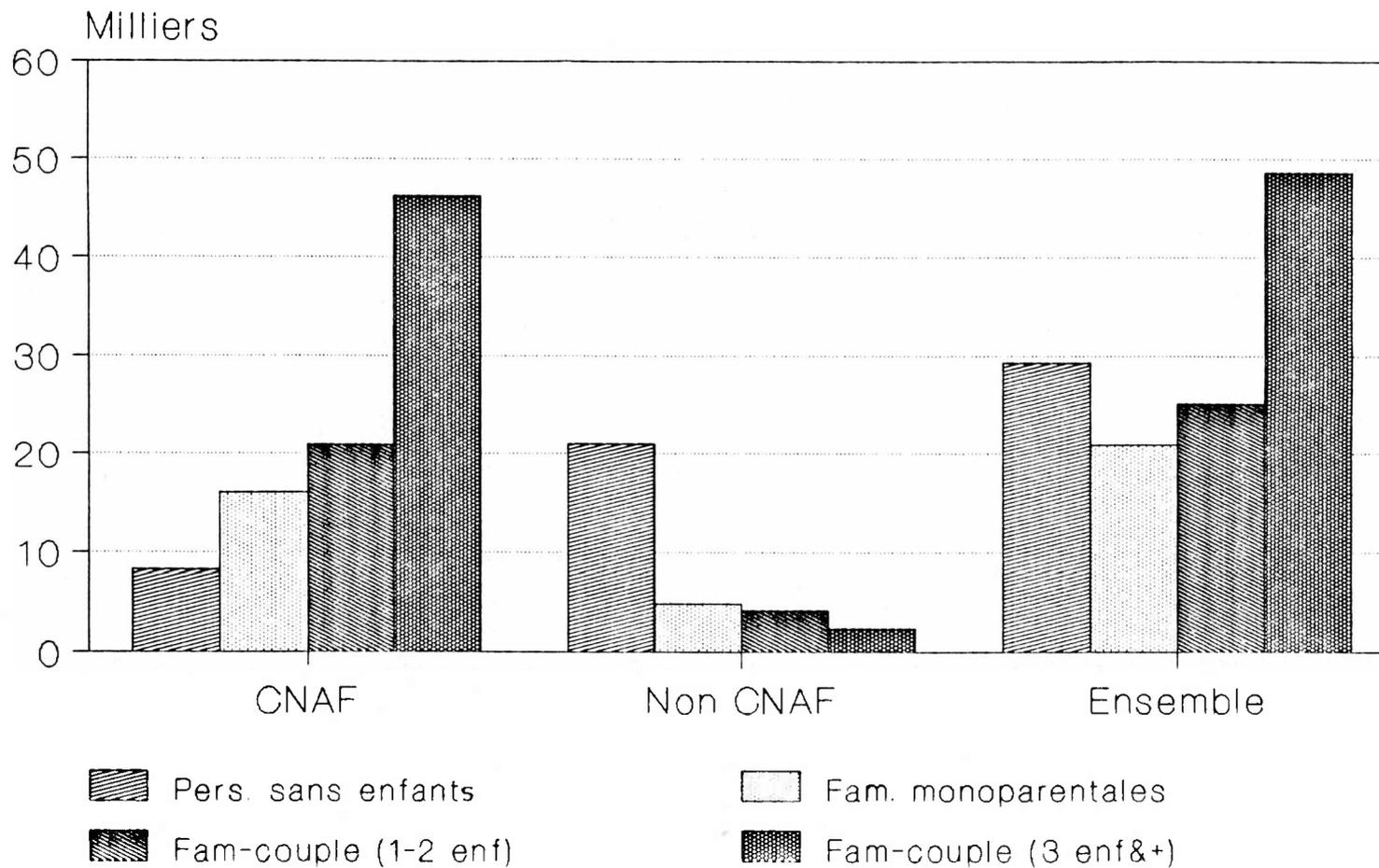


Tableau II-7

REPARTITION DES PERSONNES S'ADRESSANT AUX TRAVAILLEURS SOCIAUX
 SELON LE TYPE DE MENAGE ET L'AGE DU CHEF DE FAMILLE

	Non réponse	Couple avec enfants	Couple sans enfants	Personnes seules	Familles monoparentales	TOTAL
Moins de 29 ans	0,4	1,5	5,6	4,8	9,5	21,8
30 à 39 ans	0,2	0,6	13,6	2,0	12,3	28,6
40 à 49 ans	0,0	0,7	6,3	4,3	5,6	16,9
50 à 59 ans	0,2	0,9	6,1	4,3	5,8	17,3
60 ans et plus	0,0	0,9	2,6	5,8	1,5	10,8
Non réponse	0,2	0,4	2,0	0,4	1,7	4,7
TOTAL	0,9	5,0	36,3	21,6	36,3	100,0

Source : Enquête CREDOC - Travailleurs sociaux de fin 1985.

Tableau II-8

MONTANT ET COMPOSITION DES RESSOURCES DES MENAGES S'ADRESSANT AUX TRAVAILLEURS SOCIAUX

Ensemble des trois communes du Val-de-Marne	Nombre de ménages percevant ce type de revenu	Proportion par rapport au total des ménages	Montant moyen perçu par les bénéficiaires	Part moyenne de la ressource dans le revenu
Salaires et revenus non salariaux	161	29,9	4.307	31,9
Indemnités de chômage	60	11,2	2.548	7,0
Indemnités de stage	6	1,1	1.750	0,5
Indemnités journalières de maladie	55	10,2	2.606	6,6
Pensions d'invalidité	60	11,2	1.820	5,0
Pensions de retraite ou de révers.	52	9,7	2.733	6,5
Total prestations familiales	318	59,1	2.238	32,8
<i>dont A.A.H.</i>	31	5,8	2.364	3,3
<i>A.L. ou A.P.L.</i>	106	19,7	693	3,4
Allocation mensuelle de l'A.S.E.	115	21,4	1.237	6,5
Pension alimentaire	20	3,7	1.103	1,0
Autre	24	4,5	1.390	2,0
TOTAL DES RESSOURCES MENSUELLES	538	100,0	4.035	100,0

Source : Enquête CREDOC - Travailleurs sociaux de fin 1985.

Tableau II-9

COMPOSITION DES RESSOURCES DES MENAGES LORSQUE LE REVENU PAR U.C. EST INFERIEUR A 20 % DU SMIC

Revenu < à 20 % du SMIC/U.C.	Nombre de ménages percevant ce type de revenu	Proportion par rapport au total des ménages	Montant moyen perçu par les bénéficiaires	Part moyenne de la ressource dans le revenu
Salaires et revenus non salariaux	4	3,6	2.107	15,9
Indemnités de chômage	0	-	-	-
Indemnités de stage	0	-	-	-
Indemnités journalières de maladie	1	0,9	1.386	2,6
Pensions d'invalidité	7	6,4	857	11,3
Pensions de retraite ou de révers.	1	0,9	1.000	1,9
Total prestations familiales	20	18,2	1.027	38,7
<i>dont A.A.H.</i>	3	2,7	2.390	13,5
<i>A.L. ou A.P.L.</i>	3	2,7	572	3,2
Allocation mensuelle de l'A.S.E.	11	10,0	1.173	24,3
Pension alimentaire	1	0,9	592	1,1
Autre	3	2,7	759	4,3
TOTAL DES RESSOURCES MENSUELLES	110	100,0	483	100,0

Source : Enquête CREDOC - travailleurs sociaux de fin 1985.

Tableau II-10

COMPOSITION DES RESSOURCES DES MENAGES LORSQUE LE REVENU PAR U.C. EST COMPRIS ENTRE 20 % ET 40 % DU SMIC

Revenu : 20 à 40 % du SMIC/U.C.	Nombre de ménages percevant ce type de revenu	Proportion par rapport au total des ménages	Montant moyen perçu par les bénéficiaires	Part moyenne de la ressource dans le revenu
Salaires et revenus non salariaux	24	22,6	2.488	16,5
Indemnités de chômage	14	13,2	2.176	8,4
Indemnités de stage	1	0,9	2.217	0,6
Indemnités journalières de maladie	5	4,7	2.313	3,2
Pensions d'invalidité	15	14,2	1.668	6,9
Pensions de retraite ou de révers.	4	3,8	2.157	2,4
Total prestations familiales	70	66,0	2.290	44,3
<i>dont A.A.H.</i>	4	3,8	2.460	2,7
<i>A.L. ou A.P.L.</i>	15	14,2	706	2,9
Allocation mensuelle de l'A.S.E.	44	41,5	1.243	15,1
Pension alimentaire	3	2,8	1.163	1,0
Autre	4	3,8	1.477	1,6
TOTAL DES RESSOURCES MENSUELLES	106	100,0	3.415	100,0

Source : Enquête CREDOC - travailleurs sociaux de fin 1985.

Tableau II-11

COMPOSITION DES RESSOURCES DES MENAGES LORSQUE LE REVENU PAR U.C. EST COMPRIS ENTRE 40 % ET 60 % DU SMIC

Revenu : 40 à 60 % du SMIC/U.C.	Nombre de ménages percevant ce type de revenu	Proportion par rapport au total des ménages	Montant moyen perçu par les bénéficiaires	Part moyenne de la ressource dans le revenu
Salaires et revenus non salariaux	40	33,0	4.310	26,6
Indemnités de chômage	22	18,6	2.781	9,4
Indemnités de stage	3	2,5	1.933	0,9
Indemnités journalières de maladie	16	13,6	2.253	5,6
Pensions d'invalidité	15	12,7	1.880	4,3
Pensions de retraite ou de révers.	12	10,2	2.585	4,8
Total prestations familiales	98	83,1	2.734	41,3
<i>dont A.A.H.</i>	8	6,8	2.065	2,5
<i>A.L. ou A.P.L.</i>	23	19,5	617	2,2
Allocation mensuelle de l'A.S.E.	22	18,6	1.133	5,2
Pension alimentaire	6	5,1	1.301	1,2
Autre	3	2,5	1.312	0,6
TOTAL DES RESSOURCES MENSUELLES	118	100,0	5.494	100,0

Source : Enquête CREDOC - travailleurs sociaux de fin 1985.

Tableau II-12

UNE ESTIMATION DES CARACTERISTIQUES DES BENEFICIAIRES
DE L'AIDE MEDICALE EN 1987 (1)

		Nombre de bénéficiaires	Répartition en %
Type de famille	Personne seule sans enfants	10.000	53,9
	<i>dont : hébergée</i>	5.900	31,2
	Couple sans enfants	1.300	6,9
	Famille monoparentale	3.400	18,0
	Couple avec enfants	4.200	22,2
TOTAL		18.900 (2)	100,0
Nationalité	Français	12.800	67,7
	Etranger	6.100	32,3
Age du chef de famille	Plus de 60 ans	2.800	14,8
	De 40 à 59 ans	5.200	27,5
	De 30 à 39 ans	4.100	21,7
	De 20 à 29 ans	5.400	28,6
	Moins de 20 ans	1.400	7,4
Position vis-à-vis de l'activité	Actif occupé	2.900	15,3
	Chômeur	8.600	45,5
	Malade, invalide	1.600	8,5
	Autre inactif	5.800	30,7
Type d'hébergement	Domicile propre	10.200	54,0
	Hébergé	7.500	39,7
	Sans domicile fixe	1.200	6,3

1 - On a confondu aide médicale à domicile, aide médicale hospitalière et prise en charge du forfait journalier hospitalier. Ces estimations sont faites à partir d'un trop petit nombre de dossiers (241) pour être très fiables. Il s'agit simplement de fournir des ordres de grandeur dans un domaine où, pour l'instant, les statistiques font défaut mais qui sera beaucoup mieux connu prochainement avec l'informatisation des dossiers.

2 - Ce chiffre est peut-être surestimé du fait de doubles-comptes éventuels entre les dossiers des trois types d'aide médicale.

Tableau II-13

EVOLUTION DU NOMBRE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

1 - Répartition par âge (en pourcentages)

	12/82	12/85	12/87
Moins de 25 ans	35,4	31,6	27,7
25 à 49 ans	44,9	49,5	54,6
50 à 59 ans	17,0	16,8	16,8
60 ans et plus	2,7	2,1	0,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0

2 - Chômeurs depuis plus d'un an (en pourcentages)

	12/82	12/85	12/87
Parmi les moins de 25 ans	9,8	12,3	18,6
25 à 49 ans	16,6	21,6	31,7
50 ans et plus	49,5	51,7	49,2
ENSEMBLE	20,4	24,2	31,2

3 - Nombre de chômeurs depuis plus d'un an

	12/82	12/87
Moins de 25 ans	1.264	2.715
25 à 49 ans	2.988	9.147
50 ans et plus	3.965	4.612
TOTAL	8.217	16.474

Tableau II-14

SITUATION MATRIMONIALE DES FAMILLES AVEC ENFANTS

	1985		1987	
Mariés	71.536	(73,1)	69.966	(71,4)
Concubins	7.644	(7,8)	9.326	(9,5)
Sous-total : couples	79.183	(80,9)	79.292	(80,9)
Célibataires	6.581	(6,7)	7.073	(7,2)
Veufs	2.652	(2,7)	2.490	(2,6)
Divorcés	4.624	(2,7)	5.011	(5,1)
Séparés	4.796	(4,8)	4.127	(4,2)
Sous-total : monoparentales	18.653	(19,1)	18.701	(19,1)
T O T A L	97.836	(100,0)	97.993	(100,0)

Tableau II-15

NOMBRE D'ENFANTS DANS LES FAMILLES ALLOCATAIRES

Familles/Nombre d'enfants	1985		1987	
	Nombre	%	Nombre	%
0 - 1 enfant	28.157	27,6	28.342	27,7
2 enfants	51.725	50,8	51.646	50,6
3 enfants	15.311	15,0	15.609	15,3
4 enfants et plus	6.648	6,5	6.550	6,4
T O T A L	101.841	100,0	102.147	100,0

Source : C.A.F. de Créteil et de Champigny.

A N N E X E III

Tableau III-1

SITUATION DE LOGEMENT DES ALLOCATAIRES CNAF TOUCHANT UNE ALLOCATION-LOGEMENT
(en pourcentages)

	Ensemble des familles (N = 1530)	Revenu/U.C. <40% du SMIC (N = 108)	Revenu/U.C. 40 à 60 % du SMIC (N = 196)
Location H.L.M.	38,5	31,5	50,5
Autre location	42,2	50,9	37,2
Accession propriété	9,9	0,9	5,6
Foyer	9,4	16,7	6,6
<u>Loyer mensuel</u>			
Inférieur à 500 F.	8,2	13,0	13,3
De 500 à 1.000 F.	31,8	43,5	41,3
De 1.000 à 1.500 F.	29,5	19,4	27,6
De 1.500 à 2.000 F.	14,6	15,8	7,1
2.000 F. et plus	15,9	8,3	10,7
<u>Part du loyer/Revenu disponible</u>			
Moins de 10 %	11,9	1,8	14,3
De 10 à 19 %	40,1	10,2	38,3
De 20 à 29 %	23,9	14,8	16,3
De 30 à 39 %	10,1	9,3	11,7
De 40 à 49 %	4,8	5,6	5,6
Plus de 50 %	9,1	58,3	13,8
<u>Allocation-logement</u>			
Moins de 2.500 F.	18,1	5,6	5,6
De 2.500 à 4.999 F.	23,9	14,8	12,8
De 5.000 à 7.499 F.	21,4	21,3	21,4
De 7.500 à 9.999 F.	15,0	14,8	21,4
Plus de 10.000 F.	21,6	43,5	41,8

<u>Allocation-logement/loyer</u>			
Moins de 25 %	28,8	12,0	7,1
De 25 à 49 %	25,0	14,8	13,3
De 50 à 74 %	20,4	16,7	17,3
De 75 à 100 %	14,3	18,5	29,1
Supérieur à 100 %	11,5	38,0	33,2

A N N E X E IV

LES PERSONNES ISOLEES BENEFICIAIRES
DU DISPOSITIF D'AIDE EXTRA-LEGALE EN 1987

Le Conseil Général du Val-de-Marne a mis en place en 1986 un dispositif d'aide extra-légale en faveur des personnes de plus de 21 ans sans ressources qui, n'ayant pas d'enfants à charge, ne peuvent bénéficier ni des prestations familiales ni de l'allocation mensuelle de l'aide sociale à l'enfance. Au total, en 1987, 2.189 secours ont été attribués à un peu moins de 2.000 personnes (une même personne pouvant recevoir plusieurs secours dans l'année). Les bénéficiaires ont été regroupés par les services départementaux de l'action sanitaire et sociale en trois classes :

- les personnes âgées (298 secours attribués),
- les handicapés percevant déjà, ou en attente d'une allocation spécifique (293 secours),
- les personnes isolées entre 21 et 60 ans (1.598 secours).

Les résultats qui suivent sont relatifs à cette dernière catégorie. Elle correspond à la majeure partie des dossiers (73 %) et c'est aussi le groupe le plus hétérogène et le plus mal connu où se retrouvent, d'après nos études antérieures, une bonne partie des situations d'extrême pauvreté.

Un échantillon de 455 dossiers représentatifs de l'ensemble des personnes aidées au cours de l'année 1987, a fait l'objet d'un traitement statistique. Les chiffres bruts obtenus lors de cette exploitation ont tous été multipliés par 3 pour tenir compte du taux de sondage (un dossier sur trois environ). On estime

donc que 1.365 personnes seules ou ménages ont reçu les 1.598 secours attribués au cours de l'année 1987 et les tableaux présentés dans la suite de cette note se réfèrent tous à cette estimation.

Des personnes seules de tous âges, avec une forte représentation des moins de 30 ans (tableau 1).

Les hommes seuls sont majoritaires (53 %) alors que les personnes vivant en couple sont peu représentées dans la population aidée (12 %). Ce constat n'est pas surprenant. Il est très rare que dans un couple aucun des deux adultes ne dispose au moins d'un petit salaire ou d'une prestation permettant au ménage d'éviter un complet dénuement. Au contraire, la solitude des personnes d'âge actif fragilise leur situation financière.

Les personnes secourues n'ont, par définition, aucun enfant d'âge scolaire leur permettant de bénéficier de prestations familiales ou de l'aide sociale à l'enfance. Mais elles n'ont pas non plus, sauf rares exceptions, la charge d'enfants adultes ou de parents sans ressources propres. Leur situation est trop précaire pour qu'elles puissent héberger qui que ce soit. Au contraire, il est assez fréquent que leur solitude actuelle soit la conséquence d'une séparation à la suite de laquelle leurs enfants ont été confiés à leur ex-conjoint. S'ajoutent alors aux difficultés financières de graves problèmes psychologiques consécutifs à ces séparations.

BENEFICIAIRES DES AIDES AUX PERSONNES ISOLEES
SELON LA SITUATION FAMILIALE ET LA TRANCHE D'AGE

	Hommes seuls	Femmes seules	Couples	TOTAL
50 à 60 ans	129 9,5	135 9,9	54 4,0	318 23,3
40 à 49 ans	183 13,4	99 7,3	30 2,2	312 22,9
30 à 39 ans	171 12,5	84 6,2	39 2,9	294 21,5
21 à 29 ans	240 17,6	159 11,6	42 3,1	441 32,3
TOTAL	723 53,0	477 34,9	165 12,1	1.365 100,0

Toutes les tranches d'âge entre 21 et 60 ans sont fortement représentées : aucune n'est épargnée par la grande pauvreté. Toutefois, les 21-29 ans sont proportionnellement les plus nombreux et ils constituent à eux seuls près du tiers des bénéficiaires.

Des ressources mensuelles extrêmement faibles d'autant que, dans les trois quarts des cas, aucune amélioration de la situation financière n'est à prévoir si la personne ne retrouve pas d'emploi.

Les personnes ayant obtenu une aide avaient en moyenne disposé de ressources globales inférieures à 800 F. (761 F. exactement) au cours du mois précédant l'obtention de l'aide. Ce montant moyen très bas reflète deux types de situation :

- les deux tiers des demandeurs n'avaient rien perçu en dehors de quelques aides financières ponctuelles ou de secours en nature obtenus auprès des organismes caritatifs et des services sociaux,
- un tiers de cette population avait perçu une allocation ou des revenus du travail d'un montant d'environ 2.250 F., avec une dispersion assez faible autour de cette moyenne. Dans la moitié des cas il s'agissait d'une allocation-chômage (rarement une allocation de base, le plus souvent une allocation de fin de droits ou de solidarité). Pour un quart d'entre eux le revenu correspondait à un salaire pour un travail à temps partiel ou de très courte durée (ménages, mission d'intérim...). Enfin, un dernier quart avait perçu des indemnités journalières pour maladie, des rentes d'accident du travail, une pension de réversion ou une allocation veuvage.

Seuls 7,5 % des bénéficiaires d'un secours avaient touché au cours du mois précédant la demande des revenus supérieurs à 3.000 F. Il s'agissait alors d'un couple ou d'une personne ayant un autre adulte à charge.

Compte tenu de la modicité des ressources déclarées par ces personnes, il est essentiel, pour juger de la gravité de leur situation, de savoir si elles sont victimes d'une chute momentanée de leurs revenus ou si elles devront vivre durablement avec des sommes aussi dérisoires.

BENEFICIAIRES DES AIDES AUX PERSONNES ISOLEES
SELON LE MONTANT DES RESSOURCES DONT ILS DISPOSAIENT
AU COURS DU MOIS PRECEDANT LE SECOURS

	Nombre de personnes	Montant moyen des ressources mensuelles	<i>dont :</i> personnes en attente de ressources nouvelles	<i>dont :</i> personnes n'attendant aucune autre ressource
Aucune ressource	906	0 F.	312	594
De 1 à 999 F.	42	526 F.	24	18
De 1000 à 1999 F.	168	1671 F.	18	150
De 2000 à 2999 F.	150	2378 F.	15	135
De 3000 à 3999 F.	66	3414 F.	6	60
4000 F. et plus	33	4682 F.	-	33
TOTAL	1365	761 F.	375	990

Deux remarques s'imposent avant une analyse plus détaillée :

- le public de ce dispositif n'est pas constitué, pour l'essentiel, de marginaux. Les personnes sans domicile fixe sont, comme nous le verrons, très minoritaires et depuis peu dans cette situation, de même que ceux qui ne recherchent pas activement un emploi,
- l'absence presque complète de revenus à l'origine du secours accordé s'inscrit toujours dans un processus durable de paupérisation. C'est parce qu'il y a déséquilibre structurel de leur budget avec des ressources annuelles beaucoup trop faibles pour faire face aux dépenses absolument indispensables que ces personnes ne peuvent constituer aucune épargne et, au contraire, accumulent des dettes. Aussi toute absence, même temporaire, de revenus les place dans une position très difficile avec des risques de perte de leur logement lorsqu'elles ont un domicile propre.

L'analyse des ressources en attente renforce encore le sentiment que ces personnes sont dans des situations tout-à-fait dramatiques. On peut, grossièrement classer notre population en trois groupes :

- 30 % des bénéficiaires d'un secours ont un petit revenu d'environ 2000 F. qu'ils ne sont pas toujours sûrs de garder pour les mois à venir. A l'inverse, ils n'attendent aucune ressource nouvelle tant qu'ils ne trouveront pas un emploi,
- 25 % n'ont rien touché au cours du mois précédant la demande d'aide parce que le revenu auquel ils ont droit ne leur a pas été versé. La ressource attendue est, deux fois sur trois, une allocation-chômage. Ils ne l'ont pas perçue du fait des délais nécessaires à un premier versement ou parce qu'ils changent de type d'allocation. Ces délais sont d'autant plus longs que, fréquemment, ils occupaient un emploi précaire et qu'il est difficile de constituer le dossier nécessaire à l'ASSEDIC. Les autres types de ressources attendues sont des pensions (retraite, invalidité, réversion ...) et, rarement, des salaires. De toutes façons, les revenus en attente sont d'un montant peu élevé qui ne les sortiront pas de leurs difficultés financières mais les replaceront plutôt dans la première catégorie définie ci-dessus,
- 45 %, soit 600 personnes, n'ont aucune ressource et n'en percevront pas tant qu'ils n'auront pas d'emploi. On est là dans des situations d'extrême pauvreté d'autant plus difficiles à résoudre que ces personnes sont très mal placées pour trouver un emploi compte tenu de l'amoncellement des soucis quotidiens et de la faiblesse de leur qualification. 62 % d'entre elles sont des hommes seuls alors qu'il n'y a qu'une trentaine de couples dans cette situation. Il s'agit par ailleurs d'une population jeune : 40 % ont moins de 30 ans, 26 % de 30 à 39 ans. Par contre, le risque d'absence totale et durable de ressources semble moins élevé chez les 50 ans et plus.

La précarité de l'emploi à l'origine des difficultés financières.

75 % des bénéficiaires d'une aide sont des chômeurs inscrits à l'ANPE. Leurs revenus sont encore plus faibles qu'en moyenne (608 F.) mais on ne trouve pas seulement des chômeurs de très longue durée ayant épuisé leurs droits à indemnisation ou n'ayant plus que l'allocation de solidarité.

Les demandeurs d'emploi depuis plus de deux ans représentent 35 % des chômeurs mais ceux qui ont moins d'un an d'ancienneté en constituent la moitié et leurs ressources sont encore plus faibles (moins de 450 F. en moyenne). Parmi les demandeurs inscrits depuis moins de trois mois à l'ANPE on rencontre surtout

des personnes attendant le versement de leur allocation et n'ayant aucun revenu de remplacement. Mais il y a aussi dans notre population 300 chômeurs de moins de deux ans qui n'ont droit à aucune allocation-chômage, ce qui n'aurait pas été le cas s'ils avaient auparavant occupé un emploi non précaire qui leur aurait donné droit à l'allocation de base puis à l'allocation de fin de droits.

La succession de périodes très courtes d'emploi et de périodes de chômage pas forcément longues se rencontre fréquemment. Les missions d'intérim de quelques jours ne donnent pas droit à des indemnités de chômage. Or entre deux missions qui permettent d'éponger une partie des dettes contractées, il y a une absence totale de revenus.

Quant aux chômeurs de très longue durée, ils sont loin de bénéficier à tous coups de l'allocation de solidarité. Dans notre échantillon, près des deux tiers n'y ont pas droit. C'est dû là encore à la précarité des emplois occupés par le passé ne donnant pas, au total, une période de travail assez

BENEFICIAIRES DES AIDES AUX PERSONNES ISOLEES
SELON LEUR POSITION VIS A VIS DE L'ACTIVITE (1)
MONTANT MOYEN DE LEURS RESSOURCES

	Nombre de personnes	dont : personnes en attente de ressources	Montant moyen des ressources du mois précédent
Travail précaire	81	15	1.863 F.
Stagiaire	12	0	422 F.
Chômeur depuis moins de 3 mois	225	150	313 F.
Chômeur depuis 3 à 12 mois	276	72	527 F.
Chômeur depuis 1 à 2 ans	153	24	993 F.
Chômeur depuis plus de 2 ans	363	36	690 F.
Malade, invalide	153	45	1.154 F.
Autre inactif	102	33	888 F.
TOTAL	1.365	375	761 F.

1 - Pour les couples il s'agit de la situation de l'homme.

longue pour bénéficier de l'allocation de solidarité mais aussi à la difficulté de constituer un dossier prouvant les activités exercées au cours de périodes assez anciennes.

Le reste de la population se compose de personnes occupant un emploi précaire et mal rémunéré (7 %), de malades et handicapés (11 %) recevant en général une prestation liée à leur situation ou en attente d'une telle prestation et d'inactifs divers (7 %) -veuves, personnes de plus de 50 ans mais aussi quelques jeunes en cours d'études-.

Au total, près du tiers des personnes secourues ont eu un emploi stable avant de connaître leurs difficultés actuelles. Il s'agit en majorité de gens de plus de 40 ans qui ont commencé à travailler bien avant le début de la crise et ont pu se maintenir ensuite pendant quelques années dans des situations de travail non précaires. Ce passage par un emploi stable, même s'il est ancien maintenant, leur permet de disposer de revenus un peu moins minimes (1.800 F. en moyenne pour ceux qui ne sont pas en attente de ressources).

Au contraire les trois autres catégories sont dans des situations durables d'absence presque complète de ressources faute d'emploi. Le groupe le plus nombreux est constitué des moins de 40 ans (en particulier des 21-29 ans) qui n'ont exercé que des emplois précaires ou n'ont encore jamais trouvé de travail (36 % de la population).

Les personnes ayant connu une longue période d'inactivité sont soit des réfugiés arrivés en France ces dernières années, soit d'anciens prisonniers, soit des personnes malades depuis longtemps. Souvent elles ne perçoivent plus d'indemnités journalières, n'ont pas de pensions d'invalidité, ne sont pas reconnues par la COTOREP comme handicapées et se réinscrivent à l'ANPE en désespoir de cause tout en ayant fort peu de chances de retrouver un emploi compte tenu de leur état de santé.

BENEFICIAIRES DES AIDES AUX PERSONNES ISOLEES
SELON LEUR AGE ET LE TYPE D'EMPLOI OCCUPE ANTERIEUREMENT

	21-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50 ans et plus	TOTAL	Ressources moyennes pour ceux qui ne sont pas en attente d'allocations
Emploi stable	78	84	120	147	429	1.797 F.
Emploi précaire	246	135	114	90	585	576 F.
Longue période d'inactivité	33	57	45	36	171	485 F.
Jamais travaillé	84	18	33	45	180	692 F.
TOTAL	441	294	312	318	1.365	938 F.

Les aides financières des proches.

Les bénéficiaires des aides extra-légales se caractérisent à la fois par la modicité de leurs ressources propres et par l'absence d'aide financière régulière fournie par la famille ou des amis. On pourrait penser que les demandeurs de secours sous-estiment les soutiens financiers dont ils bénéficient mais les rapports des travailleurs sociaux sont en général précis et documentés et il semble bien que la plupart du temps l'entourage du demandeur dispose de ressources insuffisantes pour couvrir ses propres besoins. Aussi il n'y a guère que 15 % des bénéficiaires de secours qui peuvent compter sur une aide modeste mais régulière de leur famille (2 fois sur 3) ou d'amis.

Un tel manque de revenus réguliers se traduit bien évidemment par de gros problèmes de logement que nous allons examiner maintenant.

Des solutions de logement provisoires une fois sur deux ou des dettes de loyer qui s'accumulent.

Globalement, 52 % des personnes occupent un appartement qu'elles louent ou dont elles sont propriétaires (c'est très rare). 14 % vivent à l'hôtel ou dans une chambre en foyer. 10 % sont sans domicile fixe ou placés provisoirement dans un foyer gratuit. La solidarité des proches s'exerce fréquemment puis-

que 25 % logent chez un membre de leur famille ou chez des amis qui leur font partager souvent leur repas mais ne peuvent leur assurer, comme on l'a vu, aucun argent de poche. Il est fréquent que l'hébergement soit source de conflits d'autant plus profonds que la personne hébergée ne peut en général payer aucune part des dépenses.

Mais le type de logement varie grandement avec l'âge et le niveau des ressources. Moins de 40 % des 21-29 ans ont pu louer un appartement et la solution la plus fréquente est l'hébergement. Au contraire, 15 % seulement des personnes de plus de 40 ans vivent chez un proche et 61 % habitent un appartement qu'elles louent.

BENEFICIAIRES DES AIDES AUX PERSONNES ISOLEES
SELON LE MONTANT DE LEURS RESSOURCES ET LE TYPE DE LOGEMENT

	Aucun revenu ¹ et aucune prestation en attente	Aucun revenu ¹ mais une prestation en attente	Des ressources mensuelles supérieures à 1.000 F.	TOTAL
Appartement	177	186	345	708
Hôtel, foyer payant	96	66	27	189
Hébergement dans la famille	138	27	24	189
Hébergement chez des amis	105	33	9	147
Placement en foyer	21	9	3	33
Sans domicile fixe	75	15	9	99
TOTAL	612	336	417	1.365

1 - Quelques personnes ayant des ressources non nulles mais inférieures à 1.000 F. sont incluses dans cette catégorie.

Les différences de logement sont encore plus fortes suivant le niveau de ressources. Les personnes qui peuvent compter sur un revenu mensuel d'environ 2.000 F. vivent presque toujours dans un appartement dont elles doivent assurer les charges alors que 29 % seulement des personnes durablement sans aucune

ressource sont dans cette situation. Pour ces derniers l'hébergement par un proche est souvent la seule solution pour ne pas se retrouver sans domicile fixe.

BENEFICIAIRES DES AIDES AUX PERSONNES ISOLEES
ASSURANT LES CHARGES D'UN LOGEMENT
MONTANTS MOYENS DE LEUR LOYER ET DE LEURS DETTES DE LOGEMENT

		Nombre de personnes	Montant moyen du loyer (hors EDF)	Proportion de personnes ayant une dette de loyer ou d'EDF	Montant moyen de cette dette
Aucun revenu et aucune prestation en attente	Ayant un appartement	177	1.200	64 %	7.544
	Vivant à l'hôtel ou en foyer	96	790	56 %	3.040
Des ressources supérieures à 1.000 F. ou des prestations en attente	Ayant un appartement	531	1.300	49 %	5.300
	Vivant à l'hôtel ou en foyer	93	1.025	42 %	2.250

Mais pour tous ceux qui continuent à louer un appartement ou une chambre, les montants des loyers et des charges sont presque toujours beaucoup trop élevés par rapport à leurs ressources moyennes d'où des dettes qui s'accumulent sans grand espoir de pouvoir les régler rapidement. Notre population est, en général, dans un état de pauvreté durable. Elle sait que le non règlement des loyers risque de déboucher sur une expulsion aux conséquences dramatiques mais elle n'arrive pas à trouver dans le Val-de-Marne de logement très bon marché et le loyer moyen qu'elle doit payer pour un appartement de type F1 ou F2 est proche de 1.300 F. auquel s'ajoutent les factures EDF-GDF. Or elle ne perçoit presque jamais une aide au logement. Dans ces conditions il n'est pas étonnant que 53 % des locataires d'un appartement ou d'une chambre aient des dettes de logement pour un montant moyen représentant 4,4 mois de loyer.

En comparaison, les autres dettes contractées par ces personnes apparaissent d'un faible montant. La plupart ont des revenus toujours trop faibles pour avoir accès largement au crédit à la consommation. Les dettes les plus élevées sont relatives à des découverts bancaires ou, plus fréquemment, à des retards de paiement des impôts liés à l'habitat.

Conclusion.

Les 1.365 personnes isolées qui ont pu être aidées grâce à la création de ce dispositif d'aide extra-légale sont, à notre sens, représentatives des nouvelles formes de grande pauvreté qui semblent se développer avec l'augmentation du chômage et de la précarité de l'emploi. Elles ne sont pas marginales mais elles ne peuvent pas non plus bénéficier d'une aide suffisante de leur entourage parce que leur famille et leurs amis sont eux-mêmes dans des situations précaires. La solidarité existe, et elle se traduit souvent par la possibilité d'être hébergé et nourri par ses proches mais elle n'est pas à même de pallier une absence durable de ressources propres.

Les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE représentent 75 % de cette population et il est possible de distinguer parmi eux deux groupes principaux.

- Des jeunes sans aucune ressource qui n'ont obtenu par le passé que des "petits boulots" d'une durée insuffisante pour leur donner droit à une allocation chômage.
- Des chômeurs plus âgés, depuis longtemps sans travail et qui, suivant la stabilité de leur passé professionnel, perçoivent ou non une prestation d'environ 2.000 F.

L'extrême faiblesse de leurs ressources n'est pas transitoire. Il y a maintenant très longtemps qu'ils n'ont pas eu un revenu suffisamment important et régulier pour épargner un peu et s'équiper. Les trois-quarts ne percevront aucun revenu supplémentaire tant qu'ils ne trouveront pas de travail (ou n'entreront pas en stage rémunéré).

Le logement est un problème tout-à-fait central pour la plupart des personnes aidées. Les loyers en région parisienne pour un studio ou un petit appartement sont beaucoup trop élevés pour eux. D'où, parmi les personnes abso-

lument sans ressources, un recours très fréquent à l'hébergement chez un proche, seul moyen d'éviter d'être à la rue ; et pour les autres des dettes de loyers d'autant plus nombreuses que leurs revenus sont bas.

Le nombre total des personnes isolées qui ont sollicité et obtenu un secours (un peu moins de 1.400) peut paraître assez faible par rapport au nombre des chômeurs non indemnisés ou ne touchant qu'une allocation de fin de droits dans le Val-de-Marne. Ce chiffre représente quand même près de 2 % de l'ensemble des personnes de moins de 65 ans vivant seules dans le département, ce qui n'est pas négligeable.

Mais il est vrai que si l'on se réfère par exemple aux dossiers d'aide médicale le nombre des personnes d'âge actif qui ne vivent pas en couple, n'ont pas d'enfants à charge et ont des ressources très faibles semble beaucoup plus important (d'après nos estimations, très grossières, on aurait environ 4.000 personnes âgées de 26 à 65 ans dans cette situation et admises à l'aide médicale).

Toutefois, ces populations n'ont pas exactement les mêmes caractéristiques. La très grande majorité des adultes isolés sans ressources admis à l'aide médicale sont hébergés dans leurs familles et dans beaucoup de cas celles-ci semblent subvenir à leurs besoins, contrairement à ce qui se passe pour les bénéficiaires des aides extra-légales. Une autre partie des isolés relevant de l'aide médicale est sans domicile fixe ou hébergée dans un centre (réfugiés en particulier). Cette population est peu représentée dans le public des aides extra-légales car elle n'en constitue pas la cible.

Finalement, les personnes isolées d'âge actif ayant un domicile propre et de très faibles ressources semblent peu nombreuses parmi les bénéficiaires de l'aide médicale, de l'ordre de quelques centaines de personnes dans le département. Inversement, les personnes secourues au titre du dispositif d'aide extra-légale ne sont pas forcément demandeurs de l'aide médicale, sans qu'il soit possible d'en préciser la proportion.

25 OCT. 1988

Collection
des rapports

Juillet 1988

N° 39



Sont récemment parus

- ▶ Opinions des Français sur les stupéfiants, consommations associées d'alcool, tabac et tranquillisants - Vague de Printemps 1987, par Laurence Haeusler, Didier Rösch, Françoise Facy, N° 34, Février 1988.
 - ▶ Le système d'enquêtes sur les "Conditions de vie et les aspirations des Français", Premiers résultats de la phase X - Automne 1987 - Rapport préliminaire, équipe "Aspirations", N° 35, Mars 1988.
 - ▶ Dynamique des modes de consommation : conséquences et limites de l'hypothèse de substitution intertemporelle, par Louis Lévy-Garboua, N° 36, Avril 1988.
 - ▶ Le système d'enquêtes "Conditions de vie et aspirations des Français", Rapport technique, Vague de printemps 1988, par Françoise Gros et Laurence Haeusler, N° 37, Juin 1988.
 - ▶ Le système d'enquêtes "Conditions de vie et aspirations des Français", Attitudes vis-à-vis de l'énergie - Rapport technique - Phase X, Automne 1987, par Françoise Gros, N° 38, Juillet 1988.
- 